



# Les migrants

## Lettre 124 aux cercles de silence

### Février 2026

À l'occasion des élections municipales de mars 2026, il est souhaitable de diffuser, pour l'accueil des personnes exilées, aux candidats puis aux nouveaux et nouvelles élus, ces 10 recommandations. Celles-ci visent la mise en œuvre d'une politique d'accueil des personnes exilées à l'échelle locale, mais avant tout de permettre l'inclusion et l'accès à l'autonomie de toutes les personnes, quelles que soient leur origine et leur situation administrative. ([https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/municipales\\_-\\_10\\_recommandations.pdf](https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/municipales_-_10_recommandations.pdf))

Quelques bonnes nouvelles en France, pour commencer l'année 2026. Selon Amnesty international (<https://www.amnesty.fr/actualites/bonnes-nouvelles-droits-humains-2025/>) : l'Assemblée nationale a acté l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des accords du Touquet entre la France et le Royaume-Uni. Elle aura pour mission d'enquêter sur les violations des droits des personnes migrantes. L'Assemblée nationale a également adopté une proposition de loi visant à simplifier la procédure de renouvellement des titres de séjour de longue durée. La loi a été proposée quelques jours après qu'Amnesty International France ait lancé sa campagne pour lutter contre la précarité des titres de séjours.

Bonne lecture,

Michel Girard

#### Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Cornebarrieu.....	3
FRANCE .....	3
Aller voter ! pour une municipalité inclusive et fière de sa diversité .....	3
Adoption d'une proposition de loi pour <b>protéger les mineurs isolés en recours</b> .....	4
La France à nouveau épingle par le Comité onusien des droits de l'enfant.....	7
Sur le marché du travail français, un immigré diplômé sur trois est déclassé .....	9
Réclamations relatives aux interventions de la gendarmerie et de la police nationale	10
Immigration en France : les expulsions en hausse de 15% en 2025, les régularisations en baisse .....	11
Béziers.....	20
Calais.....	20
Clermont-Ferrand.....	21
Deux-Sèvres .....	21
Guyane .....	22
Lyon.....	23

Mark .....	23
Mayotte .....	23
Paris.....	25
Rennes .....	26
Pyrénées orientales.....	28
<b>Tours.....</b>	<b>29</b>
<b>MANCHE .....</b>	<b>30</b>
<b>MEDITERRANEE.....</b>	<b>35</b>
L'UE va financer l'ouverture d'un centre de sauvetage dans l'est libyen pour intercepter les migrants en mer .....	35
<b>UNION EUROPÉENNE.....</b>	<b>40</b>
Allemagne .....	40
Autriche.....	42
Belgique .....	43
Bulgarie.....	44
Croatie .....	44
Danemark .....	45
Espagne .....	46
Grèce .....	47
Hollande .....	50
Italie.....	51
<b>EUROPE .....</b>	<b>53</b>
Royaume-Uni .....	54
Serbie.....	57
<b>AFRIQUE .....</b>	<b>58</b>
Algérie.....	58
Ethiopie .....	60
Libye .....	60
Maroc .....	61
Sénégal .....	62
Soudan.....	63
Tunisie.....	64
<b>AMERIQUE.....</b>	<b>66</b>
Canada.....	66
USA.....	67
<b>INTERNATIONAL.....</b>	<b>69</b>

## CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

### CORNEBARRIEU

Les travaux nécessités par la vétusté de certains secteurs ont débuté. Il n'y a plus donc que 90 places. Le projet d'installer des lits superposés, qui est contesté autant par les retenus que les personnels de la PAF, a été validé par la commission de sécurité. Un membre du consulat d'Algérie est venu voir un retenu, ce qui est très exceptionnel et ce qui laisse penser que la délivrance des laissez-passer consulaires va peut-être reprendre, d'autant que la même démarche aurait eu lieu au CRA de Vincennes. Plusieurs placements aberrants résultant de la frénésie d'arrestations ont été cassés par le Juge des Libertés et de la Détention (JLD), ce qui permet de garder un peu d'espoir. Mais au CRA de Metz, une mère de famille trentenaire Kosovare en France depuis onze ans a été expulsée lundi 19 janvier 2026 laissant ses deux filles de 3 ans et 6 ans, françaises, scolarisées et recueillies par des amies...

## FRANCE

### *ALLER VOTER ! POUR UNE MUNICIPALITE INCLUSIVE ET FIERE DE SA DIVERSITE*

Face à la progression inquiétante de l'extrême droite, en France comme dans le monde, il est urgent de mesurer la gravité du moment politique. L'arrivée de l'extrême droite aux responsabilités municipales a des conséquences concrètes et dangereuses :

- affaiblissement de la cohésion sociale,
- creusement des inégalités,
- précarisation accrue
- attaques contre les libertés associatives
- et recul des droits des personnes migrantes et réfugiées.

**Défendre les droits des personnes migrantes, c'est défendre les droits de toutes et tous.**

La Cimade porte 5 propositions clés pour une politique fondée sur l'égalité des droits, la solidarité et la dignité.

- Promouvoir l'égalité et la dignité : Bâtir une société véritablement inclusive et solidaire.
- Garantir le respect des droits humains aux frontières : Assurer la dignité des personnes aux frontières françaises, européennes et internationales.

- Mettre en œuvre une régularisation large et pérenne.
- Cesser la répression à l'encontre des personnes étrangères.
- Instaurer un droit d'asile qui soit réellement protecteur.

**Les municipalités sont vitales parce que :**

- Elles jouent un rôle direct dans la vie quotidienne : logements sociaux, crèches, aide alimentaire, transports, accès aux droits.
- Elles peuvent mettre en œuvre une politique volontariste d'accueil, de mixité et de participation citoyenne, favorisant l'inclusion et la cohésion sociale.
- Elles peuvent favoriser l'expression des besoins et des droits des personnes sans accès au débat public et au droit de vote, en soutenant les lieux, initiatives et associations qui œuvrent dans ce sens.
- Le niveau municipal est un espace de résistance et d'innovation : certaines villes se déclarent accueillantes, solidaires ou refuges et adoptent des politiques volontaristes d'accueil malgré un cadre national restrictif.
- Les élections municipales sont l'occasion de lutter contre les dérives xénophobes, en rappelant que les droits humains sont universels et non négociables.

La Cimade affirme qu'une autre politique est possible. Les collectivités locales ont un rôle central à jouer pour défendre l'accueil, l'inclusion et l'égalité des droits.

Partout où les municipalités s'engagent concrètement – accès aux droits, hébergement, accompagnement social et professionnel – les résultats sont là : des territoires plus solidaires, plus justes et plus vivants. La Cimade appelle les élus à prendre leurs responsabilités, à dépasser le cadre minimal de leurs compétences et à s'engager pleinement pour la dignité, les droits et l'accueil des personnes migrantes et réfugiées.

Si vous êtes en accord avec nos valeurs et nos actions, si vous voulez une municipalité inclusive et respectueuse de la personne humaine,

Alors,

Le 15 et le 22 mars, votez aux élections municipales !

Stoppez les messages de rejet et de haine !

Votez pour une société plus juste et plus solidaire !

<https://www.lacimade.org/carte-electorale/>

<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2026/02/Revendications-Pol-La-Cimade-dec-2025-.pdf>

***ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE LOI POUR  
PROTEGER LES MINEURS ISOLES EN RECOURS***

Une proposition de loi pionnière, visant à reconnaître la présomption de minorité pour les mineurs isolés étrangers et à lutter contre le sans-abrisme, a été adoptée à l'Assemblée nationale, sous l'impulsion d'un député socialiste. L'inscription de ce principe dans la loi, permettrait à des jeunes mineurs isolés n'ayant pas été reconnus mineurs après une première évaluation de continuer à être accompagnés au sein de la protection de

l'enfance lorsqu'ils saisissent le juge des enfants.

À l'heure actuelle, l'accueil des jeunes se déclarant mineurs non accompagnés s'arrête à la décision du conseil départemental lorsqu'elle ne reconnaît pas leur minorité. Si ces jeunes ont la possibilité de saisir le juge des enfants pour contester la décision administrative du département et faire valoir leur besoin de protection, cette saisine n'est pas suspensive : les jeunes vivent donc cette longue période d'attente de leur audience sans accompagnement social ni solution d'hébergement, le plus souvent à la rue. L'absence de prise en charge a pour effet d'accentuer la précarité dans laquelle ils et elles se trouvent, les exposant à des risques importants pour leur santé et leur sécurité. À ce titre, l'accès à leurs droits fondamentaux tels que la santé ou la scolarité est très souvent refusé ou retardé.

Pour le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (octobre 2025), ces jeunes doivent être considérés comme des enfants à protéger, jusqu'à ce que le juge des enfants se prononce. L'inscription du principe de présomption de minorité dans la loi constitue ainsi une étape essentielle pour assurer le respect de leurs droits.

Le texte devra toutefois être adopté par les sénateurs.

<https://www.france-terre-asile.org/communiques-presse/communiques-de-presse/communique-victoire-proposition-de-loi-protéger-mineurs-en-recours>

### **Les conséquences funestes de la loi Darmanin et de la circulaire Retailleau sur la vie des personnes étrangères »**

Ces dernières années la politique migratoire, sous le couvert d'une prétendue « fermeté » martelée dans les communications ministérielles, s'est en réalité déployée une véritable entreprise de déshumanisation des personnes étrangères, présentées comme « *indésirables et dangereuses* » pour légitimer des mesures de plus en plus répressives.

En janvier 2024, la loi Darmanin en matière d'asile et d'immigration consacrait plus de la moitié de ses articles à la « *maîtrise* » des voies d'accès au séjour, à la « *lutte contre l'immigration irrégulière* » et à « *l'amélioration du dispositif d'éloignement des étrangers représentant une menace grave pour l'ordre public* ». La circulaire du 25 janvier 2025 sur l'admission exceptionnelle au séjour, montre la volonté de « *simplifier* » le cadre existant, appelant surtout les préfectures à une application plus stricte des conditions de régularisation.

L'objectif de ces textes était de centrer les politiques migratoires sur l'obsession de l'enfermement, des expulsions à tout prix, instaurer une véritable « *fabrique de sans-papiers* », en jouant une nouvelle fois sur les peurs et l'imaginaire d'arrivées « *non maîtrisées* » de personnes dangereuses. Nous en constatons aujourd'hui les conséquences funestes sur la vie des personnes étrangères en France.

La notion de menace pour l'ordre public est l'un des éléments pivots de la loi Darmanin, permettant d'axer une bonne partie de ses mesures sur le renforcement d'un dispositif de contrôle et de contrainte pour expulser davantage. Or la menace pour l'ordre public ne répond à aucune définition légale ; il s'agit d'une notion subjective, malléable, et pouvant être instrumentalisée dans le but de criminaliser des personnes du seul fait de leur nationalité et de leur statut administratif.

En plus de placer l'ordre public au cœur du droit des étrangers, la loi a également supprimé la quasi-totalité des protections dont pouvaient bénéficier les personnes frappées par une obligation de quitter le territoire français (OQTF), notamment en raison de leurs attaches en France.

Ainsi, depuis deux ans, on constate une augmentation des procédures d'éloignement fondées sur une menace pour l'ordre public non caractérisée et on observent de nombreuses expulsions de personnes dont la vie est enracinée en France, qui y vivent depuis l'enfance, y ont construit leur famille, ou ont un conjoint ou un enfant français. A titre d'exemple, en 2025, au moins 46 parents d'enfants français et 20 personnes arrivées en France dans leur enfance ont été rencontrés en centre de rétention à Rennes et en Guyane. Ces chiffres laissent craindre des centaines de menaces d'expulsion à l'échelle nationale. Ces multiples destins brisés s'inscrivent dans une politique d'expulsion et de bannissement de plus en plus décomplexée. La France délivre en effet plus de 120 000 OQTF par an, un record en Europe, sans considération pour la réalité de leur situation ni respect de leurs droits fondamentaux.

L'une des mesures phares de la loi du 26 janvier 2024, concerne la régularisation des personnes exerçant un métier dit « *en tension* ». Les personnes travailleuses sans papiers ont vite compris que cette procédure relevait de la gageure : justification de trois ans minimum de présence et de douze mois d'activité dans un métier dit « *en tension* », figurant sur des listes correspondant peu à la réalité des emplois qu'elles occupent. L'issue d'une demande reste très incertaine puisque soumise à la discréption du préfet. Un an après l'entrée en vigueur de la loi, l'offensive contre les régularisations s'est poursuivie avec la circulaire du 25 janvier 2025. Les consignes laissées aux préfets préconisent de mettre au ban toute insertion professionnelle qui ne relèverait pas d'un « métier en tension ».

Ces textes offrent à l'administration un pouvoir discrétionnaire toujours plus arbitraire. L'ancrage privé et familial en France est passé au crible d'une brutalité inédite. Le flou savamment entretenu autour des critères de régularisation, combiné aux conséquences dramatiques d'un refus, instaure une politique de la peur et de la dissuasion. La chute des régularisations qui en résulte, confirmée par le ministère de l'Intérieur, semble brandie comme un trophée politique.

Les deux textes sont imbriqués dans un contexte global de surenchère politique qui traduit l'obsession d'une vision anxiogène et stigmatisante des migrations.

La mobilité des personnes est une réalité historique, humaine et incontournable, quels que soient les murs, les lois ou les discours. En 2024, l'Organisation internationale pour les migrations rappelait que la désinformation et l'instrumentalisation politique ont brouillé le débat public, au point d'occulter les faits. Or les faits sont clairs : les personnes migrantes ne sont ni une crise permanente ni un danger pour la société ; elles sont avant tout des femmes, des hommes et des enfants qui travaillent, étudient, participent à la vie sociale.

Nos organisations appellent ainsi à rejeter les politiques de la peur et de l'exclusion, à opérer un changement de regard sur les migrations et à réaffirmer les valeurs de la France que sont la solidarité, l'accueil et le respect des droits humains. C'est au nom de ces principes que nous continuerons à dénoncer les effets des politiques migratoires qui portent gravement atteinte aux droits et libertés des personnes migrantes.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7668>  
Tribune collective parue dans Le Monde du 27 janvier 2026

## **Pacte européen sur la migration et l'asile et refonte du code frontières Schengen : une politique raciste décomplexée**

Le retour à un espace sans frontières intérieures promis par l'Union européenne

n'est qu'un leurre. Le Pacte européen sur la migration et l'asile, adopté au printemps 2024 et dont l'entrée en application est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2026, d'une part, et la réforme du code frontières Schengen, d'autre part, multiplient les obstacles à l'accès au territoire de l'Union et à la procédure d'asile. Composé de 9 textes difficilement intelligibles, le Pacte généralise le tri, l'enfermement et le refoulement des personnes étrangères.

La durée d'enfermement en zone d'attente passe de 26 jours à plus de 6 mois pour les personnes faisant l'objet d'une procédure d'asile à la frontière. Le nombre de places d'enfermement en zone d'attente doit doubler d'ici l'été 2026. Les violences liées à l'enfermement vont se multiplier, les traumatismes s'aggraver.

Parallèlement au renforcement des contrôles aux frontières extérieures découlant du Pacte, la réforme du code frontières Schengen ouvre la voie à un élargissement des contrôles aux frontières intérieures et à leur renforcement en cas de rétablissement de ces contrôles. Elle met également en place une nouvelle procédure de transfert pour faciliter les renvois d'un pays à l'autre.

Ainsi la forteresse Europe est-elle renforcée tant à ses frontières extérieures qu'intérieures : sophistication des techniques de contrôle, efficience (prétendument) accrue des procédures de tri aux frontières, accroissement du nombre et du volume des données personnelles récoltées (si nécessaire sous la contrainte, y compris sur les enfants dès 6 ans), généralisation de l'enfermement. Suspicion, déshumanisation, répression sont les valeurs centrales de ces textes.

En stigmatisant les personnes exilées et en entravant leurs parcours migratoires, le Pacte et la réforme du code frontières Schengen s'engouffrent dans la tendance que dessinent la montée des extrêmes droites et la banalisation de la xénophobie.

Il eût été plus avisé de prendre la mesure de la dimension mortifère et de la violence systémique des politiques migratoires européennes à l'œuvre depuis des décennies pour, enfin, changer de logiciel.

À quelques mois de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile, l'Anafé alerte sur les conséquences prévisibles de ces textes et dénonce, une fois de plus, les logiques racistes et xénophobes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques migratoires française et européenne.

<https://anafe.org/pacte-europeen-sur-la-migration-et-lasile-et-refonte-du-code-frontieres-schengen-une-politique-raciste-decomplexee/>

## **LA FRANCE A NOUVEAU EPINGLEE PAR LE COMITE ONUSIEN DES DROITS DE L'ENFANT**

Le 19 janvier 2026, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC) a, une nouvelle fois, condamné la France pour sa prise en charge des mineurs non accompagnés étrangers (MNA) et sa manière de mener les évaluations de leur âge.

Le CRC, dont les décisions ne sont pas contraignantes, avait été saisi par cinq jeunes exilés dont la minorité avait été contestée dans trois départements français (Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire). L'un d'eux avait notamment présenté un passeport biométrique obtenu auprès de son consulat pour prouver sa bonne foi, mais le document avait été écarté par la justice dans un premier temps conduisant le jeune homme à la rue, avant que sa minorité ne soit finalement reconnue. Les évaluateurs avaient aussi

considéré les apparences physiques des jeunes incompatibles avec l'âge allégué et relevé des incohérences.

La décision du CRC insiste sur la protection des jeunes MNA : "*Tant que la procédure de détermination de l'âge est en cours, l'intéressé doit avoir le bénéfice du doute et être traité comme un enfant*", y est-il écrit.

De leur côté, de nombreuses associations ont réagi en insistant sur le "*caractère non conforme*" des procédures de reconnaissance de minorité en France. "*Des pratiques administratives et judiciaires défaillantes : évaluations sommaires basées sur l'apparence physique, rejet de documents d'état civil pourtant authentiques, et recours systématique à des tests osseux pourtant unanimement critiqués*", écrivent à ce sujet plusieurs associations, dont l'Unicef.

Pourtant, "*les documents d'identité disponibles devraient être considérés comme authentiques, sauf preuve du contraire*", estime le CRC. Et d'ajouter : "*La détermination de l'âge ne devrait pas se fonder uniquement sur l'apparence physique*" mais aussi sur "*son degré de maturité psychologique*". Pour le Comité onusien, les évaluations de l'âge de ces cinq jeunes ont été effectuées "*sans tenir compte de leur documentation et des difficultés de leurs parcours migratoires, ainsi que d'autres facteurs*" pouvant expliquer des incohérences et "*sans présence d'un représentant légal*".

Ce n'est pas la première fois que la France est pointée du doigt. En janvier 2025 la France était condamnée pour "*absence de protection*" d'un mineur guinéen. Sa minorité avait été rejetée une première fois par les autorités françaises, pour finalement être reconnue un an plus tard. Durant ce laps de temps, le jeune migrant a été livré à lui-même, à la rue.

En France, quand un jeune se voit contester sa minorité, il est automatiquement considéré comme majeur et remis à la rue. Pendant toute la procédure de recours devant un juge pour enfant - qui peut prendre plus d'un an -, il n'a pas le droit à un hébergement. Les choses pourraient changer avec le texte adopté le 11 décembre 2025. "*Cette nouvelle condamnation [de la France] doit agir comme un signal d'alerte clair. Il appartient désormais au législateur de prendre ses responsabilités et d'engager une réforme ambitieuse et conforme au droit international*", a encore réagi l'Unicef.

Dans un rapport publié en octobre 2025, le CRC épingle déjà la France pour ses "*défaillances*" dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. La France est responsable de violations "*graves et systématiques*" des droits des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) sur son territoire. Le comité appelait déjà au respect de la "*présomption de minorité*" en vigueur en France. L'enfant devrait être protégé "*jusqu'à preuve du contraire*" et tout au long de la procédure de recours qui peut durer plusieurs mois. Les mineurs isolés sont trop souvent laissés à l'abandon faute de pouvoir prouver leur âge. Ils se retrouvent alors sans abri, privés de soins de base et vivant dans des conditions "*dégradantes*".

Si la France ne dispose pas de chiffres, la coordination nationale des jeunes exilés en danger (CNJED), rassemblant une centaine d'associations, estime, elle, qu'il existe plus de 3 200 jeunes étrangers en recours en France.

## ***SUR LE MARCHE DU TRAVAIL FRANÇAIS, UN IMMIGRE DIPLOME SUR TROIS EST DECLASSE***

De nombreux immigrés qui travaillent en France ont de nombreuses compétences professionnelles inexploitées. C'est la conclusion du rapport publié par la Direction Générale des étrangers en France (DGEF) le 20 janvier 2026 et réalisé à partir de chiffres issus de l'enquête "emploi en continu", menée par l'Insee en 2021 sur des personnes ayant au moins un niveau d'étude équivalent au brevet des collèges. À partir des données de l'Insee, la DGEF a dressé un portrait de ces étrangers qui exercent en France un métier ne correspondant pas à leurs qualifications.

*"En Tunisie, j'ai eu un diplôme dans le secteur de la climatisation, je suis technicien, mais ici, actuellement, je suis demandeur d'emploi." Ce tunisien, est en règle depuis 4 ans sur le sol français. Pourtant sa vie professionnelle peine à redémarrer. "Je rencontre beaucoup de difficultés pour trouver un travail même si j'ai des qualifications". "J'ai fait beaucoup de métiers en France". "J'ai fait de la plonge, j'ai fait de la livraison à bicyclette, avec Uber, avec Stuart. J'ai fait des remplacements en tant que gardien d'immeuble." Des petits boulots alimentaires pour ce Tunisien de 54 ans, qui ne rendent pas justice à son niveau d'études.*

Les auteurs du rapport de l'Insee relèvent aussi des disparités parmi les immigrés eux-mêmes concernant le déclassement professionnel. Ainsi, les immigrés issus de pays de l'Union européenne (UE) ont tendance à être un petit peu moins déclassés que les ressortissants d'un pays tiers à l'UE (29 % pour les premiers contre 34 % pour les seconds). Le taux donné par la DGEF concerne *"toutes les personnes immigrées en France"*, note une sociologue à l'université Bourgogne Europe et autrice d'articles sur le déclassement professionnel des immigrés diplômés du supérieur. *"Ce taux est donc sans doute plus élevé si l'on regarde le premier emploi, car il y a des personnes qui, ensuite, arrivent à sortir du déclassement"*.

Ce phénomène touche plus fréquemment les femmes immigrées que les hommes : 37 % d'entre elles en emploi et diplômées occupent un travail en deçà de leur qualification, contre 29 % des hommes immigrés. Alors que les femmes nées en France connaissent, elles aussi, un déclassement par rapport aux hommes nés en France, *"les femmes immigrées cumulent une double difficulté, liée à la fois à leur origine migratoire et à leur appartenance au genre féminin"*. *"Les femmes, plus souvent en emploi dans les services et davantage concernées par le temps partiel, sont structurellement plus exposées au déclassement que les hommes"*, explique à ce différentiel. Pour la sociologue, les femmes immigrées peuvent également subir une *"sortie de l'emploi"* après leur arrivée en France alors qu'elles travaillaient dans leur pays d'origine. *"Un facteur important qui explique cela, c'est la difficulté d'accès à un moyen de garde d'enfants pour les femmes qui en ont, notamment parce que le réseau familial n'est pas sur place"*.

L'étude de l'Insee indique également que les migrants qui ont quitté leur pays d'origine pour une raison humanitaire sont plus touchés par le déclassement professionnel. *"Ce taux élevé traduit la rupture que constitue la migration forcée dans les trajectoires professionnelles"*, analyse la DGEF.

Parmi les facteurs aggravants : le niveau de français, la reconnaissance du diplôme de la personne en France et les discriminations subies. *"Trois quarts des migrants en emploi dont le diplôme n'a pas été reconnu suite à des démarches sont déclassés. Ce ratio atteint 60 % des immigrés n'ayant pas effectué les démarches car ils jugent ces dernières trop coûteuses ou complexes"*, souligne la DGEF.

Si les discriminations sont un frein à l'intégration professionnelle des immigrés, surtout s'ils sont originaires d'un pays non-européen, à leur arrivée en France, elles peuvent continuer à s'observer des années plus tard, rappelle la sociologue. *"Il y a beaucoup de personnes qui sont arrivées en France, ont poursuivi leurs études ici et ont donc un diplôme français. On voit que ces personnes sont plus souvent dans des emplois moins qualifiés, alors qu'elles ont un diplôme français."* La "précarité administrative" est également à prendre en compte pour comprendre la rétrogradation professionnelle des immigrés. *"Lorsque l'on vient d'arriver, il peut y avoir un arbitrage à faire entre trouver un emploi peu qualifié en urgence pour obtenir un titre de séjour et faire une formation complémentaire pour faire reconnaître son diplôme".*

Les métiers concernés par la présence d'immigrés déclassés sont divers mais beaucoup d'entre eux se trouvent dans des professions d'employés qualifiés. Plus d'un immigré sur deux y occupent *"un poste en dessous de leur niveau de diplôme"*. Et cela est encore plus remarquable lorsque le métier est peu qualifié : *"48 % des immigrés employés peu qualifiés sont déclassés, 46 % des ouvriers peu qualifiés et 38 % des ouvriers qualifiés"*.

Pour les personnes qui arrivent en France et se retrouvent contraintes de prendre des emplois moins qualifiés que ceux qu'elles exerçaient dans leur pays, cela peut être un choc. Dans les entretiens qu'elle a menés avec des immigrés diplômés du supérieur et déclassés en France, ma sociologue a observé que les personnes *"n'avaient pas forcément anticipé une telle dévalorisation de leur diplôme et de leur expérience professionnelle"*. *"Il y a parfois une prise de conscience à ce moment-là. Des personnes se disent : 'Ici, j'ai l'impression de ne pas avoir de diplôme', tellement ce n'est pas reconnu"*, rapporte la sociologue.

## ***RECLAMATIONS RELATIVES AUX INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE ET DE LA POLICE NATIONALE***

La Défenseure des droits est l'autorité indépendante chargée de surveiller le respect des droits humains, notamment face aux pratiques de l'administration et des forces de l'ordre. Lorsqu'elle est saisie, elle ouvre une enquête indépendante et a le pouvoir d'auditionner elle-même les fonctionnaires ou agents publics.

Suite à ces enquêtes, elle écrit des rapports avec des recommandations qui ne sont pas juridiquement contraignantes, mais qui ont un poids institutionnel : si l'administration mise en cause refuse d'appliquer les recommandations, elle doit se justifier. Ces rapports servent aussi de base à des décisions de justice, pour montrer un manquement dans le respect du droit.

Depuis 2022, Utopia 56 a saisi à plus de 45 reprises la Défenseure des droits pour des faits de violences policières sur les plages du Nord-Pas-de-Calais, dont 24 pour lesquels un signalement à l'IGPN ou l'IGGN a également été envoyé, sans suite.

Dans une décision du 17 décembre 2025, la Défenseure des droits revient sur l'usage disproportionné de la violence lors des interventions policières sur les plages du Nord. Cette décision fait suite à une enquête de plusieurs mois qui s'appuie notamment sur les différents signalements envoyés par Utopia 56 depuis 2022. Cette décision met notamment en avant :

- l'usage disproportionné des armes intermédiaires type grenades lacrymogènes et de

désencerclement, ou LBD (lanceurs de balle de défense) ;

- un manque de transparence et d'information autour de l'utilisation de ces armes (les caméras-piétons des policiers qui ne sont pas activées, des rapports incomplets ou inexistant, etc.) ;
- l'absence de protocoles clairs, si ce n'est "*d'employer tous les moyens pour empêcher les départs [...] selon des modalités proportionnelles au but à atteindre*".

Elle prend en exemple les rapports policiers de onze situations pour lesquelles nous avions déposé des signalements : le 26 avril 2024, les policiers reconnaissent avoir réalisé dix tirs de LBD et utilisé 37 grenades lacrymogènes près de Gravelines. Le 18 juin, à nouveau, plus de 30 grenades lacrymogènes et six grenades de désencerclements, ou encore le 8 avril, des militaires font état dans leur rapport de quatorze grenades lacrymogènes, une grenade de désencerclement et huit tirs de LBD, sans qu'aucune fiche n'ait été renseignée.

L'utilisation de telles armes est pourtant censée être encadrée. Elles ne doivent être utilisées que dans des situations définies et avec un but précis. La plupart nécessitent une autorisation d'un supérieur. Mais sur les plages du nord, on le voit depuis plusieurs années, aucun de ces protocoles ne semblent avoir d'importance. Selon les institutions, ces opérations visent à "*protéger des vies en empêchant les traversées*", mais derrière ces éléments de langages trompeurs, des centaines de personnes subissent des violences et sont de fait mises en danger.

En conclusion, la Défenseure des droits recommande dans son rapport :

- d'exclure l'emploi des armes dès lors que l'unique but recherché est d'empêcher des personnes de monter dans une embarcation ;
- le déclenchement systématique des caméras-piétons des effectifs qui interviennent ;
- la mise en place d'une réelle doctrine d'intervention.

Ce rapport de la Défenseure des droits n'aurait pu exister sans le travail de prise de témoignage, de signalements et d'alerte des équipes d'Utopia 56. Les signalements de ces dernières années ne représentent qu'une partie des témoignages que nous recevons mais pour lesquels nous manquons parfois de précisions.

Ces violences ont en effet souvent lieu de nuit, dans des zones éloignées. Les personnes agressées ont rarement la possibilité de déposer plainte, par peur de représailles au vu de leur situation administrative et ne veulent pas toujours témoigner.

Le ministère de l'Intérieur a deux mois pour répondre à cette décision et aux recommandations émises dans le rapport.

<https://2k2yu.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiII66L/VuEX8ZgB2zhg>

## **IMMIGRATION EN FRANCE : LES EXPULSIONS EN HAUSSE DE 15% EN 2025, LES REGULARISATIONS EN BAISSE**

La Direction générale des étrangers en France (DGEF) – qui dépend de l'Intérieur - a publié mardi les chiffres de l'immigration en 2025 en France. Ils confirment une augmentation des expulsions avec près de 15 500 étrangers en situation irrégulière éloignés de force en 2025 contre 12 800 en 2024. Le nombre d'interpellations d'étrangers

sans-papiers a lui aussi fortement augmenté concernant notamment les Algériens (+52%), les Tunisiens (+33%) et les Marocains (+19%).

*"L'année 2025 se caractérise par une augmentation continue des éloignements d'étrangers en situation irrégulière"*, peut-on lire dans statistiques de l'immigration publiée mardi 27 janvier 2026 sur le site du ministère de l'Intérieur. Dans une présentation des chiffres à la presse, Beauvau a notamment détaillé la hausse des éloignements en France l'année dernière. En ce qui concerne les seuls éloignements forcés, ils ont augmenté de 21% à 15 569, contre 12 800 en 2024 (et 11 700 en 2023). Et au global, en comptant les éloignements forcés, aidés et spontanés, ils ont augmenté de 15,7% par rapport à 2024, avec 24 985 étrangers renvoyés hors de France.

Les trois premières nationalités concernées par ces éloignements sont : les Algériens (2 500), les Marocains (2 000) et les Tunisiens (1 600). Si ces éloignements sont en hausse pour les Marocains (+ 21%) et les Tunisiens (+ 25%), ils sont en baisse en ce qui concerne les Algériens (- 15%). *"Un étranger éloigné sur quatre est d'origine maghrébine"*, précise la DGEF.

À noter que les ressortissants guinéens et égyptiens font leur apparition dans le classement avec respectivement 666 et 633 retours réalisés, en très forte hausse, respectivement de 84 % et de 189 %.

*Principales nationalités d'origine parmi les ressortissants éloignés de France en 2025. Source : DGEF*

Nationalité	2025	2025/2024
Algérienne	2 539	- 15,3 %
Marocaine	2 002	+ 20,7 %
Tunisienne	1 627	+ 25,6 %
Géorgienne	1 587	- 13,9 %
Roumaine	1 364	+ 16,7 %
Albanaise	1 149	- 19,3 %
Turque	1 134	+ 11,2 %
Guinéenne	666	+ 84,0 %
Brésilienne	636	+ 41,6 %
Egyptienne	633	+ 189 %
<b>Total général</b>	<b>24 985</b>	<b>+ 15,7 %</b>
<i>Part des 10 nationalités</i>	<i>53,4 %</i>	<i>-6,5 pts</i>

### **Les Algériens, première nationalité éloignée**

*"Sur les 2 500 Algériens éloignés en 2025, il y a eu une hausse des éloignements aidés et spontanés mais une baisse de 37% des éloignements forcés"*, précise le responsable du département statistique de la DGEF. Une réalité qui s'explique notamment par la réticence des autorités algériennes à délivrer des laissez-passer consulaires, sésame indispensable pour éloigner un ressortissant (sans documents d'identité) vers l'Algérie.

La France accueille la plus importante communauté algérienne à l'étranger, *"y compris une part non négligeable de personnes en situation irrégulière"*.

Les tensions *"se cristallisent notamment autour des personnes faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), dans un contexte où Alger a longtemps été accusée par Paris de refuser ou de ralentir la délivrance des laissez-passer consulaires"*, expliquait récemment une chercheuse, spécialiste de l'Algérie à l'université Bordeaux-Montaigne. *"Cette situation a contribué à politiser la question migratoire et à en faire un levier diplomatique entre les deux États."*

### **Les régularisations "exceptionnelles" en baisse de 10% en 2025**

Le nombre d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière a lui progressé de 30% l'an dernier, concernant notamment des Algériens (+ 52%), des Tunisiens (+33%) et des Marocains (+ 19%). Il s'établit à 192 140 interpellations (+ 61% depuis 2022).

Au total, les ressortissants algériens représentent 26,6% des interpellés. Si on y ajoute les ressortissants originaires des autres pays du Maghreb, le nombre s'élève à un

peu plus de 84 000 interpellations, soit presque 44% de l'ensemble des interpellations réalisées en 2025.

En ce qui concerne les régularisations exceptionnelles (AES, pour admissions exceptionnelles au séjour), le chiffre a baissé de 10%, avec 28 610 étrangers régularisés l'an dernier. *"Il y a l'impact de la circulaire Retailleau qui visait à rappeler le caractère exceptionnel" de ces régularisations et à en "durcir les conditions".*

	2021	2022	2023	2024 définitif	2025 estimé	2025/2023
<b>Economique</b>						
Salarié	8 165	10 273	10 775	10 268	9 140	- 11,0 %
Temporaire	554	601	687	550	- 19,9 %	
<b>Total économique</b>	<b>8 719</b>	<b>10 874</b>	<b>11 525</b>	<b>10 955</b>	<b>9 690</b>	<b>- 11,5 %</b>
<b>Familial</b>						
Membre de famille	4 051	5 264	5 759	4 709	490	- 89,6 %
Liens personnels et familiaux	17 877	17 156	16 395	15 353	18 290	+ 19,1 %
<b>Total familial</b>	<b>21 928</b>	<b>22 420</b>	<b>22 154</b>	<b>20 062</b>	<b>18 780</b>	<b>- 6,4 %</b>
<b>Etudiant</b>						
<b>Total étudiant</b>	<b>906</b>	<b>1 008</b>	<b>1 027</b>	<b>816</b>	<b>140</b>	<b>- 82,8 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 553</b>	<b>34 302</b>	<b>34 706</b>	<b>31 833</b>	<b>28 610</b>	<b>- 10,1 %</b>

*Les admissions exceptionnelles au séjour (AES) délivrées en 2025. Source : DGEF*

Pour rappel, il faut désormais *"au moins sept ans"* de présence en France pour un étranger qui demande une AES, contre cinq ou trois ans dans certains cas auparavant, et avoir travaillé 12 mois au cours des deux dernières années.

Dans le détail, ces AES pour motifs économiques ont baissé de 11,5%, et pour motif familial de 6,4%. Les AES délivrées aux étudiants ont même chuté de 82%.

Interrogé sur des chiffres précédemment publiés par le ministère de l'Intérieur, qui faisait état d'une baisse de 42% des régularisations sur la période janvier-septembre, le responsable du département statistique de la DGEF a expliqué qu'il y avait *"peut-être eu une évolution de la dynamique en cours d'année"* et que les chiffres de la DGEF comprenaient aussi *"les régularisations de plein droit"*.

Du côté des titres de séjour classiques, la France a délivré 384 230 premiers titres de séjour l'an dernier, en hausse de 11% sur un an. *"Les titres étudiants sont toujours les premiers"* motifs de délivrance (118 000 au total), suivis des motifs humanitaires (+ 65% à 92 600 qui englobe notamment les réfugiés statutaires).

Toutefois, les titres de séjour pour motifs économiques ont reculé de 12% sur un an, et concerne 51 000 personnes : *"La baisse concerne les salariés (- 11%) et les emplois saisonniers (- 30%)". "On a un marché de l'emploi qui peut-être attire un peu moins la population étrangère"* en termes d'embauches, mais aussi de salaires où *"la dynamique a disparu en 2025"*.

	2021	2022	2023	2024 définitif	2025 estimé	2025/2024
<b>Motif économique</b>						
dont salarié	27 187	37 046	40 225	36 721	32 660	- 11,1 %
dont scientifique	3 986	4 968	5 489	6 673	6 810	+ 2,1 %
dont actif non salarié	1 065	1 826	2 180	2 364	2 530	+ 7,0 %
dont saisonnier	5 122	10 575	9 776	11 847	8 380	- 29,3 %
<b>Tous motifs économiques</b>	<b>38 031</b>	<b>55 247</b>	<b>58 762</b>	<b>58 603</b>	<b>51 190</b>	<b>- 12,6 %</b>
<b>Motif familial</b>						
Famille de Français	45 976	45 283	41 782	40 102	40 710	+ 1,5 %
Membre de famille	29 732	34 599	34 543	35 574	35 090	- 9,8 %
Liens personnels et familiaux	17 873	17 156	16 394	15 354	18 300	+ 19,2 %
<b>Tous motifs familiaux</b>	<b>93 581</b>	<b>97 038</b>	<b>92 719</b>	<b>91 030</b>	<b>91 100</b>	<b>+ 0,1 %</b>
<b>Motif étudiant</b>						
<b>Total étudiant</b>	<b>90 101</b>	<b>103 917</b>	<b>110 688</b>	<b>110 914</b>	<b>117 970</b>	<b>+ 6,4 %</b>
<b>Motif humanitaire</b>						
dont réfugié et apatride	24 028	27 139	32 657	37 539	54 230	+ 44,5 %
dont protection subsidiaire	13 187	10 728	11 855	15 047	35 000	+ 132,6 %
dont étranger malade	4 403	3 291	3 186	3 061	2 930	- 4,3 %
<b>Tous motifs humanitaires</b>	<b>41 968</b>	<b>41 458</b>	<b>48 068</b>	<b>56 115</b>	<b>92 610</b>	<b>+ 65,0 %</b>
<b>Motif divers</b>						
dont visiteur	9 022	14 846	15 140	14 359	14 340	+ 6,8 %
dont étranger entré mineur	10 777	10 050	9 817	10 366	12 210	+ 17,8 %
<b>Tous motifs divers</b>	<b>119 045</b>	<b>32 432</b>	<b>29 782</b>	<b>28 925</b>	<b>31 360</b>	<b>+ 8,4 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>382 726</b>	<b>330 092</b>	<b>340 019</b>	<b>345 587</b>	<b>384 230</b>	<b>+ 11,2 %</b>
dont Britanniques	99 954	11 166	9 339	8 899	7 866	-- 11,6 %

*Les titres de séjour délivrés en 2025. Crédit : DGEF*

### **Accord "un pour un" : depuis son entrée en vigueur, 281 migrants expulsés vers la France et 350 envoyés au Royaume-Uni**

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord "un pour un" entre Londres et Paris en août dernier, 281 migrants arrivés en Angleterre par "small boat" ont été expulsés vers la France et 350 exilés ont pu rejoindre le Royaume-Uni de manière légale. Un chiffre en deçà des espérances des autorités britanniques.

Il devait enrayer les traversées de la Manche. Cinq mois après son entrée en vigueur, l'accord "un pour un" qui prévoit un système d'échange de migrants entre Londres et Paris ne produit pas les effets escomptés par les autorités britanniques.

Le texte, signé en juillet, prévoit le renvoi en France d'un migrant arrivant au Royaume-Uni par "small boat", en échange de quoi Londres s'engage à accepter un exilé se trouvant en France et exprimant sa volonté de demander l'asile. Une expulsion, une entrée, en somme.

Depuis les premiers transferts mi-septembre 2025, un total de 281 migrants arrivés en Angleterre après une traversée de la Manche ont été expulsés vers la France, et 350 exilés ont pu rejoindre le Royaume-Uni de manière légale, a indiqué la semaine dernière la ministre de l'Intérieur. La différence entre ces deux chiffres s'explique par une "*complication opérationnelle du côté français*", selon Londres. Une affirmation qui pose question au regard des termes de l'accord, la France n'ayant aucun droit de regard (hormis les critères de sécurité) sur les personnes expulsées. Elle a cependant reconnu que le

nombre d'expulsions était "*relativement faible*", tout en rappelant qu'il s'agissait d'un projet pilote et que "*ce programme visait à prouver la viabilité de ce nouveau modèle de collaboration avec les Français*". Par ailleurs, "*des difficultés pratiques se posent quant à la rapidité à laquelle il est possible de retenir les personnes, de les embarquer dans un avion et de les transférer en France*".

L'opposition n'a pas manqué de dénoncer un "*aveu d'échec lamentable*". On est en effet loin des estimations envisagées au moment de la signature de l'accord : la presse britannique avait évoqué le chiffre de 50 exilés expulsés vers la France chaque semaine.

Dès son annonce, cet accord a été largement critiqué par des ONG et des associations de défense des droits des étrangers. Des responsables associatifs ainsi que des citoyens français et britanniques réunis au sein d'un collectif ont dénoncé en octobre dernier "*un marchandage cynique des vies humaines*". "*Nous parlons de marchandage, une notion généralement utilisée pour parler d'objets, car finalement avec cet accord, on prend les migrants pour des pions en les échangeant comme si cela n'avait aucun impact*", avait expliqué une responsable communication et plaidoyer de l'Auberge des migrants. "*On est dans une logique quasiment de troc, dont la matière est l'humain. Pour nous, derrière cet accord, il y a une déshumanisation qui est très alarmante. C'est une vie contre une autre*".

Les critiques sont également venues des exilés eux-mêmes. Début janvier 2026, le média britannique The Guardian a révélé que 85 migrants placés en centre de rétention au Royaume-Uni en vue de leur renvoi en France avaient affirmé avoir subi des traitements dégradants de la part des autorités britanniques. Les migrants, originaires du Soudan, d'Afghanistan et d'Iran notamment, accusaient le Home Office de les soumettre à une détention arbitraire, de leur refuser l'accès à un avocat. Ils dénonçaient aussi un accès limité à des soins médicaux, des traitements dégradants et des préjudices psychologiques, notamment dans le centre d'Harmondsworth, en périphérie de Londres.

Des plaintes balayées par le Home Office : "*Nous ne reconnaissons pas les allégations concernant les conditions de détention à Harmondsworth. Nous considérons le bien-être des personnes détenues sous notre responsabilité comme étant de la plus haute importance*", a déclaré un porte-parole du ministère de l'Intérieur.

Cet accord a été signé avec le but affiché de dissuader les traversées. Un argument également dénoncé par les détracteurs du projet puisque les traversées de la Manche ne cessent d'augmenter. Malgré le durcissement de la politique migratoire britannique, les exilés dans le nord de la France ne comptent pas changer leurs plans et souhaitent coûte que coûte rejoindre l'Angleterre. Déjà, parce qu'ils ne connaissent pas toujours l'existence des réformes anglaises. Ensuite, parce que beaucoup ne renonceront pas à leur objectif si près du but, alors qu'ils ne sont qu'à quelques kilomètres des côtes britanniques. "*Je suis venu d'Afrique, j'ai traversé le désert, la mer Méditerranée... J'ai fait trop de route pour arrêter maintenant et avoir peur d'un accord*", racontait fin novembre 2025, un Soudanais de 18 ans, rencontré dans un camp de Calais. Enfin, parce que certains ont des attaches ou des proches au Royaume-Uni, et voient ce pays comme leur dernière chance. "*J'ai vu sur les réseaux sociaux que la vie en Angleterre devenait compliquée pour les personnes comme nous. Mais je n'ai nulle part où aller alors je n'ai pas d'autre choix que de tenter ma chance là-bas*", confiait un Soudanais de 26 ans dont la demande d'asile a été refusée en France.

## La journée mondiale pour les personnes migrantes mortes ou disparues aux frontières.

Le **6 février** est la journée mondiale de Commémoration pour les personnes migrantes mortes ou disparues aux frontières. Cette journée d'hommage permet de rappeler qu'il y a des personnes, des vies humaines, derrière les chiffres souvent instrumentalisés.

L'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers (OEE) milite contre l'enfermement, sous toutes ses formes, subi par les personnes étrangères et défend leur accès effectif aux droits fondamentaux, sans distinction de genre, de langue, de nationalité, d'opinion politique, d'orientation sexuelle, d'origine ou de religion.

### Jusqu'à 8 ans de prison pour un réseau de 17 passeurs

Dix-sept passeurs ont été condamnés mercredi 28 janvier 2026. Ils sont accusés d'avoir été en 2023 des "précurseurs" des traversées clandestines de la Manche par « taxi-boats ». Ils ont été condamnés à des peines allant d'un an de prison avec sursis à huit ans ferme. Trois d'entre eux ont également été condamnés pour homicide involontaire après la mort d'une Erythréenne de 24 ans lors d'une traversée organisée par ce réseau de passeurs en septembre 2023. La plupart ont aussi écoper d'amendes allant de 10 000 à 150 000 euros, des peines prononcées en raison de la "*recherche systématique de bénéfice*" du réseau selon la présidente du tribunal correctionnel de Lille, ainsi qu'à des interdictions de territoire français (ITF).

Seules les nationalités de deux de ces hommes ont pu être établies avec certitude. Durant leur procès débuté fin 2025, huit d'entre eux s'étaient déclarés Syriens, d'autres Libyens, Irakiens ou Tunisiens, parmi d'autres nationalités représentées. Le parquet avait requis des peines allant de un à neuf ans de prison, en plus d'amendes et d'interdictions du territoire français pour la plupart. Le ministère public avait estimé être "*face à un réseau qu'on pourrait comparer à un réseau de stupéfiants*", organisé selon une hiérarchie précise où chacun a "*un rôle, des responsabilités différentes et une rémunération spécifique*".

Âgés d'une vingtaine à une quarantaine d'années, les 17 hommes avaient comparu pendant deux semaines devant la chambre correctionnelle de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) du tribunal judiciaire de Lille pour "aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger en bande organisée", "*participation à une association de malfaiteurs*" et "*mise en danger d'autrui*". Le réseau reposait sur "*l'exploitation à des fins lucratives du désespoir de devoir quitter sa patrie et sa famille, mais aussi l'exploitation de l'espoir d'un avenir meilleur*", a estimé la présidente du tribunal lors de la lecture de la décision mercredi. Elle a également noté que l'enquête avait permis de démontrer que les personnes impliquées suivaient un "*mode opératoire répété*" pour permettre "*des passages clandestins organisés et structurés*" vers la Grande-Bretagne entre avril et octobre 2023.

Certains occupaient des rôles d'"*organisateurs*", d'autres de "*guides*" chargés de mener des migrants jusqu'aux zones d'embarquement et de mettre à l'eau des bateaux, d'autres encore de "*conducteurs de taxi-boats*", ou des fonctions de rabatteurs et de chauffeurs chargés de transporter les passeurs sur le littoral, selon le parquet.

Le terme "taxi-boat" fait référence à un mode opératoire qui s'est développé depuis 2023, consistant à mettre à l'eau des embarcations à l'abri des regards - notamment depuis des cours d'eau à l'intérieur des terres - pour échapper à la surveillance des forces de l'ordre près des principales plages de départ. Ces canots pneumatiques s'approchent

ensuite par la mer des plages où les attendent les migrants, qui embarquent directement dans l'eau, dans des conditions souvent chaotiques, avant de poursuivre leur route vers l'Angleterre. *"Ce sont des individus précurseurs de ce phénomène (des taxi-boats), qui l'ont mis en place dans un rythme quasi industriel"*, avait souligné le parquet lors du procès.

Face à la sécurisation renforcée autour du port de Calais et du tunnel sous la Manche, la plupart des migrants se sont rabattus ces dernières années sur des traversées maritimes clandestines à bord d'embarcations de fortune, une solution généralement beaucoup plus coûteuse que les camions, et également très risquée.

Pour tenter de contrer le phénomène des "taxi boats", la France a décidé de changer de doctrine. *"Afin de préserver la vie humaine et de lutter contre les passeurs impliqués dans des réseaux criminels de trafic d'êtres humains, la gendarmerie maritime sera bientôt en mesure d'effectuer des opérations de contrôle et d'intervention en mer, sur des embarcations soupçonnées d'être des taxi-boats"*, a indiqué fin novembre la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Prémar). En clair, les autorités s'apprêtent à intercepter les canots en mer, avant qu'ils n'embarquent des migrants. Une première opération de ce type a eu lieu le 17 janvier 2026 dans le canal de l'Aa, à Gravelines, sur la côte de la Manche.

En 2025, au moins 29 migrants sont morts en mer, mais, plus de 41 000 migrants sont arrivés au Royaume-Uni par le biais de "small boats".

### **Réinstallation : des engagements français en forte baisse**

La réinstallation est un dispositif spécifique de protection de réfugiés identifiés par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Elle vise à transférer les réfugiés les plus vulnérables depuis leur premier pays d'asile vers un État tiers. Ce dernier s'engage auprès du HCR à les accueillir et à leur accorder un statut de résidence permanente ainsi que tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels liés.

En allant au-devant des besoins de protection, évitant aux personnes qui craignent les persécutions d'entamer des parcours migratoires complexes et souvent dangereux, les États qui s'engagent à accueillir des réinstallés assurent une mise en œuvre complète du droit d'asile qui ne se limite pas à protéger celles et ceux qui ont pu rejoindre son territoire.

En juin 2008, la France a marqué un engagement particulier en ce sens, en signant un accord cadre avec le HCR consistant à accueillir une centaine de ménages réinstallés chaque année pour la mise en œuvre de cette voie légale dédiée aux réfugiés. En pratique cela représente environ 300 réinstallés par an. À cela s'ajoutent des programmes d'admission humanitaire ponctuels, répondant à des situations de crise et des enjeux diplomatiques.

Dans le contexte actuel de besoins records à l'échelle internationale et de désengagement des États-Unis, principal acteur de la réinstallation depuis les années 1980, un signe fort était attendu des pays européens et particulièrement de la France au regard de ses orientations récentes dans ce domaine. L'annexe au projet de loi de finances 2026, laissait penser que l'on reviendrait à un objectif de 3 000 personnes par an : il y est en effet indiqué que les fonds européens versés à la France à cet effet s'élèveraient à 30 millions d'euros, à raison d'un montant forfaitaire de 10 000 euros par réinstallé accueilli soit un total de 3 000 réinstallés.

C'est donc avec surprise que la publication le 18 décembre 2025 par le Conseil de l'Union européenne d'une décision d'exécution relative au plan de l'Union pour la réinstallation et l'admission humanitaire (2026-2027) faisait apparaître un engagement français de ...600 réinstallés par an sur les années 2026 et 2027 ! Un chiffre particulièrement bas en comparaison avec les années précédentes, en contradiction avec la dynamique portée par la France ces dernières années en faveur de ce dispositif. Il convient de noter que l'accord cadre signé en 2008 continue à s'appliquer parallèlement à ces engagements européens.

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1835-reinstallation-des-engagements-francais-en-forte-baisse>

## Budget 2026 en France : hausse des frais pour l'obtention d'un titre de séjour

D'ici trois mois, les frais pour obtenir un titre de séjour en France vont augmenter. Cette mesure est inscrite dans le budget 2026, adopté par le gouvernement lundi 2 février 2026 après quatre mois de débats, trois recours à l'article 49.3 et le rejet de deux motions de censure.

Alors, qu'est-ce qui change avec ce nouveau texte pour les étrangers qui déposent un dossier d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour ?

- Les personnes qui demandent pour la première fois un titre de séjour longue durée ou de résident devront débourser 300 euros, au lieu de 200 euros aujourd'hui. Le tarif minoré, qui concerne par exemple les étudiants et les bénéficiaires du regroupement familial, augmente également, passant de 50 à 100 euros.

- Pour l'obtention ou le renouvellement des autres titres de séjour, le montant passe à 50 euros contre 25 euros actuellement.

- Les étrangers qui demandent la nationalité française devront payer 255 euros, contre 55 euros avant la loi.

- Désormais, les étrangers devront aussi payer la somme de 100 euros pour la délivrance ou le renouvellement d'une autorisation provisoire de séjour. Jusque-là, ce titre de séjour de très courte durée n'était pas soumis à une taxe.

- Les personnes qui veulent demander un titre de séjour mais qui sont entrées sur le territoire français de manière irrégulière (sans visa) devront par ailleurs payer une taxe de 300 euros, contre 200 euros actuellement. "Concernant ce dernier montant, une somme de 100 euros est prélevée dès le dépôt du dossier, et n'est pas rendue en cas de refus de titre", signale l'association La Cimade.

- Enfin, le droit de timbre demandé au titre des frais administratifs d'instruction du dossier est multiplié par deux, passant de 25 à 50 euros.

Ainsi, au total, un étranger pourra, dans certains cas, débourser jusqu'à 650 euros pour obtenir un titre de séjour d'un an. La Cimade dénonce des "taxes exorbitantes". "De nombreuses personnes sont en difficulté pour rassembler les sommes requises et (...) ne parviennent [pas] à obtenir la remise de leur titre par la préfecture, malgré une décision favorable", s'insurge La Cimade.

D'autant, que comme le rappelle l'association, la dématérialisation des titres de séjour ont rendu extrêmement difficiles les démarches pour la régularisation des étrangers. En avril 2025, 10 associations avaient saisi le Conseil d'Etat pour dénoncer les dysfonctionnements "massifs et récurrents" de l'ANEF, cette plateforme de service public

obligatoire depuis 2021 pour renouveler les titres de séjour des étrangers de France. L'ANEF, censée simplifier toutes les procédures, est "*un outil à fabriquer de la précarité*", avaient alors estimé les militants.

À partir du mois de juillet 2026, les étudiants étrangers non citoyens d'un pays de l'Union européenne, et non boursiers, venus faire leurs études dans les universités françaises n'auront plus accès aux APL (l'aide personnalisée au logement). "*Près de 100 000 étudiants seraient concernés*", a avancé un député socialiste à l'Assemblée nationale.

Ce "*recentrage budgétaire*", évoqué par le gouvernement, suscite de vives réactions, notamment chez les associations étudiantes qui craignent un plongeon dans l'extrême précarité des étudiants plus pauvres. L'APL varie entre 150 et 250 euros par mois et permet d'offrir un petit filet de sécurité à ses bénéficiaires qui peinent à se loger à des prix décents.

Le député, qui s'est battu contre cette mesure au Parlement, affirme que son groupe va contester cette mesure devant le Conseil constitutionnel car cela "*vient réduire les droits des étrangers*".

Toutefois, il tient à nuancer son impact. "*Ce gel des APL ne se fera pas de façon indiscriminée*", affirme-t-il. C'est du moins la promesse faite par la ministre de l'Action et des Comptes publics.

*"La ministre a répondu [lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale] que cette mesure ne touchera pas tous les étudiants étrangers non boursiers de manière indiscriminée. Ceux qui présentent des conditions de ressources limitées, ceux qui sont précaires, pourront toujours bénéficier des APL. L'idée n'est pas de sanctionner les étrangers plus fragiles mais d'en exclure les étudiants internationaux les plus riches"*, détaille le député, qui dénonçait dans l'hémicycle une "*préférence nationale insupportable*".

Mais pour l'heure, difficile d'avoir des précisions sur la façon dont les ressources des étudiants précaires non boursiers seront prises en compte. Il faudra attendre, à l'issue d'une future concertation ministérielle, "*un décret*", a déclaré la ministre à l'Assemblée. "*Rien ne changera jusqu'à la fin de l'année étudiante. Personne ne va perdre ses APL demain*", a-t-elle assuré. Le gel de ces aides personnalisées au logement devait faire économiser 108 millions d'euros à l'État.

À l'inverse, les APL augmenteront pour tous les autres étudiants. "*Les étudiants boursiers, quelle que soit leur nationalité (...) resteront pleinement éligibles à l'APL. Cette mesure permet ainsi de préserver notre capacité à accueillir dignement les étudiants internationaux en situation de précarité, tout en assumant une gestion responsable et cohérente de l'argent public*", écrit le ministère de l'Enseignement supérieur.

Le nouveau budget de l'Enseignement supérieur prévoit aussi de répondre à l'urgence de la précarité étudiante. À partir du 1er mai 2026, tous les étudiants français et étrangers, boursiers ou non, pourront bénéficier des repas à 1 euro (au lieu de 3,30 euros). Les doctorants seront également mieux rémunérés : de 1 769 euros (en 2020) à 2 300 euros aujourd'hui.

## BEZIERS

### Futur centre de rétention administrative à Béziers : le collectif anti-CRA dénonce un projet coûteux et inefficace

Une centaine de personnes s'est mobilisée samedi 31 janvier à Béziers contre la création d'un centre de rétention administrative sur la commune. Ateliers d'écriture, déambulation dans le centre-ville, concert et repas, voilà le programme de la journée de mobilisation du collectif Béziers Anti-CRA, samedi 31 janvier 2026. L'organisation s'oppose à la création sur la commune d'un centre de rétention administrative, près de la prison de Gasquinoy. Un projet porté par la Ville et l'Etat pour enfermer jusqu'à 140 personnes en situation irrégulières sur le territoire français.

Déclaré "*d'intérêt général*" par un arrêté » de la préfecture de l'Hérault le 9 janvier 2026, ce projet est vivement contesté par certains habitants, qui le trouvent complètement inhumain. *"Ces centres n'ont pas d'interprète, offrent peu d'assistance médicale et aucune assistance psychiatrique, alors que beaucoup de personnes ont subi des tortures ou des mauvais traitements en essayant de venir en France. Ces personnes n'ont commis aucun crime, sauf celui de ne pas avoir de papiers."*

Selon la Cimade, plus de 40 000 personnes ont été enfermés dans des CRA en 2024. La grande majorité ne sont pas expulsables : *"un tiers seulement des personnes enfermées sont expulsées. Les autres deux tiers sont relâchés"* après un séjour pouvant durer jusqu'à trois mois. Des personnes parfois *"en situation régulière qui n'ont pas réussi à obtenir la prolongation de leur carte de séjour. Pourtant, elles travaillent, elles ont des enfants scolarisés en France."*

Preuve, que ce système ne fonctionne pas, il coûte très cher. « D'après un rapport de la cours des comptes » *une journée en centre de rétention coûte 600 euros. La durée moyenne d'un enfermement est de 30 jours.* » De quoi faire monter la facture à 18 000 euros par personne et autour de *"800 millions d'euros par an sur l'ensemble de la France"*. Le Centre de rétention administrative de Béziers doit coûter près de 50 millions d'euros. De l'argent qui pourrait être investi *"dans les services publics, les hôpitaux, les écoles, ou la culture"* estime un homme du collectif Béziers anti-CRA.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/futur-centre-de-retention-administrative-a-beziers-le-collectif-anti-cra-denonce-un-projet-couteux-et-inefficace-2777858>

## CALAIS

### Evacuation d'un camps de migrants de Calais, 260 personnes "mises à l'abri"

Les autorités du Pas-de-Calais ont évacué ce vendredi 30 janvier, l'un des plus grands camps de migrants de Calais, situé dans la zone du Virval où vivaient 600 à 650 personnes. Une opération de "mise à l'abri", selon les mots du préfet du Pas-de-Calais, menée dès 7 heures.

La préfecture du Pas-de-Calais annonce, vendredi 30 janvier 2026, évacuer l'un des plus grands camps de migrants de Calais. Il s'agit d'un camp situé au sud-est de la ville où vivaient 600 à 650 personnes selon la préfecture *"dans des conditions indignes et particulièrement dangereuses, notamment en raison de sa proximité immédiate avec l'autoroute"*. Les opérations ont débuté à 7 heures, 260 personnes ont accepté une "mises à l'abri", selon les mots du nouveau préfet du Pas-de-Calais. *"21 personnes en situation irrégulière ont été interpellées afin de procéder à la vérification de leur droit au séjour"*.

C'est Grand Calais Terres et Mers, propriétaire du terrain qui avait saisi la

justice. Le président du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer a rendu, le 9 janvier 2026, une ordonnance mettant fin à l'occupation illégale du site. *"À la suite de cette décision, le préfet a accordé le concours de la force publique. Sa configuration et son ampleur favorisaient également l'emprise des réseaux de passeurs, qui exploitent la vulnérabilité des personnes migrantes. Le site générerait par ailleurs des troubles à l'ordre public, affectant la sécurité, la salubrité et la tranquillité des riverains, du centre hospitalier et des entreprises voisines"*. Ce Camp se situe au niveau de l'échangeur des autoroutes A16 et A216.

Les exilés ont été emmenés en bus par les autorités vers différents CAES (Centres d'Accueil et d'Examen des situations) des Hauts-de-France. L'opération d'évacuation est terminée, selon la préfecture du Pas-de-Calais. L'agglomération de Calais engagera, sur plusieurs jours, des travaux de réaménagement et de sécurisation pour éviter toute réimplantation.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-prefecture-du-pas-de-calais-a-evacue-1-un-des-plus-grands-camps-de-migrants-de-calais-650-personnes-mises-a-l-abri-1695010>

## CLERMONT-FERRAND

### Cérémonie des vœux de Forum réfugiés

La deuxième cérémonie des vœux de Forum réfugiés s'est tenue au Centre Diocésain de Pastorale. Cet événement marque une étape inédite pour l'association : pour la première fois, la cérémonie des vœux se déploie au sein des directions territoriales, au plus près des équipes et des partenaires locaux. La prise de parole a été ouverte le Directeur territorial Auvergne-Limousin, avant les interventions du Directeur général, et de la Présidente de Forum réfugiés. Cette nouvelle dynamique territoriale se poursuivra avec deux autres cérémonies des vœux prévues à Toulouse et à Marseille

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/actualites-associatives/1844-ceremonie-des-voeux-de-forum-refugies-a-clermont-ferrand>

## DEUX-SEVRES

### Municipales 2026 : un questionnaire sur les migrants aux candidats des Deux-Sèvres

Les associations de défense des migrants des Deux-Sèvres interrogent, via un questionnaire, les candidats aux élections municipales dans leur département. Il est notamment question du logement d'urgence, des aides à l'information administrative, ou encore de l'inscription dans des clubs de sport.

Ils invitent les candidats *"à faire connaître toutes les mesures qu'ils se proposent de mettre en œuvre au service des plus fragiles, en particulier sans papiers, pour faciliter leur inclusion."* À l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, le Collectif accompagnement migrants des Deux-Sèvres (CAM 79) interpelle les futurs élus sur leurs intentions à propos des personnes en attente ou sans papier.

Les militants rappellent que le champ d'action des mairies est vaste, bien qu'elles ne puissent se prononcer sur la régularisation des migrants. *"Il y a par exemple le logement"*, explique un membre de la Ligue des droits de l'Homme 79. *"Une commune peut mettre à disposition des logements d'urgence si le besoin s'en fait sentir en particulier pour des familles. Ce que n'a pas fait la maire de Bressuire qui nous a renvoyé sur le 115 pour une famille dans le besoin"*.

Le président de l'association ARDI à Niort, explique aussi qu'un accueil peut être fait pour aider ces personnes, comme n'importe quel citoyen, à entreprendre des démarches administratives. *"Une aide peut aussi être apportée via les CCAS (Centres communaux d'action sociale) si ces personnes sont dans le besoin. Idem pour les moins de 25 ans dans les missions locales ou lors d'inscription dans des clubs de sport. Ces personnes vivent et travaillent aujourd'hui sur notre territoire. Elles participent à la vie collective et sont une richesse dont on ne peut se priver."*

Ils invitent donc chaque candidat à se positionner, à s'inspirer de l'action de l'association nationale des villes et territoires accueillants, et pourquoi pas d'y adhérer.

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/municipales-2026-un-questionnaire-sur-les-migrants-aux-candidats-des-deux-sevres-8019790>

## GUYANE

### **La préfecture de Guyane expulse en toute illégalité**

Malgré le rejet de sa demande de réexamen de sa demande d'asile, déposée en amont de son placement au CRA, l'OFPRA a tout de même reconnu qu'il était en danger en cas de retour en Haïti. Son audience devant la Cour nationale du droit d'asile (CND) est fixée au 4 février 2026.

Il apprend le 25 janvier 2026 que son expulsion est programmée pour le lendemain. Son avocate saisit le Tribunal administratif d'un référendum. Ce recours que la loi prévoit « *suspensif* » en Guyane, doit empêcher la préfecture de poursuivre son expulsion tant que le Tribunal administratif n'a pas rendu sa décision. Pourtant, malgré les alertes auprès des juridictions et du ministère de l'Intérieur, la préfecture a illégalement poursuivi la mise à exécution de l'expulsion, aucune décision n'ayant été rendue par le juge administratif au moment de son embarquement dans l'avion à destination d'Haïti.

Plus tôt dans l'année, le 5 janvier 2026, un migrant, qui était assigné à résidence, apprend lors de son pointage au commissariat, qu'il va être amené à l'aéroport pour être expulsé vers Haïti le jour même. Aucune information préalable ne lui avait été donnée par les autorités. Ayant des craintes en cas de retour dans son pays, son avocat saisit d'un référendum le Tribunal administratif, afin de demander la suspension de son expulsion. La préfecture de Guyane a poursuivi la mise à exécution de son expulsion. Il n'a eu d'autre moyen que de refuser d'embarquer dans l'avion, et a par la suite été condamné pour avoir fait obstruction à son expulsion, malgré l'illégalité de celle-ci.

Le même jour, un ressortissant dominicain, qui était lui aussi assigné à résidence, a été embarqué dans un vol à destination de la Guadeloupe, première escale avant son renvoi vers son pays d'origine. Pourtant, la mesure d'éloignement (OQTF) prise à son encontre avait été suspendue par le Tribunal administratif 5 jours avant. Après avoir été saisie et alertée de cette illégalité, la préfecture décide le 6 janvier de prendre une nouvelle OQTF, identique à la précédente, afin de poursuivre son expulsion qui se trouve alors au CRA de Guadeloupe.

L'Etat de droit, protection contre l'arbitraire de la police et de l'administration, est bafoué par la préfecture de Guyane, dont le glissement des pratiques vers l'illégalité est inquiétant. L'Etat français ne peut violer ses propres lois et engagements internationaux dans le simple objectif de répondre à des attendus politiques inhumains.

<https://www.lacimade.org/la-prefecture-de-guyane-expulse-en-toute-illegalite/>

## LYON

### Réalités et conscience :Où en est-on à Lyon

Un campement sous tentes s'est établi dans le parc des Chartreux. Ils étaient 250 l'été 2025. Début janvier 2026, ils étaient encore 100. Puis le froid est arrivé. La Préfecture a décrété le Plan Grand Froid du 6 au 13 janvier 2026 et la Ville de Lyon a mis à leur disposition un gymnase dont ils ont été expulsés en fin de période sans qu'aucune solution d'hébergement ait été recherchée. L'église Saint-Polycarpe héberge 50 (80) jeunes chaque nuit. Des immeubles non occupés ont été détectés à Ecully et à Décines qui pourraient les accueillir. Mais les maires s'opposent à leur réquisition, soutenus par leur population. Rappelons-nous que l'association JAMAIS SANS TOIT a identifié en ce début d'année 2026, 450 personnes dont 333 enfants vivant à la rue et que les Écoles de l'agglomération accueillent dans leurs locaux 101 élèves qui seraient à la rue et 63 adultes, leurs parents.

#### Que dit notre conscience de cette situation ?

Nous savons qu'en majorité des migrants contraints à l'exil se réfugient dans les pays limitrophes, souvent, quasiment aussi pauvres qu'eux. Les pauvres exercent une solidarité que nous, pays riches, refusons. Évidemment, avec le désordre et la violence qui règnent dans le monde, situation qui va s'aggraver avec le dérèglement climatique, la solidarité affecterait notre niveau de vie. Celui-ci *est-il plus important que la compassion à l'égard de ceux qui manquent de tout ?*

Ne devrions-nous pas y réfléchir au moment où de nouvelles élections se profilent

Lettre du cercle de silence de Lyon

## MARK

### Un migrant retrouvé mort près de Calais, écrasé par un camion

Un migrant d'origine subsaharienne a été retrouvé décédé mardi 27 janvier 2026 sur la voie publique à Marck (Pas-de-Calais). Selon les informations de la préfecture, il serait tombé d'un camion avant d'être écrasé.

Un drame s'est produit à Marck (Pas-de-Calais) tôt mardi 27 janvier 2026. Un migrant d'une vingtaine d'années a été retrouvé mort sur la voie publique vers 5h30. Selon les premiers éléments recueillis, cet homme d'origine subsaharienne aurait chuté de l'essieu d'un poids lourd avant d'être écrasé. Une enquête a été ouverte par la parquet de Boulogne-sur-Mer.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-migrant-retrouve-mort-pres-de-calais-eclare-par-un-camion-8442630>

## MAYOTTE

### Mayotte : les Congolais sont de plus en plus nombreux à demander l'asile sur l'île

En 2021, 80% des demandes d'asile effectuées à Mayotte provenaient de ressortissants comoriens. Ils sont désormais minoritaires face au nombre croissant de Congolais débarquant sur l'archipel : 52 % des 2 463 primo-demandeurs résidents étaient originaires de la République démocratique du Congo (RDC) en 2024 - contre seulement 25 % des Comores, selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Et en 2025, "environ 800 demandes d'asile ont été déposées par des personnes originaires de la région des Grands Lacs (RDC, Burundi, Rwanda), soit un peu plus de la moitié des demandes d'asile déposées sur l'île", précise l'Ofpra, indiquant qu'il était encore trop tôt

pour analyser cette nouvelle route migratoire.

L'est de la RDC est ravagé par 30 années de conflits, avec une intensification des violences depuis la résurgence du groupe armé Mouvement du M23 soutenu par Kigali fin 2021. En janvier 2025, Goma, capitale du Nord-Kivu, est tombé aux mains des rebelles du M23, à la suite d'une offensive éclair, poussant de nombreuses personnes sur les routes. C'est le cas de ce congolais, qui a fui sa ville de Goma début 2025 pour rejoindre Dar es Salam, en Tanzanie. Le jeune Congolais n'avait jamais entendu parler de Mayotte. En Tanzanie, des Congolais lui parlent de la route menant à l'île française et le mettent en contact avec un passeur. Il arrive finalement à Mayotte en juillet après une périlleuse traversée en "kwassa-kwassa", ces embarcations de pêche utilisées par les migrants dans l'océan Indien. *"On a risqué notre vie avec un 'kwassa' sur l'océan ! Entre les vagues, les courants... Je ne saurai pas dire comment nous avons survécu"*, expliquait-il en décembre 2025. *"Le 'kwassa', c'est trop dangereux. Ce n'est pas fait pour l'océan. En RDC, les petits kwassa, on ne s'en sert même pas pour traverser le lac Kivu."*

Une Congolaise de 34 ans, est arrivée dans le département français de l'océan Indien en 2024. Comme lui, *"Je ne savais pas que Mayotte existait"*. La jeune femme a fui la province orientale du Nord-Kivu dans l'est de la RDC pour rejoindre le petit archipel français sur les conseils de la personne qui l'hébergeait en Tanzanie, première étape de son périple. Si aujourd'hui elle est installée avec son fils de 11 ans à Sada, au centre de l'archipel, grâce à l'aide d'associations locales, le manque de places d'hébergement dans le réseau local constraint la plupart des demandeurs d'asile à se regrouper dans des camps de fortune.

À Tsoundzou 2, dans la commune de Mamoudzou, environ 800 personnes s'entassent dans des tentes improvisées faites de bambous et de bâches. De nouvelles personnes arrivent quotidiennement, si bien que les constructions débordent dans la mangrove et sur le bord de la route. *"Ici, on a des gens dans des états psychologiques difficiles à cause de la vie que nous menons. Ils sont livrés à eux-mêmes, ne travaillent pas et n'occupent pas leurs journées. Ils sont bloqués dans le camp et réfléchissent à leur condition. Ça crée des troubles mentaux, c'est certain"*, racontait en décembre 2025 un autre Congolais de 28 ans arrivé à Mayotte en septembre 2025.

L'intégration à Mayotte de cette population congolaise reste difficile à faire accepter aux habitants. Dans un département où l'immigration comorienne est critiquée, ces nouvelles populations sont peu acceptées. *"Il faudrait les renvoyer chez eux (...), même nous qui sommes Français, on se bat pour avoir nos droits et on ne les a toujours pas"*, dénonce la présidente du Collectif des citoyens de Mayotte 2018 qui a bloqué le service d'immigration de la préfecture. Des actions qui ont retardé le traitement des dossiers. La fermeture de la préfecture provoquée par ces groupes a participé au *"rallongement de la liste d'attente pour les premières demandes d'asile"* ou rendu difficile *"les renouvellements d'attestation de demande d'asile"*, indiquait en fin 2025, Solidarité Mayotte, l'association en charge de l'asile sur l'île. L'Ofpra évoquait également *"des fermetures contraintes des services préfectoraux qui ont affecté l'activité d'enregistrement des demandes d'asile"*.

Ainsi, le jeune congolais attend depuis cinq mois un rendez-vous pour enregistrer sa demande d'asile à la préfecture, première étape avant de soumettre son dossier à l'Ofpra. De son côté, un an après son arrivée sur l'archipel, la congolaise vient tout juste d'enregistrer la sienne.

Une situation qui prolonge l'attente dans la précarité. *"Il y a néanmoins une solidarité souterraine des Mahorais, mais qui reste discrète car mal vue"*, nuance le référent de la Ligue des droits de l'Homme à Mayotte.

## PARIS

### Nouvel incendie d'un campement de migrants, le deuxième en une semaine

Le campement Delphine Seyrig, dans le 19e arrondissement de Paris, qui compte environ une cinquantaine d'hommes isolés et mineurs non accompagnés (majoritairement afghans, soudanais et érythréens), a pris feu dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 janvier 2026. Et ce, seulement quelques jours après un premier incendie sur le même campement, dans la nuit du 18 au 19 janvier 2026.

*"C'est difficile de savoir exactement ce qu'il s'est passé"*, souligne un membre de l'association Utopia 56, à propos de l'incendie de mardi soir. *"Selon les témoignages qu'on a reçus, certains exilés sur place ont vu quelqu'un jeter de l'essence sur le campement. Mais pour l'instant, on n'a pas d'images ou de photos pour cet incendie-là."* Néanmoins, selon Utopia 56, l'incendie aurait été *"très certainement"* causé *"de manière volontaire et criminelle"*. Le coordinateur chez Médecins du Monde, dont une équipe est allée en maraude sur place jeudi 29 novembre 2025, rapporte qu'*"une tente vide a brûlé et le feu a été vite maîtrisé."* D'après Utopia, un jerrycan d'essence a été retrouvé à proximité d'une tente. Aucun blessé n'a été enregistré, selon les deux ONG.

Quelques jours plus tôt, le premier incendie sur ce lieu de vie informel avait quant à lui fait beaucoup plus de dégâts. Les images filmées par les exilés et transmises par Utopia 56 montrent des flammes de plusieurs mètres de haut à différents endroits du campement.

Selon les associations, au moins quatre personnes ont été blessées. Trois ont dû être transportées à l'hôpital. Deux exilés sont ressortis après quelques jours, et le troisième homme reste dans un état très grave, hospitalisé au service des grands brûlés de l'hôpital Saint-Louis. *"Les personnes sorties de l'hôpital ont des bandages qui remontent jusqu'aux coudes, et aux pieds jusqu'aux chevilles"*. Là encore, les habitants du campement disent avoir *"clairement vu un homme asperger les tentes d'essence, et des traces d'hydrocarbures"*, ajoute Utopia 56.

*"Entre 1h30 et 2h, j'ai vu plusieurs tentes, dont la mienne, prendre feu. Mes amis, encore endormis, essayaient de sortir comme ils pouvaient. J'ai eu très peur"*, avait confié un Afghan de 26 ans habitant sur le campement la semaine passée. *"Si le caractère criminel de l'incendie est avéré, il s'agit d'une agression raciste et d'une tentative de meurtre"*, s'indigne Utopia 56.

Selon le parquet, une enquête a été ouverte et les trois blessés grave seront entendus. Les investigations concernent des *"blessures involontaires et dégradation par moyen dangereux"* et ont été confiées au commissariat du 19e arrondissement. Les *"constatations ont été limitées puisque la tente brûlée aurait déjà été retirée avant l'arrivée des services de police"*, complète le parquet.

De son côté, le maire du 19e arrondissement dit avoir saisi jeudi la procureure de la République de Paris et se dit *"rassuré de voir que le sujet est pris très au sérieux"*. Dans son courrier, l'élu estime que ces deux incendies peuvent relever d'une *"tentative d'homicide"*. *"Les personnes vivant dans ce campement n'ont pas bénéficié d'une mise à l'abri dans le cadre du plan grand froid, faute d'un nombre suffisant de places ouvertes"*, regrette-t-il. *"On ne peut pas laisser indéfiniment des dizaines ou des centaines de personnes au total vivre dans ces conditions totalement indignes"*, déclare-t-il. Alors que, selon lui, la Ville *"mobilise déjà des moyens très au-delà de ses propres compétences pour essayer de faire face"*.

Les ONG restent très préoccupées pour les migrants sur place. Car si une mise à l'abri de 5 jours a été proposée pour les blessés, les autres sont restés sur le campement brûlé, faute de solution. *"Beaucoup n'arrivent plus à trouver le sommeil, ils ont des insomnies à cause du danger et de l'angoisse. En plus du froid et du bruit, maintenant ils ont peur de mourir brûlés vif dans leur sommeil". "Un des hommes sur le campement est malentendant. On est très inquiet pour lui, parce que potentiellement, il n'entendra pas les cris d'alerte s'il y a un troisième incendie".*

En outre, après le premier incendie, *"aucun déchet toxique, cendre ou affaire brûlée n'ont été ramassés ou nettoyés par les services de la ville de Paris. Les gens vivent donc dans des résidus toxiques en plus d'être à la rue depuis plus d'une semaine, comme ils n'ont pas d'autre endroit où aller"*. C'est aussi ce que déplore le jeune Afghan du campement interrogé la semaine dernière : *"Tant que les débris ne sont pas nettoyés, je n'ai même pas la place de me réinstaller à Delphine Seyrig"*.

En tout, l'association d'aide aux migrants évoque *"une vingtaine d'incendies"* recensés au cours des six derniers mois sur des lieux de vie informels. En décembre 2025, un campement à Saint-Ouen aurait été victime d'un incendie criminel, provoqué par le jet d'un cocktail Molotov, recense Utopia. Plus récemment, à la mi-janvier, un incendie, *"accidentel"* selon la Mairie de Paris, s'est aussi déclaré à Porte d'Aubervilliers, où une tente a pris feu.

Pour les ONG, que ces feux à répétition aient été déclenchés de manière malveillante ou involontaire, ils rappellent, malgré tout, les conditions très précaires et les dangers auxquels s'exposent continuellement les migrants à la rue. *"Il n'y a pas besoin d'un incendie criminel pour qu'un feu se déclenche sur un campement. Pour se réchauffer ou s'éclairer, les exilés vont être obligés d'allumer un brasero, souvent à proximité des toiles de tente. Ils ont aussi parfois des branchages ou des raccords défectueux pour charger leur téléphone, s'éclairer avec des lumières, essayer de réchauffer leur nourriture, etc. Sauf que ce genre de multiprises peuvent vite prendre feu. Ce sont des montages vraiment dangereux". "Sans ça, ils ne peuvent pas survivre, mais ils se mettent en danger à chaque fois. C'est pour ça qu'on demande une mise à l'abri d'urgence pour les protéger au plus vite. Sur ce campement, aucune mise à l'abri n'a été proposée depuis août 2025. On ne sait pas s'ils attendent un mort pour agir...",* alerte enfin le coordinateur de l'association.

## RENNES

### **Les migrants sans abri ont trouvé refuge pour le week-end à la MJC La Paillette**

Jeudi soir 5 février 2026, les migrants qui passent de lieux en lieux depuis plusieurs semaines, sont arrivés accompagnés par Utopia56, avec leurs valises, leurs matelas, après deux nuits passées à la MJC du Grand Cordel.

*« On n'avait peu d'activités de prévu ce week-end, ça a facilité l'accueil »,*

explique le directeur de la maison des jeunes et de la culture La Paillette : « C'est important que des lieux à vocation culturelle soient à l'écoute du monde social. Il ne suffit pas d'en parler sur scène ». Il leur a ouvert la salle Métélé, dans la Lavois, un espace ouvert à la réservation pour des réunions, conférences mais aussi fêtes de famille. *« On va essayer de faciliter l'accès aux douches et d'ouvrir la galerie pour que les enfants puissent avoir un peu d'espace ».*

Ont pu y dormir, une quarantaine de personnes, cinq hommes seuls, six femmes seules et deux familles avec sept enfants et quinze mineurs non accompagnés, selon le

coordinateur d'Utopia 56, qui milite pour l'accueil des personnes exilées. Leur situation est variable. Ils sont demandeurs d'asile, réfugiés, ou débouté. Vingt-six sont en situation régulière. Une famille a pu être hébergée dans un hôtel et ce jusqu'à la fin de la trêve hivernale. C'est la bonne nouvelle.

L'association veut éviter d'avoir recours au campement le plus longtemps possible. On cherche des lieux avec lesquels on a des valeurs communes, où on peut avoir une visibilité, pour sensibiliser à l'urgence de la situation. Notre demande aujourd'hui est d'avoir un espace commun humanitaire pour une mise à l'abri d'urgence. Lundi 9 février, ils quitteront La Paillette en quête d'un nouveau toit.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/les-migrants-sans-abri-ont-trouve-refuge-pour-le-week-end-a-la-mjc-la-paillette-a-rennes-8cbc4470-0352-11f1-b297-4335c8ab3868>

### **La situation des familles et des mineurs non accompagnés dépit**

Depuis cet été, les institutions font subir une répression et une criminalisation de plus en plus fortes aux personnes à la rue. À l'approche des municipales, les pressions subies par les discours ambients et la politique menée par l'État sont visibles et ont des conséquences directes sur les hommes, femmes et enfants les plus vulnérables.

En arrivant à la mairie en 2014, Nathalie Appéré, s'était engagée sur l'objectif de « zéro enfant à la rue à Rennes », engagement qu'elle a tenté de tenir jusqu'en 2024. Cela s'est traduit par le soutien à des associations citoyennes d'hébergement et par la mise en place du dispositif municipal "Hospitalité", regroupant aujourd'hui plus de 1 000 places d'hébergement, entre dispositifs municipaux et associatifs.

Pourtant, depuis l'évacuation du campement de Maurepas le 23 octobre dernier (l'un des plus gros campements de familles à Rennes avec près de 350 personnes), les liens avec la municipalité se sont rompus, et les gens sont laissés pour compte. Les familles remises à la rue après quelques nuits, les soutiens, et plusieurs mineurs en recours en sont déjà au quinzième lieu d'occupation différent en moins de trois mois pour éviter de dormir à la rue.

Chaque fois il faut trouver des locaux, négocier, mettre en place une organisation pour que tout le monde puisse dormir, pour le réveil le matin, les départs, et les retours le soir. Chaque fois, les responsables des lieux subissent la pression de la mairie ou de la préfecture. Alors on y passe une, deux ou trois nuits, avant de chercher une nouvelle solution. La semaine dernière, épisodés de ces allers et venues, les soutiens et familles décident de tenter l'occupation d'un gymnase, des occupations tolérées par la mairie les années passées en période hivernale. La police nationale est alors envoyée par la municipalité, pour à nouveau expulser 45 personnes, dont cinq familles, une femme enceinte, treize enfants de 3 à 14 ans, et une dizaine de mineurs non accompagnés.

Ce jour-là, plusieurs centres sociaux étaient exceptionnellement fermés, un verrouillage opéré par les institutions pour empêcher toute solution d'hébergement alternative à ces personnes. Des stratégies qui s'inscrivent dans la lignée des pressions subies ces dernières semaines par les différentes équipes des centres sociaux, les syndicats, et même les élus soutiens. Après une nuit in extremis dans un centre social encore ouvert, les familles et jeunes en recours ont été réveillés par la police envoyée par la préfecture sur demande du propriétaire du lieu. Contrairement aux dernières expulsions, celle-ci s'est produite dans la peur et l'angoisse. Les policiers ont procédé à des contrôles d'identité, plusieurs familles ont reçu des convocations à la Police Aux Frontières (probablement pour remettre des OQTF), et sept mineurs non accompagnés ont été embarqués de force, alors

qu'ils sont tous dans l'attente de voir un juge des enfants.

Ce dont nous sommes témoins ces derniers mois à Rennes, comme dans de nombreuses autres villes, est le résultat direct de la montée des discours de haine à l'encontre des personnes étrangères, et de politiques publiques qui s'inscrivent dans la continuité de la loi Darmanin de 2024 et de la circulaire Retailleau de 2025.

Les institutions font aujourd'hui le choix de la répression et du harcèlement, renforçant toujours davantage la criminalisation des personnes les plus précaires. Les conséquences de ces orientations sont pourtant déjà largement documentées dans d'autres pays.

## PYRENEES ORIENTALES

### Contrôles discriminatoires à la frontière espagnole

En 2025, quelque 8.335 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés dans les Pyrénées-Orientales, soit une hausse de 5% par rapport à 2024. La grande partie des personnes arrêtées (près de 5.200) ont fait l'objet d'une réadmission directe vers l'Espagne. Les personnes interpellées arrivaient d'Algérie, du Maroc ou d'Amérique du Sud. La plupart des clandestins ont été arrêtés sur l'autoroute ou sur les rails. "100% des trains et des bus internationaux sont contrôlés" selon le préfet.

La coresponsable de la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués) des Pyrénées-Orientales dénonce des "*contrôles discriminatoires à la frontière*" espagnole. *"On va arrêter les personnes racisées et pas les autres personnes. Il y a une façon aussi de traiter les gens. Il y a aussi le fait qu'ils ne reçoivent aucune information dans leur langue. Normalement les personnes ont une possibilité de demander l'asile mais on ne voit pas bien comment ça se ferait vu le manque de procédures... Beaucoup de choses ne sont pas respectées. Nous les dénonçons dans des rapports".* Elle parle aussi "*des carences au niveau de la préfecture pour traiter les dossiers des personnes étrangères. Le point d'accès numérique ne fonctionne pas du tout. Ça peut concerner des premières demandes mais aussi des demandes de renouvellement. Et ça, c'est terrible parce que ces personnes vont, d'un coup, perdre toute leurs situations : sociale, professionnelle et qui se paupérisent très brusquement. Quand on entend qu'on va augmenter le nombre de policiers et de contrôles, je pense qu'on prend le problème à l'envers.*"

La préfecture se félicite aussi d'avoir démantelé l'an passé six filières de passeurs. "*Ces trafiquants exploitent la misère humaine. En tout, 172 trafiquants de migrants ont été traduits en justice. Ce sont des résultats particulièrement impressionnants*", souligne le préfet, qui évoque "*une pression migratoire qui s'accentue et une efficacité renforcée de nos services.*" Le directeur de la police nationale dans les Pyrénées-Orientales, a tenu à saluer le travail de ses troupes. "*Le dispositif [policier] est resté à peu près le même entre 2024 et 2025. Si les chiffres augmentent, c'est bien que l'efficience des dispositifs a augmenté par rapport à l'année dernière. La stratégie est la bonne.*"

<https://www.francebleu.fr/occitanie/pyrenees-orientales-66/perpignan/dans-les-pyrenees-orientales-la-cimade-denonce-des-controles-discriminatoires-a-la-frontiere-espagnole-9175233>

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-roussillon/les-arrestations-de-clandestins-en-hausse-en-2025-dans-les-pyrenees-orientales-8309182>

## TOURS

### Un couple accueille un réfugié afghan pour plusieurs mois dans sa chambre d'ami

Obligé de fuir son pays, il y a deux ans et demi, un afghan a le statut de réfugié depuis le mois de septembre 2025. Il apprend le français et la maçonnerie à Saint-Pierre-des-Corps et un couple a accepté de lui ouvrir leur chambre d'ami pour au moins trois mois. Dans cet appartement de 70 mètres carrés, la chambre d'ami servait occasionnellement pour recevoir ou pour du télétravail. Elle est devenue celle du jeune Afghan. "*On voulait absolument que cette chambre soit son espace. On a vidé les armoires et les endroits qu'on utilisait en tant que stockage*" explique la femme. "*On reçoit encore des amis, mais on leur laisse notre chambre et on dort sur le canapé.*"

Après un mois de cohabitation, tout le monde est content. "*Ça ne change pas drastiquement notre quotidien*" affirme son époux. "*En fait, on se croise assez peu parce que la semaine on travaille, et le week-end on a des activités culturelles et sportives. Lui, est en formation maçonnerie toute la journée du lundi au vendredi et le week-end il fait beaucoup de sports avec d'autres membres de la communauté afghane tourangelle. Mais ça nous apporte quand même beaucoup parce qu'on se fixe au moins une fois par semaine un moment d'échange à trois.*"

En l'occurrence, ce mercredi 4 février 2026, c'est au cours d'une soirée crêpes que tout le monde se retrouve. Le couple demande à l'afghan comment s'est passée sa journée, marquée notamment par un test de français. Le jeune Afghan répond d'un ton un peu hésitant : "*Pas de problème.*" "*En tout cas, nous, on a pensé à toi*", lui avoue l'épouse en souriant.

Même s'il suit des cours de français depuis quelques mois, il a du mal à comprendre et exprimer pas mal de choses. "*Nous, on ne parle ni le dari, ni le pachto, ni le turc, contrairement à lui*", souligne -t-elle. "*On arrive quand même à échanger*", précise son mari, "*il faut répéter beaucoup, prendre le temps. On peut aussi parfois faire un petit dessin ou montrer sur son portable la chose qu'on a envie d'échanger. Mais finalement, ça se fait assez bien.*"

"*Au fil du temps, on arrive un petit peu plus à comprendre qui il est, ce qu'il a envie de faire*", souligne son mari, mais "*c'est compliqué de creuser le passé qui peut être douloureux et donc je ne rentre jamais sur ce terrain-là. C'est lui qui se confie, qui parle du passé ou plus précisément du présent qui est relié au passé, de sa femme, qui est encore en Afghanistan, etc. Je ne pose pas de questions précises sur son passé.*"

L'afghan, lui, reconnaît s'appuyer sur une appli de traduction en cas de besoin. C'est comme ça qu'il nous confie qu'il apprécie d'être chez ses hôtes : "*Ils ont confiance en moi et m'ont laissé les clés. Ça se passe très bien.*"

Le couple s'est engagé pour trois mois, avec la possibilité de prolonger. Une hypothèse probable, selon elle, qui pense déjà au moment où il partira : "*On va être un peu tristes. J'espère qu'on [le]verra encore, parce que normalement il sera encore à Tours. On pourra peut-être encore organiser des soirées crêpes le mercredi soir.*"

Si vous aussi, vous voulez recevoir un réfugié chez vous pour au moins trois mois, dans le cadre de l'opération "plus personne à la rue", vous pouvez trouver des renseignements sur le site <https://www.jaccueille.fr/> .

<https://www.francebleu.fr/centre-val-de-loire/indre-et-loire-37/plus-personne-a-la-rue-un-couple-tourangeau-accueille-un-refugie-afghan-pour-plusieurs-mois-dans-sa-chambre-d-ami-4367374>

## MANCHE

### **Naufrage de novembre 2021 dans la Manche : une commission d'enquête met en cause un navire français et les garde-côtes britanniques dans le drame**

Jeudi 5 février 2026, une commission britannique, débutée en mars 2025, a rendu ses conclusions dans l'enquête sur le naufrage du 24 novembre 2021 dans la Manche qui avait fait 27 morts et quatre disparus. Depuis plus de quatre ans, les autorités françaises et britanniques sont pointées du doigt pour leur rôle dans ce drame. Cette enquête indépendante est censée examiner le rôle des autorités britanniques, indépendamment d'une procédure judiciaire.

Aux premières heures du 24 novembre 2021, quelque 33 personnes, principalement des Kurdes d'Irak, étaient entassées dans un canot pneumatique "*totallement inadapté*", lorsqu'il a commencé à sombrer à la limite des eaux françaises et britanniques. Personne ne leur est venu en aide, ni côté français, ni côté britannique, chacun passant la nuit à se renvoyer la balle, selon des documents de l'enquête. Il a fallu attendre 12 heures pour qu'un chalutier les repère, malgré plusieurs appels de détresse. Seuls deux migrants ont survécu au naufrage.

Dans ses conclusions, le président de la commission, estime que "*beaucoup de vies, voire toutes*" auraient pu être sauvées si le patrouilleur Flamant de la marine française, à proximité de l'embarcation en difficultés, avait répondu à un appel de détresse. Le rôle du Flamant est au cœur d'une enquête pénale en France. "*L'enquête publique [britannique] n'est pas en mesure de déterminer les raisons pour lesquelles le Flamant n'a pas répondu à l'appel de détresse. C'est aux autorités françaises de trancher sur ce point*", souligne le rapport.

En France, sept militaires sont mis en examen par la Cour de cassation pour des faits de non-assistance à personne en danger dans cette affaire. En 2022, Le Monde avait révélé les défaillances du CROOS Gris-Nez (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) pointées dans l'enquête judiciaire. Les gendarmes en charge y relèvent ainsi que "*le canot est localisé côté français à 2 h 05*". Pourtant, "*aucun moyen de sauvetage français ne sera engagé pour lui porter assistance (...), malgré de nombreux appels de détresse reçus de cette embarcation*". En particulier, le Flamant, patrouilleur de la marine nationale qui se trouvait au plus proche, n'a pas été envoyé sur place malgré les demandes des Anglais ; et n'aurait pas veillé comme il se doit aux appels radio de détresse émis par ces derniers. Le Monde explique que malgré l'absence de cette veille obligatoire sur le canal 16, un signal s'est bel et bien déclenché à bord du Flamant, mais n'a pas entraîné la réaction appropriée. Comme le révèle l'enquête pénale, un militaire à bord a même commenté : "*Pas de panique hein. (...) On n'est pas payés au Zodiac non plus.*"

*"Cependant, il y a eu un manque de coopération entre les garde-côtes britanniques et les garde-côtes français concernant la retransmission du message d'alerte".* Le rapport, qui ne cherche pas à établir de responsabilité pénale, pointe aussi des "*défaillances systémiques*" dans la réponse des garde-côtes britanniques. L'une d'elles tenait à "*la conviction largement répandue*" que les passagers des bateaux avaient tendance à "*exagérer leur niveau de détresse*". Lors des nombreux appels de détresse émis par un migrant à bord du canot en difficulté, un officiel britannique lui intime : "*Arrêtez d'appeler (...) Car, à chaque fois que vousappelez, on pense qu'il y a un autre bateau*" en détresse,

comme le retranscrivent les appels étudiés par la commission d'enquête. Et le garde-côte d'ajouter : "Tu vas devoir être patient (...) Je ne peux pas faire avancer le bateau plus vite." Interrogé par la commission d'enquête sur le fait d'avoir dit au jeune homme "arrêtez d'appeler", le garde-côte a fondu en larmes lors de son audition.

"Neuf fois sur dix, en fait presque systématiquement", les passagers exilés se signalant en détresse s'avèrent être "sains et saufs" et souhaitent simplement être assistés jusqu'à leur arrivée sur les côtes britanniques, a soutenu devant la commission le centre national de coordination des sauvetages des garde-côtes de Fareham.

D'où les propos du chargé du commandement tactique aérien à Fareham (sud de l'Angleterre). Cette nuit-là, il a indiqué à un pilote d'hélicoptère, toujours dans un appel retranscrit par la commission : "Comme d'habitude, cette série d'appels téléphoniques commence à arriver, du genre : 'Je suis perdu, je coule, le fauteuil roulant de ma mère est en train de tomber par-dessus bord' (...) Les premiers appels (...) arrivent maintenant, des requins avec des lasers qui encerclent les bateaux et on est tous en train de mourir". Un cynisme qui n'est pas sans rappeler les propos du CROSS côté français, révélés par Le Monde dès fin 2021, qui avait choqué le grand public : "T'as les pieds dans l'eau, bah... Je t'ai pas demandé de partir", avait notamment lâché une opératrice du CROSS, militaire de 21 ans.

Par ailleurs, selon la commission d'enquête, les garde-côtes ont également pris "un certain nombre de décisions erronées" lors de l'opération de recherche et sauvetage, interrompue prématurément le 24 novembre. "Si les recherches s'étaient poursuivies toute la journée, certaines morts auraient pu être évitées", conclut l'enquête.

Le rapport pointe aussi des "pénuries chroniques de personnel" chez les garde-côtes britannique, "une défaillance majeure et systémique du gouvernement".

Le président a enfin déploré une "immense tragédie humaine". "Les traversées en petites embarcations doivent cesser. Au-delà de toute autre raison, il est impératif d'empêcher de nouvelles pertes de vies humaines".

Du fait de tous ces éléments mis en lumière et détaillé par la commission, "la tragédie du 24 novembre 2021 était évitable et elle n'aurait jamais dû avoir lieu", avait conclu l'avocate des familles de disparus lors de l'enquête. Dans cette affaire, le parquet de Paris a également requis en novembre un procès pour 14 protagonistes des réseaux de passeurs mis en cause.

### **Plus de 6 000 migrants ont été secourus en mer en 2025**

Les « tentatives de traversée de la Manche par des migrants déterminés à rejoindre le Royaume-Uni » n'ont « pas connu d'accalmie » en 2025, souligne la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Premar). Ainsi, « 49 966 personnes à bord de 795 embarcations » ont tenté de traverser la Manche depuis la France vers le Royaume-Uni. Parmi elles, 6 177 ont été secourus en mer côté français a annoncé la préfecture maritime dans son bilan annuel publié vendredi 30 janvier 2026. Au total, au moins 29 migrants sont morts en mer en 2025, selon un décompte à partir de sources officielles françaises et britanniques.

Les « risques que les passeurs font courir aux migrants sont toujours plus importants », dénonce la Premar. Le nombre de personnes par embarcation « ne cesse d'augmenter » : 26 en 2021, 45 en 2023, 63 en 2025, et cette année-là dix embarcations transportaient plus de 100 personnes. Par ailleurs, en 2025, 45 % des embarcations étaient

des *taxi-boats*, un mode opératoire qui consiste à faire partir une embarcation pneumatique précaire depuis un point éloigné des zones de rassemblement, puis à longer la côte pour récupérer des passagers à proximité du rivage, « *dans une eau froide à toute période de l'année et dans des conditions chaotiques* ».

« La Manche est un espace particulièrement contraint » où « *se superposent de nombreuses activités* », notamment la pêche, le transport maritime de marchandises et de passagers ainsi que les énergies marines renouvelables, note un vice-amiral d'escadre, pointant des conditions de navigation « *extrêmement difficiles* ».

Côté britannique, 41 472 migrants sont arrivés sur les côtes à bord de petites embarcations en 2025, selon le gouvernement britannique, soit le deuxième total le plus élevé après le record de 45 774 enregistré en 2022.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/traversees-de-la-manche-plus-de-6-000-migrants-ont-ete-secourus-en-mer-en-2025-83499b4a-fe07-11f0-8cae-30ca3642bcd>

### **61 personnes secourues dans le secteur de Dunkerque**

Le 28 janvier vers 23h20, a lieu un départ d'une embarcation de migrants dans le secteur de Dunkerque. Aux alentours de 02h00, l'embarcation, surchargée fait face à une panne de moteur. Les secours, constatant que de nombreux migrants ne sont pas équipés de gilets de sauvetage, distribue des gilets à tout le monde. Vers 03h35 du matin, les 61 personnes à bord de l'embarcation toujours en difficulté sont débarquées au port de Dunkerque où elles sont prises en charge par les équipes à terre.

<https://www.premar-manche.gouv.fr/communiques-presse/operation-d-assistance-et-de-sauvetage-au-large-des-cotes-du-pas-de-calais-61-personnes-secourues>

### **La Défenseure des droits alerte sur l'usage d'armes à l'encontre des migrants traversant la Manche**

La Défenseure des droits en France alerte sur l'usage d'armes « *de force intermédiaire* » par les policiers et gendarmes à l'encontre des migrants tentant de traverser la Manche. Dans une décision publiée lundi 26 janvier 2026, elle estime que, dans certains cas, cet usage ne respecte pas les règles en vigueur. Plus largement, elle s'alarme que « *les atteintes à la dignité augmentent, alors même que le fondement d'une démocratie, c'est le respect de la dignité des personnes* ». « *Les difficultés dans le traitement des personnes étrangères par les forces de sécurité ne sont vraiment pas nouvelles, mais je note un glissement progressif depuis environ 2021* ».

Saisie à plusieurs reprises depuis 2022, cette autorité administrative indépendante estime que l'utilisation d'armes telles que les pistolets à impulsion électrique, les lanceurs de balles de défense (LBD) ou encore les grenades lacrymogènes, par les forces de l'ordre qui tentent d'empêcher les traversées de la Manche dans le nord de la France « *est contraire aux obligations de discernement et de [leur] usage absolument nécessaire et proportionné* ».

Si ces armes sont autorisées dans un cadre précis comme la légitime défense, elle rappelle que leur utilisation « *peut occasionner de graves lésions physiques sur les personnes, notamment les plus vulnérables* ». Elle souligne que toute riposte doit donc s'inscrire « *dans le cadre légal* », c'est-à-dire reposer sur une « *force absolument nécessaire et proportionnée* », conformément à une note de service datant de 2023 et qu'elle cite.

Dans ses recommandations, la défenseure des droits préconise « une obligation » de rendre compte par écrit de tout usage d'une arme de force intermédiaire et qu'un rappel soit adressé aux policiers « sur l'obligation de rendre compte de manière fidèle et précise de tout usage d'arme ». À ce manque de précision des écrits, « s'ajoute l'absence de tout enregistrement vidéo puisque même les effectifs qui en sont équipés n'estiment pas nécessaire de déclencher leur caméra-piéton, au motif que les enregistrements ne seraient pas exploitables », estime-t-elle dans sa décision. Elle recommande donc « le déclenchement systématique » de ces caméras « dès lors que les agents des forces de sécurité en sont dotés ».

Concernant la destruction d'embarcations, « bien que justifiée [...] par la volonté de prévenir une atteinte à la vie des personnes qui prennent place à bord », celle-ci « n'est pas suffisamment encadrée », selon ce rapport, qui affirme que les autorités font « parfois » usage de leurs armes « dans l'unique but d'empêcher les personnes de prendre une embarcation, en les dispersant et en les éloignant de la mer ». Une telle intervention ne peut pas, d'après l'institution chargée de veiller au respect des droits et libertés, relever du cadre de la légitime défense ni de celui du maintien de l'ordre public. La défenseure des droits recommande de définir les critères devant être réunis pour justifier les destructions des embarcations et de proscrire l'usage des armes lorsque celles-ci visent uniquement à empêcher des personnes de monter à bord.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/migrants-tentant-de-traverser-la-manche-la-defenseure-des-droits-alerte-sur-lusage-darmes-a-leur-encontre-52c07400-fa9f-11f0-bcbd-01f0839eab22>

### Des rassemblements anti-migrants d'activistes britanniques à nouveau interdits

Les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais ont renouvelé mercredi soir 28 janvier 2026, et jusqu'à lundi 2 février, l'interdiction de l'opération antimigrants « Overlord » dans le cadre de laquelle des activistes britanniques d'ultra-droite appellent à se rendre sur le littoral du nord de la France.

La précédente interdiction, entrée en vigueur vendredi 23 janvier et prolongée lundi, s'est achevée mercredi à 8 h. Or « certains activistes britanniques continuent de publier sur les réseaux sociaux des messages appelant à manifester » à partir de jeudi, « soulignant que l'interdiction préfectorale de l'opération est terminée », notent les préfets du Nord et du Pas-de-Calais. Ils ont par conséquent décidé de renouveler l'interdiction, cette fois jusqu'au lundi 2 février à 8 h, de ces actions qui « s'inscrivent dans une idéologie xénophobe et anti-immigration et créent un risque manifeste de troubles à l'ordre public ». Ces appels à rassemblement font suite à l'interdiction de territoire français prononcée mi-janvier visant dix militants britanniques d'extrême droite menant « des actions d'intimidation à l'encontre des personnes migrantes et des associations humanitaires ».

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/des-rassemblements-anti-migrants-dactivistes-britanniques-a-nouveau-interdits-dans-le-nord-de-la-france-4a620284-fc92-11f0-b421-129bd2858122>

### Les deux Britanniques arrêtés près de Calais vont être expulsés du territoire

Les deux militants britanniques arrêtés dimanche 25 janvier 2026 près de Calais, soupçonnés de prévoir des actions violentes contre des migrants à Calais ( voir Les migrants 123 page 18), ont finalement été relâchés indique la procureure de la République de Boulogne-sur-Mer mais ils ont l'obligation de quitter le territoire.

Les deux militants britanniques, arrêtés dimanche 25 janvier 2026 près de

Calais, soupçonnés de préparer des actions violentes contre des migrants et des associations qui leur viennent en aide, et placés en garde à vue pour incitation à la haine et participation à un groupement en vue de la préparation de violences, ont finalement été relâchés mardi 27 janvier 2026. Dans le même temps, le préfet indique que les deux hommes vont être expulsés du territoire dans les prochains jours.

Si les deux hommes avaient été interpellés suite à la diffusion en direct d'une vidéo dans laquelle ils évoquaient la présence de migrants sur la côte, "*l'exploitation des vidéos (...) ne permettent pas de caractériser les faits reprochés*", indique la procureure de la République de Boulogne-sur-Mer. Face aux enquêteurs, les deux militants britanniques ont contesté leur appartenance à un quelconque mouvement appelant à des manifestations ou des actions violentes à l'encontre de la population migrante présente sur les côtes du Nord-Pas-de-Calais.

Si les deux hommes ont été remis en liberté dans le cadre de la procédure judiciaire, "*une procédure administrative est par ailleurs mise en œuvre à leur encontre sous le contrôle de l'autorité préfectorale*", conclut la procureure. En effet, le préfet du Pas-de-Calais indique sur ses réseaux sociaux qu'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) a été prononcée à l'encontre de ces deux hommes pour menace à l'ordre public. Ils ont ainsi été placés au Centre de Rétention Administrative (CRA), en vue de leur éloignement dans les prochains jours.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/action-contre-des-migrants-les-deux-militants-britanniques-arretes-pres-de-calais-ont-finalement-ete-remis-en-liberte-3594914>

### **Manifestation anti-migrants interdite : deux militants britanniques arrêtés près de Calais pour provocation à la haine**

Deux ressortissants britanniques, soupçonnés d'être des militants d'extrême droite venus en France pour participer à une mobilisation interdite contre les migrants, ont été interpellés et placés en garde à vue, ont indiqué lundi 26 janvier 2026 le préfet et le parquet. Les deux hommes, qui diffusaient des vidéos en direct, ont été arrêtés près de Calais dimanche vers 21 h 30, a précisé la préfecture du Pas-de-Calais. Âgés de 35 et 53 ans, ils ont été placés en garde à vue pour provocation à la haine et participation à un groupement en vue de la préparation de violences, sur la base de propos tenus sur les réseaux sociaux le jour même, a précisé le parquet. Il s'agit des premières gardes-à-vue de militants d'extrême droite britanniques en France pour ces motifs, et il ne leur est pas reproché de violences envers des personnes.

Les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais ont prolongé jusqu'à mercredi l'interdiction d'un rassemblement anti-migrants intitulé « Overlord », dans le cadre duquel des activistes britanniques d'ultra-droite pourraient tenter de se rendre sur le littoral du nord de la France.

Dix militants britanniques d'extrême droite, accusés d'"*actions à caractère violent*" à l'encontre de migrants sur le littoral du Nord et du Pas-de-Calais, avaient déjà fait l'objet d'une interdiction de territoire français le 13 janvier 2026.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/manifestation-anti-migrants-interdite-deux-militants-britanniques-arretes-dans-le-pas-de-calais-82a6445a-faa0-11f0-bcbd-01f0839eab22>

## MEDITERRANEE

### Selon des ONG, un millier de migrants ont disparu lors de la tempête Harry

L'ONG italienne Mediterranea Saving Humans (MSH) et Refugees in Libya estiment qu'un millier de migrants sont morts lors du passage de la violente tempête Harry, qui a balayé le bassin méditerranéen et les côtes italiennes du 19 au 21 janvier 2026. Harry a généré des vagues atteignant 16 mètres de haut et des rafales de vent atteignant plus de 54 nœuds, dévastant plusieurs zones côtières de Sicile, de Sardaigne et de Calabre. Dans ce contexte, les canots précaires et surchargés des migrants n'avaient quasiment aucune chance de survie.

*"À partir du 15 janvier 2026, plusieurs convois sont partis de différents points côtiers"*, assure MSH en se basant sur des témoignages recueillis auprès de proches de disparus et de migrants en Tunisie qui devaient prendre place sur ces canots mais n'ont pas pu le faire faute d'argent pour payer le passage. *"Des convois entiers ne sont jamais revenus"*. Un passeur aurait fait partir cinq embarcations, transportant chacune entre 50 et 55 personnes, durant cette période. Des camps de migrants disséminés dans les oliveraies de la région de Sfax, 10 bateaux auraient pris la mer. *"Sept autres convois ont été lancés"* à partir d'autres camps : parmi ces canots, un seul a été intercepté par les garde-côtes tunisiens et est revenu sur la côte tunisienne. Des migrants, retournés dans les champs d'oliviers, affirment avoir été témoins de plusieurs naufrages en mer.

*"Des personnes connues pour être parties [vers l'Italie] sont injoignables"*, rapportent les ONG. *"Des centaines de familles, de parents et d'amis de disparus sont désespérés"*. MSH reconnaît que les informations dont elle dispose sont *"fragmentaires et parfois contradictoires"*, mais une chose est sûre selon l'ONG, le nombre de 380 disparus avancé par les autorités italiennes ne correspond pas à l'ampleur de la catastrophe. Dans un communiqué publié lundi 2 février, le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) a aussi affirmé que *"les informations faisant état d'autres incidents en mer Méditerranée au cours de la semaine dernière suggèrent que ces chiffres pourraient être en deçà du bilan réel"*. *"Ces naufrages effroyables ne peuvent être considérés comme inévitables. (...) Nous ne pouvons pas tolérer que la Méditerranée reste un cimetière pour ceux qui cherchent la sécurité"*.

Parmi tous ces canots manquants, seule une embarcation est parvenue à atteindre les côtes italiennes. Le 22 janvier 2026, une soixantaine de personnes parties de Sfax ont été secourues au large de Lampedusa.

### L'UE VA FINANCER L'OUVERTURE D'UN CENTRE DE SAUVETAGE DANS L'EST LIBYEN POUR INTERCEPTER LES MIGRANTS EN MER

Malgré les critiques sur son partenariat avec le gouvernement de l'ouest libyen, l'Union européenne (UE) entend dupliquer son modèle de lutte contre l'immigration illégale avec les autorités de l'est. Selon le quotidien allemand, la Commission européenne s'apprête à signer un accord avec le gouvernement de l'est libyen, afin d'ouvrir un centre de coordination de sauvetage maritime (MRCC) à Benghazi. Et ce alors que ce gouvernement n'est pas reconnu par l'UE. Mais *"comme nous l'avons maintes fois affirmé"*,

*la Commission européenne est déterminée à travailler et à coopérer avec tous les acteurs clés en Libye pour relever les défis communs, notamment la gestion des migrations", déclare un porte-parole de l'institution européenne. "Ce centre contribuerait à la coordination des activités de recherche et de sauvetage des garde-côtes libyens dans l'est du pays, conformément aux accords et normes internationaux". "Il est proposé, actuellement à l'étude, que cette initiative soit mise en œuvre par le biais de l'opération Irini, en pleine conformité avec le mandat actuel, et qu'elle bénéficie d'un soutien financier des États membres dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix (FEP)". Le montant prévu pour la construction de ce MRCC à Benghazi devrait s'élever à trois millions d'euros. L'Italie, à l'initiative de ce projet, doit prendre en charge la mise en œuvre du plan. "Cela comprend notamment l'installation d'une tour avec radar et technologie de surveillance, qui doit être construite à Tobrouk". Pour l'heure, "aucune activité opérationnelle n'a encore débutée", signale la Commission européenne.*

Le MRCC de Benghazi devrait fonctionner sur le même modèle que celui de Tripoli. Depuis un accord signé entre l'UE et Tripoli en 2017, les garde-côtes libyens de l'ouest sont chargés de la coordination des sauvetages au large de leurs côtes. Une tâche qui incombait auparavant au MRCC de Rome ou de La Valette, à Malte. L'accord de 2017 prévoit que l'Italie équipe et forme les autorités libyennes pour intercepter en mer les exilés en route vers les côtes européennes.

En 2025, plus de 26 000 migrants ont été arrêtés en Méditerranée centrale par les forces libyennes et renvoyés dans le pays, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Un nombre en constante augmentation : en 2024, plus de 21 000 personnes avaient été interceptées, et 17 000 en 2023. Ces interceptions sont souvent émaillées de violences. À plusieurs reprises ces dernières années, les garde-côtes libyens ont été accusés de faire usage de leurs armes lors de ces opérations.

Les exilés ramenés contre leur gré en Libye se retrouvent généralement en prison où ils sont soumis à des traitements inhumains (tortures, passages à tabac, humiliations, viols, voire assassinats).

### **Craintes des défenseurs des droits**

Dans ce contexte, les ONG s'inquiètent de ce nouveau partenariat entre l'UE et Benghazi. Ce centre "*n'est pas une structure dédiée au sauvetage, mais une salle opérationnelle pour coordonner les opérations d'interception et de capture en mer de personnes fuyant les garde-côtes libyens, qui a permis au fil des ans le rejet indirect et la déportation de dizaines de milliers de personnes vers la Libye, en violation des droits humains fondamentaux*", estime l'association italienne Mediterranea Saving Humans.

*"Bien que l'UE ne reconnaissse pas le régime de Haftar, elle étend son dispositif de repli à Benghazi. L'UE verse trois millions d'euros à des chefs de milices accusés de crimes de guerre pour enlever et maltraiter des personnes tentant de traverser la mer"*, a pour sa part réagi Sea-Watch qui, avec son navire humanitaire, sillonne la Méditerranée centrale à la recherche d'embarcations en détresse.

La Commission européenne rappelle de son côté que son "*engagement en Libye a toujours consisté à soutenir une gestion globale et respectueuse des droits des migrants, y compris la protection des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le plein respect des normes et règles internationales. Cela comprend le renforcement des capacités des acteurs libyens concernés pour sauver des vies et lutter contre les réseaux de passeurs, notamment par une coordination et des procédures opérationnelles en mer améliorées et conformes aux normes internationales*

Mais ces propos ne dissipent pas les craintes. D'autant que le nouveau MRCC sera construit dans une zone contrôlée notamment par la brigade Tareq Ben Zayed. "Avec le centre de Benghazi, le gouvernement italien exporte le modèle de Tripoli vers les territoires de Haftar, renforçant le rôle des milices responsables de graves violations des droits humains", a déclaré la présidente de Mediterranea Saving Humans.

La milice Tareq Ben Zayed, dirigée par le fils du général Haftar, est accusée par les humanitaires d'être à l'origine d'une fusillade contre un canot de migrants en octobre 2025 au large de Malte. Les migrants, secourus par les autorités italiennes, ont affirmé avoir été victime d'une « attaque armée » en pleine mer perpétrée par des Libyens. Trois exilés blessés ont nécessité "des soins médicaux urgents", avaient à l'époque indiqué les garde-côtes italiens.

Comme à l'ouest, les conditions de vie des migrants dans les centres de détention de la région de Tobrouk sont dénoncées par les défenseurs des droits. En septembre 2025, l'organisation Refugees in Libya a publié sur les réseaux sociaux des vidéos montrant des dizaines de migrants entassés à même le sol dans un centre de détention de Tobrouk. Dans cette structure, "on est des centaines. Nous n'avons pas assez de nourriture ni d'eau. (...) La prison est pleine de maladies : gale, poux, démangeaisons...", racontait alors aux Observateurs de France 24 un migrant soudanais sorti quelques mois plus tôt de ce centre. "Il y a une zone dans la prison où les soldats battent les gens. Ils les frappent avec du métal. (...) Ils frappent et torturent ceux qui ne veulent pas entrer dans les bâtiments. Ils veulent aussi récupérer l'argent qu'on a".

### Route de Tobrouk

L'ouverture prochaine d'un MRCC à Benghazi coïncide avec l'émergence d'une nouvelle route : celle de Tobrouk qui relie cette ville de l'est libyen à la Crète. En 2025, la Crète a connu trois fois plus d'arrivées de migrants qu'en 2024. En incluant l'île voisine de Gavdos, près de 20 000 migrants ont débarqué sur l'une de ces deux îles au cours de l'année, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Soit une hausse de plus de 200%.

En juillet, une délégation européenne en visite à Tripoli espérait rencontrer les autorités de l'est libyen. Mais les responsables politiques avaient été déclarés "persona non grata" et invités à quitter le territoire libyen à leur arrivée à l'aéroport de Benghazi. L'ordre avait été donné par le gouvernement de stabilité nationale (GNS), rival du gouvernement d'unité nationale (GNU) reconnu par la communauté internationale. Le premier contrôle la ville de Benghazi et le second celle de Tripoli.

Dans un communiqué, le Premier ministre de l'ouest libyen, avait qualifié cette visite de "violation flagrante des normes diplomatiques établies et des conventions internationales", et dénoncé des "actions qui ne tiennent manifestement pas compte de la souveraineté nationale de la Libye". Quelques mois plus tard, les relations se sont quelque peu réchauffées. Début décembre, l'ambassadeur de l'UE en Libye, ainsi que l'amiral de la flotte italienne Irini à Benghazi, ont rencontré le général Khalifa Haftar. Le thème de cette entrevue était le développement de la coopération "y compris le renforcement de la sécurité aux frontières terrestres et en mer" et la lutte contre les "réseaux transnationaux de trafic et de traite d'êtres humains".

### Deux jumelles guinéennes d'un an portées disparues lors d'une traversée vers l'Italie

Une soixantaine de personnes ont été secourues jeudi 22 janvier 2026 au large de l'île italienne de Lampedusa après une périlleuse traversée de la Méditerranée. Dans

cette embarcation, "des sœurs jumelles [d'origine guinéenne,] âgées d'un an sont portées disparues [en mer] et un homme a perdu la vie", a indiqué vendredi l'association Save the Children. L'homme est décédé après avoir débarqué à Lampedusa. Les survivants, dont 22 mineurs non accompagnés et deux enfants, "ont été confrontés à des conditions extrêmement difficiles, aggravées par le passage" de la tempête Harry, qui a balayé avec une très grande violence les côtes du bassin méditerranéen.

Les migrants ont raconté "être partis de la Tunisie, avoir affronté une mer démontée pendant au moins trois jours, et être arrivés dans un état de grande détresse physique et psychologique", a ajouté Save the Children. L'embarcation était partie de Tunisie le 21 janvier.

Le nombre de victimes en Méditerranée durant le passage du cyclone Harry pourrait être bien plus élevé, ont indiqué les garde-côtes italiens : au moins 380 personnes à bord de huit embarcations parties de Tunisie ces dix derniers jours ne sont jamais arrivées à destination. Un journaliste italien affirme que "les dates de départ [de ces embarcations parties] de Sfax sont les 14, 18, 20 et 21 janvier 2026 : [des jours marqués] par les vagues impitoyables de plus de 7 mètres et des rafales très violentes allant jusqu'à plus de 54 nœuds". L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) affirme "enquêter" sur les disparitions de ces bateaux en provenance de Tunisie".

Seul un migrant a été miraculeusement secouru, samedi 24 janvier 2026. Il dérivait seul dans une embarcation et a été récupéré par un navire marchand au large de la Tunisie. Le survivant a été emmené à Malte pour y recevoir des soins médicaux, ont déclaré les forces armées maltaises. "Nous étions 51 à bord. Partis de Sfax, nous avons été à la merci de vagues gigantesques pendant 24 heures, puis nous avons chaviré. Je me suis retrouvé seul", a-t-il déclaré. "Son témoignage est le seul aperçu tragique du sort réservé à l'une des huit embarcations portées disparues dans l'alerte détaillée diffusée à plusieurs reprises par le Centre de coordination et de sauvetage des garde-côtes italiens. L'alerte, adressée à tous les navires transitant par la route de Sfax à Lampedusa, est restée jusqu'à présent sans réponse malgré des recherches approfondies"

"Nous ne pouvons rester silencieux face aux pertes de vies humaines, notamment d'enfants, qui perdurent depuis des années", a déclaré vendredi la directrice des relations institutionnelles de l'ONG Save the Children. "En l'absence de routes régulières et sûres, ceux qui recherchent un avenir possible en Europe en traversant la Méditerranée continuent à risquer leur vie lors de voyages dangereux et souvent mortels, comme le montrent les plus de 33 300 personnes décédées ou portées disparues en mer depuis 2024", a souligné Save the Children. L'association "réitère avec force son appel à l'ouverture de voies régulières et sûres vers l'Europe" et à la mise en place d'un "système de recherche et de secours coordonné et structuré en Méditerranée".

## Ocean Viking

### **Un corps sans vie a été ramené à terre à Syracuse ; une cérémonie en son honneur a été organisée**

Le 30 janvier 2026, c'est avec une grande émotion et colère que les équipes ont repéré et récupéré le corps sans vie d'une femme dans la zone de recherche et de sauvetage (SAR) maltaise. Cette femme pourrait être l'une des 380 personnes portées disparues en Méditerranée centrale la semaine dernière, alors que le cyclone Harry frappait la région. Son corps repose maintenant à bord. Nous voulions qu'elle puisse être identifiée et inhumée

dignement. Nos pensées vont à cette femme, à toutes les personnes disparues et à leurs proches. Le 1er février 2026, à Syracuse, l'équipe a débarqué le corps de cette femme. Nous avons organisé une cérémonie en son honneur. Elle est la trace visible de milliers de morts invisibles en Méditerranée où au moins 32 342 personnes ont disparu depuis 2014. Ces morts pourraient être évitées. Les États doivent respecter le droit maritime et mettre en place des opérations de recherche et de sauvetage efficaces et humaines. La Méditerranée ne peut rester une mer de la honte. Des vies en dépendent.

## Humanity 1

### Deux corps retrouvés en mer, deux semaines après le passage de la tempête Harry

Mardi 3 février 2026, alors qu'il menait des opérations de sauvetage en mer, le bateau humanitaire Humanity 1 de l'ONG allemande SOS Humanity a retrouvé deux corps flottants dans les vagues. Selon l'association "*dans les deux cas, leurs conditions indiquaient qu'ils étaient dans l'eau depuis longtemps et n'ont pas pu être récupérés*". "*Trop tard pour être sauvées, jamais trop tard pour être pleurées : deux victimes silencieuses de naufrages passés inaperçus*", ajoute SOS Humanity. Trouver des dépouilles en mer est récurrent pour les navires humanitaires qui sillonnent la Méditerranée centrale. En fonction de leur état de décomposition, les ONG ne peuvent pas toujours remonter les cadavres à bord. Vendredi 30 janvier 2026, le navire de sauvetage Ocean Viking, de l'ONG SOS Méditerranée, avait aussi récupéré le corps sans vie d'une femme dans la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone) maltaise.

Quelques jours plus tôt, du 19 au 21 janvier 2026, la tempête Harry balayait le bassin méditerranéen et les côtes italiennes, provoquant des vagues atteignant jusqu'à 16 mètres de haut. Le bilan humain de son passage est très lourd : les garde-côtes italiens avaient estimé à 380 le nombre d'exilés disparus, mais des ONG d'aide aux migrants évoquent désormais 1 000 migrants morts en mer. Néanmoins, sans dépouilles, difficile d'établir un bilan précis.

*"Les deux personnes que nous avons retrouvées [en mer] faisaient peut-être partie des disparus [de la tempête Harry]. Leur mort laisse une trace profonde qui restera gravée dans nos mémoires. Nos pensées vont aux survivants et à l'équipage du Humanity 1, qui ont été témoins de ces moments, ainsi qu'à tous ceux qui ont perdu la vie en mer"*, écrit SOS Humanity. Il pourrait s'agir de "*la plus grande tragédie de ces dernières années le long des routes de la Méditerranée centrale*", indique la présidente de l'ONG italienne Mediterraena Saving Humans (MSH) lundi 2 février 2026.

Pour établir leur chiffre de 1 000 disparus, MSH et Refugees in Libya (qui documente la vie des migrants en Libye mais aussi en Tunisie) se sont basés sur des témoignages recueillis auprès de proches de disparus et de migrants en Tunisie qui devaient prendre place sur des canots, mais qui n'ont pas pu le faire faute d'argent pour payer le passage. "*À partir du 15 janvier, plusieurs convois sont partis de différents points côtiers. [...] Des convois entiers ne sont jamais revenus*", assure MSH, qui dénombre avec Refugees in Libya près de 30 embarcations parties de Tunisie durant cette période.

La semaine passée, les noms d'exilés disparus ont commencé à émerger : "*Des personnes connues pour être parties [vers l'Italie] sont injoignables*", rapportent les ONG. "*Des centaines de familles, de parents et d'amis de disparus sont désespérés*". MSH reconnaît que les informations dont elle dispose sont "*fragmentaires et parfois contradictoires*", mais une chose est sûre selon l'ONG italienne, le nombre de 380 disparus avancé par l'Italie ne correspond pas à l'ampleur de la catastrophe.

*"Ces naufrages effroyables ne peuvent être considérés comme inévitables. (...) Nous ne pouvons pas tolérer que la Méditerranée reste un cimetière pour ceux qui cherchent la sécurité", s'est indigné le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) lundi 2 février 2026, et suggère dans le même temps que les chiffres officiels des morts en Méditerranée ces dernières semaines "pourraient être en deçà du bilan réel".*

### **En mission de sauvetage des exilés en Méditerranée centrale**

L'Humanity One est un ancien bateau océanographique reconditionné par l'ONG SOS Humanity, basé en Allemagne, pour le sauvetage en mer en Méditerranée centrale. Il fait cap mardi 27 janvier 2026 vers la Méditerranée centrale. Une vingtaine de Bretons sont très régulièrement en mission de sauvetage pour diverses ONG dans cette zone.

À bord, un équipage de 29 personnes. Le bateau, d'une longueur de 61 mètres, peut accueillir 200 à 300 rescapés. Trois Bretons sont actuellement dans l'équipage de l'Humanity One. Laeticia, 48 ans, qui habite Pont-l'Abbé, est mécanicienne. Une femme lorientaise d'une trentaine d'années occupe le poste de matelot. Guillaume a 39 ans qui habite Plouhinec (Finistère) est pilote de semi-rigides.

Après un dernier entraînement, le bateau a quitté Syracuse en Sicile samedi 24 janvier 2026 et fait cap mardi 27 janvier 2026 vers la Méditerranée centrale. L'équipage suit des entraînements, avec des process de sécurité particulièrement suivis depuis l'attaque de l'Ocean Viking, le 25 août 2025. Guillaume précise : *"On passe des certifications dites de sûreté, qui traitent de piraterie et de terrorisme. On met en place ces protocoles avec des gens qui sont marins et d'autres non. Donc, on s'entraîne pour cela aussi."*

Laeticia a commencé les missions de secours aux exilés en 2021. *"Notre objectif est d'être présent sur une zone pour aider les personnes qui se retrouvent avec des conditions de mer difficiles, alors qu'elles fuient la guerre, des situations de discrimination, de torture."* Depuis 2024, elle a cessé d'embarquer en Bretagne pour se consacrer aux missions d'aide aux exilés : *"Parce que cela me révolte de plus en plus, qu'il n'y a toujours pas de solutions établies par l'Europe."*

<https://www.francebleu.fr/emissions/le-reportage-ici-breizh-izel/emma-laetitia-et-guillaume-trois-bretons-actuellement-en-mission-de-sauvetage-des-exiles-en-mediterranee-centrale-7151910>

## **UNION EUROPÉENNE**

### **ALLEMAGNE**

#### **Les réfugiés génèrent des emplois et des créations d'entreprises**

Les résultats d'une étude conduite par l'Institut ifo pour la recherche économique, un groupe de réflexion basé à Munich, bouscule l'idée selon laquelle les réfugiés et les migrants constituerait un fardeau pour les économies locales. Le document montre que l'arrivée de réfugiés augmente le nombre de créations de nouvelles entreprises et d'emplois supplémentaires. Ce phénomène serait le résultat à la fois de l'offre, c'est à dire de la main d'œuvre supplémentaire, et de la demande de biens et de services de base.

*"L'arrivée de réfugiés crée un besoin de nouveaux modèles commerciaux dans*

*de nombreux domaines, par exemple dans les secteurs des soins de santé et des services financiers*", explique un chercheur à l'ifo.

Les chercheurs ont analysé les données d'enregistrement des entreprises pour chaque district allemand entre 2007 et 2021 et les ont combinées avec le nombre de réfugiés enregistrés dans le registre central des étrangers. Ils ont également pris en compte le nombre de réfugiés que chaque district est censé accueillir en vertu des règles de répartition fédérales et régionales. En comparant ces chiffres, l'étude a ainsi pu constater l'impact direct de l'arrivée de réfugiés sur le nombre de nouvelles entreprises et d'emplois créés.

Environ 3,6 millions d'entreprises sont enregistrées officiellement en Allemagne. Selon l'étude de l'ifo, une augmentation de 100 réfugiés pour 10 000 habitants entraîne en moyenne sept créations d'entreprises qui à leur tour créent 27 nouveaux emplois. Les secteurs qui connaissent la plus forte augmentation du nombre de nouvelles entreprises sont ceux des transports et de la logistique, des soins de santé et des services sociaux, de l'industrie manufacturière et d'autres services, notamment financiers. Ces secteurs sont particulièrement sensibles aux changements démographiques et à une augmentation de la demande. En revanche, la plupart des nouvelles entreprises sont créées par des ressortissants allemands. La majorité de ces emplois générés sont des postes à temps plein.

Les conclusions de l'ifo s'ajoutent à un nombre croissant d'études qui montrent que la migration peut avoir des effets économiques positifs lorsqu'elle s'accompagne de politiques de soutien et de mesures d'intégration efficaces.

D'autres études ont par le passé souligné que les réfugiés mettent souvent du temps à entrer sur le marché du travail en raison de barrières linguistiques, de la reconnaissance de leurs qualifications et de restrictions légales. Cependant, selon l'analyse de l'ifo, même avant que les réfugiés ne soient pleinement intégrés dans le monde du travail, leur présence peut générer des avantages économiques plus larges. Dans le même temps, les chercheurs rappellent que les effets positifs ne sont pas automatiques.

Des logements, un accès à l'éducation, des infrastructures et une administration publique compétente sont nécessaires pour accompagner la croissance démographique et éviter les tensions. Des difficultés peuvent survenir dans des régions qui n'ont pas anticipé l'arrivée potentielle de réfugiés alors que leur marché immobilier est saturé ou les services publics limités.

Cette étude intervient alors que le gouvernement allemand ne cesse de durcir davantage sa politique d'asile. Les coûts liés à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés — hébergement, prestations sociales, programmes d'intégration — sont un sujet récurrent dans le débat politique. Les conclusions de l'Institut Ifo apportent un contrepoint en mettant en avant les gains économiques qui peuvent accompagner ces dépenses publiques.

Enfin, les chercheurs de l'étude Ifo soulignent que leurs résultats ne suggèrent pas que les réfugiés constituent une "*solution miracle*" au manque de main-d'œuvre ou au vieillissement de la population. Ils affirment plutôt qu'ils peuvent contribuer au développement économique à long terme lorsque leur accueil s'accompagne de politiques inclusives et de conditions de vie stables.

## AUTRICHE

### Les autorités autrichiennes expulsent un Afghan condamné par la justice

Un migrant afghan décrit comme un "*criminel dangereux*" a été renvoyé le dimanche 25 janvier 2026 par les autorités autrichiennes de Vienne vers Kaboul, avec une escale à Istanbul. L'expulsion a été confirmée par le ministère autrichien de l'Intérieur. Cet Afghan de 33 ans est arrivé en Autriche en juillet 2015. Depuis, il a été condamné à six reprises, notamment pour des actes de violence, et a déjà passé cinq ans en prison. La police indique qu'il a commis au total neuf infractions pénales. À la fin de sa dernière peine, le 23 janvier 2026, il avait été envoyé directement de la prison vers un centre de rétention afin d'être expulsé.

Le ministre autrichien de l'Intérieur, a promis que "*l'offensive sur les expulsions se poursuivra. Même vers la Syrie et l'Afghanistan, les expulsions passeront progressivement du statut de cas isolés à celui de pratique courante*". "*Un système d'asile ne peut fonctionner que s'il est strictement appliqué, car c'est la seule façon de garantir son équité. Concrètement, cela signifie qu'il ne faut faire preuve d'aucune tolérance envers ceux qui veulent en abuser et expulser systématiquement toutes les personnes condamnées pour des crimes, afin d'éviter que le système ne soit submergé*".

La personne expulsée fait partie des criminels identifiés par une délégation spéciale composée de représentants talibans. Cette délégation est arrivée en Autriche l'année dernière afin de délivrer des documents de voyage aux personnes que le pays souhaite expulser. La délégation opère à un niveau "*technique et opérationnel*" en Autriche. Cette délégation aurait rencontré le ministère autrichien de l'Intérieur en septembre 2025. Au moins 19 citoyens afghans détenus à la prison de Zimering et au centre de détention de la police de Hernals ont été présentés aux représentants talibans pour des procédures d'identification. Le ministère autrichien "*a décrit cette coopération comme 'nécessaire' pour procéder à l'expulsion des délinquants*".

Il s'agit de la première coopération officielle entre Vienne et les autorités afghanes depuis le retour au pouvoir des talibans. Avant cela, un responsable autrichien s'était rendu à Kaboul pour établir des contacts avec l'administration talibane. Le gouvernement autrichien avait alors précisé que la présence de la délégation talibane en Autriche était "*légale*", alors que le gouvernement taliban n'est toujours pas officiellement reconnu par Vienne comme par la plupart des chancelleries occidentales.

L'Allemagne et d'autres pays européens ont adopté une approche similaire en 2025. La semaine dernière, le ministre suédois de l'Immigration, Johan Forssell, a appelé à la mise en place d'un plan d'action à l'échelle de l'Union européenne (UE) afin de renvoyer dans leur pays les demandeurs d'asile afghans déboutés et les personnes condamnées.

Lorsque les talibans ont renversé le pouvoir à Kaboul en août 2021, l'ambassadrice d'Afghanistan à Vienne, a été priée de quitter son poste. Elle a néanmoins continué à exercer ses fonctions en Autriche, déclarant à de nombreux journaux qu'elle représentait son peuple et qu'elle était déterminée à continuer à lutter contre "*l'apartheid sexuel et pour les droits des femmes*". Officiellement, elle est enregistrée comme ambassadrice auprès des Nations unies à Vienne, ainsi qu'à deux agences onusiennes, dont l'AIEA pour l'énergie atomique. Comme elle n'est plus officiellement reconnue comme ambassadrice à Kaboul, elle a dû réduire la taille de son équipe. Elle a expliqué qu'elle ne recevait aucun financement des autorités talibanes à Kaboul. L'ambassade n'a plus le droit de délivrer de passeports, mais elle peut encore fournir des pièces d'identité, a-t-elle précisé.

En 2025, selon les chiffres officiels, près de 16 300 personnes ont demandé l'asile en Autriche, soit le nombre le plus bas depuis 2020, en baisse de 36 % par rapport aux demandes enregistrées en 2024. Parmi ces cas, moins de 7 000 demandes provenaient de nouveaux demandeurs d'asile. Les autres procédures ont concerné des nouveau-nés, des femmes afghanes qui bénéficiaient déjà d'une protection subsidiaire, mais qui, suite à un arrêt de la Cour européenne, ont désormais droit au statut de réfugiée à part entière. L'un des principaux facteurs expliquant la baisse du nombre de demandes est la diminution des cas de regroupement familial. Seules 25 personnes sont arrivées en Autriche en 2025 dans le cadre d'un processus de regroupement familial, contre plus de 3 400 personnes en seulement deux mois en 2023 (octobre à décembre).

Quant aux expulsions, les chiffres montrent qu'en 2025, un peu plus de 14 000 personnes ont quitté l'Autriche. Le ministère de l'Intérieur a déclaré que parmi ces expulsés, quelque 6 800 personnes — dont la moitié a fait l'objet d'une condamnation pénale — ont été renvoyées de force. Plus de 7 300 personnes ont quitté l'Autriche volontairement et par leurs propres moyens, note également le ministère de l'Intérieur. Le nombre d'expulsions a été "*plus élevé que jamais*". Le ministre a toutefois conclu qu'en dépit du nombre record de retours, son gouvernement n'était "*pas encore satisfait*". Pour lui, "*nous devons poursuivre nos actions avec détermination*".

## BELGIQUE

### **Forte baisse du taux de protection accordée aux réfugiés**

La ministre belge de l'Asile et de la Migration avait promis, à son arrivée au pouvoir début 2025, la "*politique la plus stricte jamais menée*" en Belgique sur les questions migratoires, elle semble réussir son pari.

En 2025, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), l'instance belge en charge du traitement des dossiers d'asile, a octroyé la protection internationale à hauteur de 28,4 %, selon les données des autorités publiés mardi 27 janvier 2026. Un chiffre en forte baisse par rapport à l'année précédente : en 2024, le taux de protection s'élevait à 47,8 % et à 43,5 % en 2023. Ainsi l'an dernier, le CGRA a octroyé un statut de protection internationale à près de 9 000 personnes. La majorité des réfugiés sont originaires d'Afghanistan, de Palestine, d'Érythrée, de Turquie et Somalie.

Le principal facteur de la chute du nombre de protections accordées est le gel des dossiers des ressortissants syriens durant les 10 premiers mois de l'année dernière, qui a fait baisser le nombre de décisions positives. "*En 2024, le CGRA avait encore pris une décision de reconnaissance concernant 2 774 personnes originaires de Syrie*"

La deuxième explication porte sur les dossiers de personnes ayant déjà obtenu le statut de réfugié dans un autre État de l'Union européenne (UE). Ces dossiers ont fait l'objet l'an dernier d'un traitement prioritaire. "*On a pris dans ce cadre énormément de décisions d'irrecevabilité*", a signalé la commissaire générale aux réfugiés et aux apatrides.

Découragés par une politique migratoire de plus en plus répressive en Grèce, nombreux sont les réfugiés statutaires et les demandeurs d'asile à tenter leur chance dans un autre pays. En 2025, plus de 2 500 personnes ont déposé une nouvelle demande d'asile en Belgique. Parmi elles, 87% avaient déjà effectué cette procédure en Grèce. Les décisions d'irrecevabilité prises à l'encontre de ces personnes a bondi de 395 % l'an dernier par rapport à l'année précédente.

En 2025, la Belgique a par ailleurs mis l'accent sur les réfugiés condamnés par

la justice. Ainsi, 264 personnes se sont vu retirer leur protection l'an dernier, alors qu'elles n'étaient que 76 en 2024. *"Mes équipes ont fortement investi dans le traitement des dossiers de personnes déjà sous statut mais qui ont commis des faits graves d'ordre public pour lesquels elles ont été condamnées de manière définitive"*, a expliqué la patronne du CGRA.

## BULGARIE

### Un important réseau de trafiquants démantelé en Bulgarie

A l'issue d'une longue enquête, les polices bulgare et grecque ont démantelé un réseau de passeurs qui acheminait des migrants de Turquie vers l'Europe occidentale via la Bulgarie. Ce réseau criminel utilisait la Bulgarie comme pays de transit, organisant les voyages étape par étape, a annoncé Europol dans un communiqué publié jeudi 29 janvier 2026. Lors de perquisitions coordonnées, la police a arrêté seize personnes et mené des perquisitions dans six lieux. Les agents ont saisi des téléphones portables, des documents, des papiers de véhicules et des notes manuscrites détaillant les itinéraires, les paiements et les contacts.

Selon Europol, des recruteurs en Turquie contactaient les migrants et organisaient les paiements avant le départ. Les migrants réglaient une partie du prix via des systèmes de transfert d'argent informels, souvent utilisés par les passeurs pour contourner les banques et les registres officiels. Les passeurs conduisaient ensuite les migrants à pied à travers la frontière sud de la Bulgarie, en évitant les points de passage officiels. Une fois en Bulgarie, Europol indique que des chauffeurs les récupéraient à des endroits convenus et les transportaient en voiture ou en bus vers Sofia, la capitale. Certains migrants étaient hébergés temporairement à Sofia et dans ses environs. D'autres poursuivaient immédiatement leur route vers les frontières serbe ou roumaine, sans s'arrêter dans la capitale. De là, différents réseaux de passeurs prenaient le relais et poursuivaient le voyage vers les pays d'Europe occidentale.

La police affirme qu'un noyau dur basé à Sofia coordonnait l'opération en Bulgarie. Ses membres, Bulgares et Syriens, se répartissaient les tâches : certains s'occupaient du transport, d'autres de l'hébergement, et d'autres encore restaient en contact avec les réseaux de passeurs dans les pays voisins. Cette structure a permis au réseau de déplacer rapidement les personnes et de gérer les paiements transfrontaliers.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-un-important-reseau-de-trafiquants-demantele-en-Bulgarie>

## CROATIE

### Des demandeurs d'asile détenus au contre de Ježovo en grève de la faim

Plusieurs demandeurs d'asile du centre d'accueil de Ježovo, à une vingtaine de kilomètres de Zagreb, ont entamé une grève de la faim le 20 janvier 2026, se déclarant victimes de « *privation de liberté arbitraire et prolongée, sans explication ni preuve* ». Or, écrivent-ils dans une lettre rendue publique par Novosti, « *le lendemain du début de la grève de la faim, des agents de sécurité sont entrés dans le camp. Ils ont indiqué que si la protestation n'était pas stoppée, une unité spéciale de police se présenterait sur place le jour suivant ; les détenus seraient battus et transférés de force vers d'autres centres et prisons. Sous cette pression, la plupart des demandeurs ont été contraints de mettre fin à leur grève de la faim.* »

Malgré ces pressions, certains demandeurs ont poursuivi leur grève les jours

suivants. La plupart sont originaires du Caucase du Nord, plus précisément de la Fédération de Russie. Ils ont fui sous la menace de mobilisation ou d'expulsion, accusés d'agir contre le régime de Vladimir Poutine. « *Nous avons été détenus dans ce centre de détention fermé sous prétexte de 'sécurité nationale' pendant trois mois, période après laquelle la détention a été automatiquement prolongée. Nous avons été détenus sans aucune preuve, sur la base d'accusations infondées. Autrement dit, l'Europe a emprisonné des personnes qui avaient fui les persécutions, la torture, l'emprisonnement et l'enrôlement forcé dans la guerre contre l'Ukraine.* »

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Croatie-des-demandeurs-d-asile-detenus-au-contre-de-Jezevo-en-greve-de-la-faim>

## DANEMARK

### **Le Danemark veut accélérer les expulsions d'étrangers condamnés par la justice**

La Première ministre danoise, a annoncé, la semaine dernière, un projet de loi visant à faciliter l'expulsion de ressortissants étrangers condamnés à au moins un an de prison pour des délits graves. Il concerne tous les citoyens non danois et doit viser à lutter contre les actes violents comme les agressions et les abus sexuels.

Selon le ministre danois de l'Immigration et de l'Intégration, 315 étrangers originaires de pays hors de l'Union européenne (UE) ont été condamnés à des peines de prison de plus d'un an au Danemark au cours des cinq dernières années, ajoutant toutefois qu'aucun d'entre eux n'avait été expulsé à ce jour. De nombreux Danois "ont du mal à comprendre cela". Ce projet de loi controversé devrait être adopté et entrer en vigueur le 1er mai 2026.

La Première ministre a dit avoir pleinement conscience que son gouvernement pouvait être perçu comme agissant de manière "*non conventionnelle*" et que la nouvelle loi pourrait entrer en conflit avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). La dirigeante avait précédemment déclaré que son gouvernement était prêt à aller à l'encontre des normes de la CEDH dans l'espoir de pousser le Conseil de l'Europe, qui régit cette Cour européenne des droits de l'homme, à réformer certaines de ses lois relatives à la migration. Dans un discours prononcé au début de l'année 2026, elle avait déclaré qu'au lieu d'attendre plusieurs années que des changements juridiques interviennent au plus haut niveau, le Danemark "*prenait les devants*" en faisant pression pour que l'UE adopte un ensemble de nouvelles règles.

*"Il est juste et nécessaire que les pays européens s'assoient autour d'une table et déclarent que nous préférions protéger nos propres pays plutôt que des criminels"*, a-t-elle commenté, laissant entendre que, des modifications auraient dû être apportées depuis longtemps à la CEDH. *"Lorsque la convention des droits de l'homme a été rédigée, personne n'aurait pu imaginer que des personnes originaires du Moyen-Orient fuirraient vers le meilleur pays du monde pour violer des filles et des femmes"*, a-t-elle lancé. *"À l'époque, nous ne pensions pas que la victime deviendrait l'auteur de crimes. Et je peux vous assurer que, malheureusement, beaucoup d'entre elles sont devenues exactement cela"*. Le projet de loi pourrait enfreindre les conventions relatives à la protection de la vie privée et à la protection de la vie familiale, car la loi ne s'appliquerait qu'aux personnes condamnées, mais ne s'étendrait pas aux membres de leur famille au Danemark. Le Royaume-Uni, qui n'est plus membre de l'UE depuis 2020, s'est également déclaré favorable à une réinterprétation, voire à une modification, de la CEDH en matière d'immigration. Depuis, d'autres pays ont exprimé leur volonté de modifier les règles.

Le gouvernement danois prévoit par ailleurs de renforcer les contrôles des immigrés sans papiers. Il prévoit également de rouvrir son ambassade en Syrie et entend renforcer sa coopération avec les autorités de l'Afghanistan en vue d'augmenter le nombre d'expulsions vers ces deux pays.

Dans l'ensemble, la réforme annoncée par Copenhague modifiaient la conception même de protection. Plusieurs projets de loi suggèrent que l'asile et les autres formes de protection ne seront à l'avenir que de nature temporaire et que, dans la plupart des cas, les demandeurs d'asile seront renvoyés dans leur pays d'origine dès que la base juridique de leur protection a expiré, par exemple lorsqu'une guerre prend fin ou si la persécution d'une minorité cesse.

La volonté du Danemark de modifier unilatéralement sa législation au mépris des normes européennes intervient après que l'UE a convenu en décembre 2025 de réformer une nouvelle fois son système d'immigration et d'asile, notamment en envisageant de fixer des normes plus strictes en matière de protection internationale. Un autre élément central discuté au sein de l'UE est la création de centres de retour dans des pays tiers. Certains gouvernements, dont l'Allemagne, font pression pour autoriser des tels dispositifs avant la fin de l'année. D'autres pays, comme l'Espagne, y sont opposés.

Avec la croissance constante du soutien aux partis d'extrême droite à travers l'Europe, même les gouvernements plus centristes cèdent à la pression du tour de vis migratoire afin de conserver le pouvoir, y compris au Danemark. Les Danois se rendront aux urnes cette année, alors que les sociaux-démocrates de la Première ministre ont récemment chuté dans les sondages.

## ESPAGNE

### Plan de régularisation de sans-papiers pour 500 000 personnes

Mardi 27 janvier 2026 la porte-parole du gouvernement et ministre de la Sécurité sociale et des Migrations a déclaré : « *c'est un jour historique* ». La mesure vise à donner de l'élan à l'économie nationale. Ce plan de régularisation de sans-papiers qui pourrait bénéficier entre 500 000 et 800 000 personnes, vise à donner de l'élan à l'économie nationale. Il concerne les personnes qui se trouvent en Espagne depuis au moins 5 mois et arrivées avant le 31 décembre 2025 et qui ainsi pourraient être régularisées. Dès le mois d'avril 2026, ils pourront entamer la procédure pour l'obtention d'un permis de résidence d'un an, renouvelable. « *Il leur permettra d'avoir un travail dans n'importe quel secteur et dans n'importe quelle région* », indique la ministre, qui estime que le travailleur et les entreprises y gagnent en sécurité juridique. Car pour la première fois depuis 2008, le taux de chômage vient de passer sous la barre des 10 %. Or, l'Espagne manquait déjà de main-d'œuvre dans les transports, la santé, le bâtiment ou encore l'agriculture... C'est un jour historique a déclaré mardi la ministre espagnole de l'Inclusion et de l'immigration, Elma Saiz. Après être parvenu à un accord avec la gauche radicale de Podemos, le gouvernement de coalition (socialistes-extrême gauche) donne son feu vert à la régularisation des immigrés, aucun antécédent judiciaire, arrivés sur le territoire espagnol avant le 31 décembre dernier et ne présentant aucun antécédent judiciaire. Dès le mois d'avril, ils pourront entamer la procédure pour l'obtention d'un permis de résidence d'un an, renouvelable.

Entre 500 000 et 800 000 étrangers en situation irrégulière pourront bénéficier du nouveau décret. Il leur permettra d'avoir un travail dans n'importe quel secteur et dans n'importe quelle région », indique la ministre, qui estime que le travailleur et les

entreprises y gagnent en sécurité juridique . Car pour la première fois depuis 2008, le taux de chômage vient de passer sous la barre des 10 %. Or, l'Espagne manquait déjà de main-d'œuvre dans les transports, la santé, le bâtiment ou encore l'agriculture...

*« Cela fait déjà longtemps que nous dépendons de l'immigration pour occuper des postes. La terre, c'est dur, et tout le monde ne veut pas y travailler, explique Alfredo Berrocal, président de l'Union des agriculteurs et éleveurs d'Espagne. C'était absurde d'avoir des gens qui voulaient travailler mais ne le pouvaient pas à cause de papiers, alors que nous manquons de main-d'œuvre ».*

Cette nouvelle loi découle d'une initiative citoyenne qui avait recueilli 700 000 signatures l'année dernière, mais aussi d'un accord conclu entre les différentes gauches espagnoles. Car s'il veut aller au bout de son mandat en 2027, le Premier ministre socialiste, doit donner des gages à ses partenaires de gauche radicale.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/lespagne-regularise-un-demi-million-de-sans-papiers-2c36251c-fba0-11f0-9ec7-95d99014da7d>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/lespagne-va-adopter-un-plan-de-regularisation-de-sans-papiers-qui-pourrait-beneficier-a-500-000-personnes-fa6cb05a-fb63-11f0-b421-129bd2858122>

## **GRECE**

### **La Grèce va ouvrir trois centres pour migrants en Crète**

La Crète, confrontée à une forte hausse des arrivées de migrants l'an dernier, ne dispose pas de centres d'accueil. Les exilés qui viennent de débarquer peuvent passer quelques nuits sur l'île avant d'être rapidement transférés en Grèce continentale.

Le ministre grec des Migrations a annoncé, lundi 2 février 2026, que trois centres pour migrants allaient prochainement être ouverts en Crète. Le premier sera construit à l'est de l'île, dans la zone industrielle d'Héraklion ; et le deuxième à l'ouest, dans l'ancien centre d'exposition de la Canée, qui sert déjà de structure d'accueil. Les deux sites, temporaires en fonction du flux migratoire, devraient être opérationnels d'ici le printemps prochain, a précisé le ministre. Le troisième sera permanent, sa localisation n'a pas été précisée.

Dans ces trois nouveaux sites, les autorités procéderont à un examen de la situation du demandeur d'asile. Les personnes dont la demande de protection a peu de chances d'aboutir, selon les critères d'Athènes, seront transférées dans des centres de détention en attendant le traitement accéléré de leur dossier, puis leur éventuelle expulsion du territoire grec. Les autres seront prises en charge dans le système d'accueil classique des demandeurs d'asile.

Avec ce nouveau processus, le gouvernement vise particulièrement les ressortissants d'Égypte, du Pakistan et du Bangladesh. "La plupart [de ces personnes] n'ont pas le droit à l'asile", a insisté lundi le ministre. La Grèce est par ailleurs en pourparlers avec ces trois États pour faciliter le retour de ces migrants dans leur pays d'origine.

En 2025, près de 20 000 exilés sont arrivé en Crète et Gavdos, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Parmi ces personnes, 7 300 étaient originaires du Soudan, plus de 7 000 d'Égypte et 3 500 du Bangladesh, d'après les données du ministre des Migrations.

Pour atteindre la Crète, les exilés partent de la ville de Tobrouk, à l'est de la Libye, située à 300 km de l'île grecque. La route qui s'est largement développée l'année dernière au dépend de celle passant de la Turquie vers les îles de la mer Égée. En 2024,

78 % des arrivées en Grèce se faisait via les îles de la mer Égée, et seulement 8 % via la Crète. Alors qu'en 2025, 44 % des migrants sont arrivés en Grèce via la Turquie et 40 % en partant de Libye, selon le ministre.

Face à cette hausse, les autorités locales se sont retrouvées débordées, et le gouvernement grec a rapidement tenté de dissuader les migrants de venir sur l'île : déploiement de navire de guerre, suspension pour 3 mois des demandes d'asile – repris en octobre 2025 . Malgré cette reprise, "*la situation politique ne change pas*", expliquait la chargée de plaidoyer à l'ONG du Conseil grec pour les réfugiés. "*Le but du gouvernement est d'expulser un maximum d'étrangers hors de Grèce*".

Depuis septembre 2025, le séjour irrégulier n'est plus une irrégularité administrative mais un délit pénal. Les étrangers restés sur le territoire grec après le rejet de leur demande d'asile risquent une peine de deux à cinq ans de prison, et une amende de 10 000 euros. "*Le message est clair [...] Si votre asile est rejeté, vous avez deux choix : soit vous rentrez dans votre pays, soit vous irez en prison*", avait déclaré le ministre des Migrations, fin août.

### **15 migrants meurent après une "violente collision" de leur canot avec un patrouilleur grec en mer**

Quinze migrants, dont quatre femmes, ont été tués mardi 3 février 2026 dans la soirée dans la collision de leur embarcation avec un bateau des garde-côtes grecs au large de l'île de Chios, en mer Égée. "*En raison de la violence de la collision, le canot a chaviré et coulé, entraînant la chute de tous ses passagers dans la mer*". Deux membres des garde-côtes grecs ont été transférés à l'hôpital général de Chios, ainsi que 25 migrants secourus. Parmi les blessés figurent 11 mineurs et sept femmes. "*Mais par la suite, une des femmes est décédée*". Quatorze corps (11 hommes et trois femmes) ont été sortis de l'eau par les secours. "*Les dépouilles ont été transportées par les bateaux de sauvetage au port, puis à l'hôpital Skylitseio pour y subir une autopsie*".

Le nombre total de migrants à bord n'est pas pour l'instant connu et une opération de sauvetage au large de Chios avec cinq patrouilleurs et un hélicoptère de la police portuaire est en cours mercredi matin 4 février 2026 pour retrouver les personnes portées disparues. Les garde-côtes et l'armée de l'air grecque avec un hélicoptère participent à l'opération de recherche en cours.

Selon les garde-côtes, le patrouilleur de la police portuaire qui avait repéré l'embarcation de migrants au large de Chios a émis des signaux sonores mais le bateau a fait des manœuvres pour échapper aux autorités. "*Le pilote a fait demi-tour et ensuite le canot a percuté le flanc droit du patrouilleur des garde-côtes*", selon un communiqué. "*Des incidents impliquant des passeurs qui tentent de rejoindre les îles grecques de la mer Égée depuis les côtes turques ou l'île de Crète depuis Tobrouk en Libye, nous en avons quotidiennement*", a réagi la vice-ministre des Migrations. Les garde-côtes "*agissent dans des conditions de guerre*", a-t-elle poursuivi déplorant "*le triste*" événement de Chios. "*D'après ce que j'ai compris, les passeurs ont ouvert le feu et ont tenté d'entraver le bateau des garde-côtes*", a-t-elle souligné

Cette collision n'est en effet pas la première. Ces dernières années, les garde-côtes grecs ont été accusés par plusieurs organisations et associations de pratiquer des refoulements illégaux et de faire preuve de violences envers les exilés. 18 membre des garde-côtes sont accusés d'homicide involontaire par négligence dans le naufrage d'un chalutier au large de Pylos, en 2023, ayant fait des centaines de morts. Parmi les 104

survivants de ce naufrage, plusieurs dizaines ont fait une plainte collective contre la police portuaire grecque, alléguant que les garde-côtes avaient mis des heures à intervenir lorsque le bateau était en difficulté, malgré les avertissements de Frontex, police portuaire de l'UE, et de l'ONG Alarm Phone.

Selon Missing Migrants, un projet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 291 migrants ont perdu la vie en Méditerranée orientale en 2025.

Un Marocain de 31 ans a été arrêté mercredi soir sur l'île grecque de Chios a annoncé jeudi 5 février la garde côtière grecque. L'homme, actuellement hospitalisé, a été désigné par des rescapés afghans comme un passeur. Il sera présenté jeudi à un juge d'instruction pour "facilitation d'entrée illégale sur le territoire grec", "facilitation d'entrée illégale sur le territoire grec" et "provocation de naufrage".

"Les criminels sont les passeurs (...) qui ont tenté de déposer des migrants à Chios", a déclaré mercredi, le ministre grec des Migrations, à l'occasion d'un débat au Parlement sur un projet de loi qui durcit les peines des passeurs. Selon cet ex-élu d'extrême droite, "les garde-côtes ont repéré le bateau des migrants et leur ont ordonné de s'arrêter mais les passeurs ont fait un virage pour s'échapper et ont percuté le patrouilleur" de la police portuaire. Les migrants étaient à bord "d'une vedette à grande vitesse sans feux de navigation dont le pilote n'avait pas obtempéré aux signaux lumineux et sonores des garde-côtes", indique un communiqué de la police portuaire. "Il a fait demi-tour et la vedette est entrée en collision avec le flanc droit du patrouilleur des garde-côtes", ajoute le texte qui souligne que "sous la violence de l'impact", la vedette des migrants "a chaviré et coulé".

Après avoir exprimé "sa tristesse pour les morts", le ministre des Migrations a félicité, mercredi au Parlement, les garde-côtes "qui ont sauvé les personnes et secouru les personnes retrouvées en mer". Cela "montre le combat que nous devons mener contre les passeurs meurtriers de migrants en situation irrégulière (...), les seuls responsables de ce qui se passe". Le ministre des Affaires maritimes, Vassilis Kikilias, a assuré que l'enquête sur les circonstances de cet accident sera menée "avec transparence et professionnalisme". Les recherches se poursuivent jeudi 5 février en mer Égée pour retrouver d'éventuels disparus

### **39 personnes secourues, une femme se noie, un présumé passeur arrêté**

Les garde-côtes ont indiqué que l'autorité portuaire de Samos avait été informée de la détresse d'un canot pneumatique échoué sur la côte de cette île située en mer Égée, au large des côtes turques. Les autorités grecques et les forces de sécurité de Frontex ont lancé une opération de recherche et de sauvetage qui a permis de secourir environ 39 passagers. Le corps d'une passagère a été retrouvé près du canot pneumatique. La dépouille de la femme a été transférée à l'hôpital général de Samos pour une autopsie.

Un ressortissant afghan de 25 ans a été arrêté pour « *transport illégal de ressortissants de pays tiers* » et « *entrée illégale en Grèce* » en lien avec l'incident. Les autres passagers auraient identifié le suspect comme étant le passeur qui avait organisé leur transport vers la Grèce.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

### **La Grèce renforce les sanctions contre le trafic de migrants**

Samedi 24 janvier, le ministère grec des Migrations a déposé au Parlement un nouveau projet de loi visant à durcir les sanctions contre les trafiquants de migrants. Les personnes reconnues coupables pourraient être condamnées à la prison à vie. Outre le

durcissement des peines pour les passeurs, les migrants condamnés pour ces infractions pourraient être expulsés directement, a averti le gouvernement. L'assistance apportée aux migrants en situation irrégulière par des migrants en situation régulière sera également criminalisée, a averti le ministre des Migrations. Le gouvernement ne s'attaque pas seulement aux passeurs et aux migrants en situation irrégulière, mais aussi aux travailleurs humanitaires qu'il considère comme complices de l'immigration clandestine. Les peines infligées aux employés d'ONG poursuivis pour trafic de migrants pourraient également être alourdis, a précisé le ministère. Le projet de loi est actuellement examiné par le Parlement grec.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Croatie-des-demandeurs-d-asile-detenus-au-contre-de-Jezevo-en-greve-de-la-faim>

### **Deux morts, 50 migrants secourus après un naufrage**

Dimanche 25 janvier 2026, au large de l'île grecque d'Ikaria, dans le nord de la mer Égée, à proximité des côtes occidentales turques, une femme et un petit garçon ont été retrouvés morts après le naufrage d'une embarcation transportant plus de 50 migrants.

« *Cinquante migrants ont été repêchés et sont pris en charge par les autorités, mais trois autres personnes restent portées disparues* », a précisé une porte-parole des garde-côtes. « *Une opération de sauvetage avec un navire des garde-côtes est en cours tandis qu'une équipe de sauveteurs et de plongeurs est attendue dans la journée* ». Les vents violents de force 6 sur l'échelle de Beaufort rendent les secours difficiles.

<https://www.ouest-france.fr/europe/grece/grece-deux-morts-dont-un-enfant-dans-le-naufrage-dun-bateau-de-migrants-10e71d0c-f9c5-11f0-bcbd-01f0839eab22>

## **HOLLANDE**

### **Un Érythréen condamné à 20 ans de prison pour trafic d'êtres humains en Libye**

Un Érythréen d'une quarantaine d'années, a été condamné mardi 27 janvier 2026 par tribunal de Zwolle, dans le nord des Pays-Bas, à 20 ans de prison ferme pour avoir dirigé un important réseau de trafic d'êtres humains. Selon la justice, l'homme, aussi a traité les migrants "sans la moindre humanité" lors de leur trajet d'Érythrée vers l'Europe, via la Libye. "Votre seul but était de soutirer le maximum d'argent possible à des personnes en quête d'un avenir meilleur", a déclaré le juge. Des membres de son réseau ont maltraité des milliers de migrants avant de les détenir dans des camps surpeuplés et insalubres en Libye, extorquant d'importantes sommes d'argent à leurs familles.

Le tribunal de Zwolle, dans le nord des Pays-Bas, a entendu des témoignages de victimes, torturées alors qu'elles étaient au téléphone avec leurs familles aux Pays-Bas. Ces proches étaient alors contraints de payer pour que les sévices cessent. Ce n'est qu'après réception de l'argent de leurs familles que les exilés étaient mis sur des embarcations de fortune pour la périlleuse traversée de la Méditerranée. Nombre d'entre eux se sont noyés.

Le parquet néerlandais avait requis la peine maximale de 20 ans de prison, pour avoir dirigé une organisation criminelle de trafic d'êtres humains, avec extorsions, prises d'otages et agressions sexuelles. "Le tribunal estime que la gravité et l'ampleur de ces crimes justifient l'application de cette peine maximale", a déclaré le juge, soulignant le "traitement particulièrement cruel, violent et dégradant que l'accusé et ses complices ont infligé aux migrants".

Le tribunal a cependant statué qu'il n'avait aucune compétence pour connaître des accusations de prise d'otages et d'infractions sexuelles, car ces crimes présumés n'ont pas eu lieu sur le territoire néerlandais. Il est détenu aux Pays-Bas depuis octobre 2022. Il affirme porter un autre nom et avoir 46 ans, et non 42. Il n'a fait aucune déclaration substantielle devant le tribunal. Il a nié les accusations et soutient qu'il s'agit d'une erreur d'identité. *"Le tribunal est convaincu, hors de tout doute raisonnable, que vous êtes la personne qui a agi comme trafiquant à Bani Walid, en Libye"*, a rétorqué le juge.

Les avocats de la défense ont également fait valoir que leur client avait déjà été jugé en Éthiopie pour des faits identiques et qu'il ne pouvait donc être jugé une seconde fois. En 2021, Il a été condamné à 18 ans de prison par le tribunal de Addis-Abeba et à une amende de 200 000 birr (1 770 euros).

Mais le tribunal néerlandais a souligné que la peine prononcée en Éthiopie n'avait pas encore été appliquée, et qu'il pourrait faire appel le cas échéant.

Le parquet néerlandais estime qu'il était l'un des passeurs les plus actifs sur l'itinéraire reliant les régions d'Afrique ravagées par les conflits à l'Europe, via la Libye. Il *"privait ses victimes de leur liberté et de leur dignité"*, a plaidé le ministère public devant le tribunal. *"Il les a détenues dans des conditions épouvantables, les a affamées, torturées et leur a refusé les soins médicaux essentiels"*.

L'homme sévissait dans la région de Bani Walid en Libye entre 2014 et 2018. Pendant des années, il a été à la tête d'un business lucratif et sans pitié. Bani Walid, ville située à une centaine de kilomètres au sud de Tripoli, est tristement célèbre pour être l'une des terribles étapes des migrants sous le coup des trafiquants en Libye. Ils y sont régulièrement la cible d'exactions commises au vu et au su de tous.

## ITALIE

### **Ouverture du procès de six militaires italiens accusés de négligence lors du naufrage de Cutro qui a fait 94 morts en 2023**

Vendredi 30 janvier 2026, débute le procès de six militaires italiens accusés de négligence dans l'affaire naufrage de Cutro (2023), la pire catastrophe qu'ait connue l'Italie en 10 ans. Quatre agents de la police financière italienne (Guardia di Finanza, GDF), qui assure également le rôle de police des frontières, ainsi que deux membres des garde-côtes, comparaissent devant un tribunal de Crotone. Ils sont accusés d'homicide involontaire et de naufrage *"par négligence"*, un crime prévu par le code pénal italien qui sanctionne les actes de négligence ou les omissions ayant entraîné un naufrage.

Retour sur les évènements. Le 26 février 2023, une embarcation chargée de 200 personnes sombrait au large de la Calabre, dans le sud de l'Italie. Le bateau blanc, appelé "Summer Love", tentait d'accoster sur la côte de la station balnéaire Steccato di Cutro, près de la ville de Crotone, sans succès. Le bateau surchargé avait quitté la Turquie avec à son bord des personnes originaires d'Afghanistan, d'Iran, du Pakistan et de Syrie. Au moins 94 exilés, dont 35 enfants, ont perdu la vie lorsque le bateau s'est échoué sur les rochers. Environ 80 personnes ont survécu. Des dizaines de corps ont été rejettés sur la plage, leurs cercueils remplissant ensuite une grande partie d'un gymnase voisin - en bois brun pour les adultes, blanc pour les enfants. Les autorités estiment que d'autres personnes ont peut-être péri dans le naufrage, leurs corps n'ayant jamais été retrouvés.

Les accusations portées contre les agents concernent une opération de recherche et de sauvetage qui n'a jamais eu lieu, alors même que le bateau avait été suivi

pendant des heures. Un avion de l'agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes Frontex avait repéré le navire en difficulté à environ 38 kilomètres au large des côtes. Il navigue "*normalement*" à une vitesse d'environ six nœuds par heure, au milieu d'une mer "*agitée*", secouée par des vagues de 1,25 et 2,5 mètres, avait alors indiqué Frontex aux autorités italiennes. Mais elles en concluent à ce moment-là que la situation "*n'est pas urgente*", l'embarcation suivant "*une trajectoire régulière*".

À cause de l'aggravation des conditions météorologiques, l'avion de Frontex fait demi-tour, et retourne à sa base. De même, un navire envoyé ensuite par la GDF fait demi-tour en raison du mauvais temps. Quelques heures plus tard, durant la nuit, Frontex intercepte un appel satellite du bateau. L'agence européenne transmet le numéro aux autorités italiennes présentes à Varsovie. Ensuite, plus rien. Aux premières heures du 26 février 2023, le bateau coule et se disloque complètement après avoir heurté un banc de sable, dans une zone peu profonde. Les opérations de recherche et de sauvetage sont lancées par l'Italie. "*Les patrouilles et les secours arrivés sur place n'ont pu que constater l'échouage du navire, désormais complètement démembré*", relataient les autorités.

Dans cette affaire, les procureurs accusent la police de ne pas avoir communiqué des informations clés aux garde-côtes, tandis que ces derniers auraient omis de recueillir auprès de la police des détails qui les auraient alertés sur l'urgence de la situation.

L'avocat de l'accusé membre de la GDF, qui dirigeait le centre de commandement aérien et naval en charge des opérations dans la zone de Cutro, a déclaré que son client était "*très calme*" à l'approche du procès. Il a indiqué que ce dernier était tenu pour responsable parce que ses subordonnés n'avaient pas fourni davantage d'informations.

Des ONG de secours en mer, notamment SOS Humanity et Mediterranea Saving Humans, se sont portées parties civiles dans cette affaire. Elles affirment que cette tragédie illustre la politique de la Première ministre, qui considère les bateaux de migrants comme un problème de maintien de l'ordre plutôt que comme une question humanitaire.

La directrice adjointe par intérim de Human Rights Watch (HRW) pour l'Europe et l'Asie centrale, a déclaré que ce n'étaient pas seulement des agents individuels qui étaient jugés, mais aussi "*les politiques de l'État italien qui privilégient la dissuasion et la criminalisation des demandeurs d'asile et des migrants plutôt que le sauvetage de vies humaines*".

En visite à Cutro après la tragédie, La première ministre a clairement attribué la responsabilité du désastre aux trafiquants d'êtres humains, annonçant des sanctions plus sévères contre ces derniers.

Deux hommes accusés d'avoir fait passer clandestinement les migrants à bord du bateau, l'un turc et l'autre syrien, ont été condamnés à vingt ans de prison en 2024. En décembre de la même année, deux Pakistanais et un autre Turc ont été également condamnés par un tribunal de Crotone à des peines allant de 14 à 16 ans de prison pour leur rôle moindre dans la gestion des migrants à bord.

Trois mois après le drame, le décret Cutro est inscrit au Journal officiel. Ce nouveau texte législatif, nommé en référence au dramatique naufrage, instaure un nouveau tour de vis en matière migratoire dans le pays. Il prévoit notamment une restriction de la "*protection spéciale*", un titre de séjour accordé aux migrants ne pouvant pas bénéficier de l'asile ou de la protection subsidiaire. En vertu du décret Cutro, les migrants considérés comme illégaux pourront également être maintenus plus longtemps dans les centres de

rétention : la durée maximale de rétention est portée de 120 à 135 jours.

Fin 2023, un nouveau texte baptisé Curo2 est adopté. Il durcit notamment les conditions d'accueil des migrants mineurs, et prolonge aussi le délai d'hébergement des mineurs de moins de 16 ans dans les centres dédiés, de 30 à 45 jours. Et les autorités italiennes introduisent également avec ce texte des examens physiques – tests osseux par exemple – pour établir la minorité des migrants se déclarant mineurs. Enfin, le décret donne la possibilité à un juge d'ordonner l'expulsion d'un migrant dans le cas où il aurait fait une fausse déclaration sur son âge.

## EUROPE

### Les arrivées de réfugiés et migrants soudanais en Europe ont triplé en 2025

Alors que plus de 155.000 migrants et réfugiés ont réussi à se rendre en Europe via la Méditerranée l'an dernier, l'agence de l'ONU pour les migrations (OIM) relève que les arrivées de Soudanais ont triplé entre janvier et novembre par rapport à la même période en 2024. Au total plus de 12 600 Soudanais sont arrivés en Europe pendant les onze premiers mois de 2025. Près de 65 % rejoignent la Grèce, 30 % l'Italie, le reste l'Espagne.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations ([OIM](#)), les femmes sont plus nombreuses parmi les Soudanais arrivés en Grèce (18 %), mais leur part dans le nombre total d'arrivées n'est pas connue. De plus, bien qu'elles ne soient pas incluses dans l'échantillon, les données provenant d'Italie montrent une proportion notable d'enfants (18 %) parmi les arrivées, principalement des adolescents âgés de 15 à 17 ans.

Chez les hommes comme chez les femmes, les raisons les plus courantes de la migration étaient la guerre ou les conflits (respectivement 99,5 % et 92 %) et la violence personnelle (respectivement 8 % et 6 %). Un petit nombre d'hommes interrogés ont également cité des facteurs économiques (3 %) comme raison de leur migration.

Les conflits et la violence, principales causes poussant les Soudanais à fuir leur pays, se reflètent dans les flux vers l'Europe. Entre 2020 et 2024, leurs arrivées ont fluctué, avant de fortement augmenter entre 2023 et 2025, notamment sur les routes menant à l'Italie et à la Grèce.

Les principales destinations envisagées par les répondants soudanais varient en fonction de l'itinéraire choisi. Parmi ceux qui ont atteint la Grèce, plus de 80 % ont déclaré avoir l'intention de rester dans ce pays, tandis que d'autres ont mentionné la France et d'autres pays européens. Les ressortissants soudanais arrivés en Italie ont mentionné l'Italie dans 22 % des cas, beaucoup d'entre eux indiquant le Royaume-Uni (41 %), la France (15 %) ou d'autres pays européens (22 %) comme destination envisagée.

Parallèlement, les enquêteurs de l'OIM ont observé des mouvements de transit à partir de ces points d'arrivée initiaux en Europe. Avec un décalage de plusieurs mois, les transits soudanais à travers les pays des Balkans occidentaux ont augmenté. Par exemple, la hausse des arrivées en Grèce au troisième trimestre 2025 a été suivie d'une augmentation des enregistrements de transit dans les pays des Balkans occidentaux tout au long du quatrième trimestre.

Les arrivées « *irrégulières* » signalées par le Royaume-Uni suivent une

tendance similaire, le nombre d'enregistrements de Soudanais le plus élevé depuis cinq ans ayant été signalé aux deuxième et troisième trimestres 2025.

Cette hausse des arrivées en Europe s'accompagne de trajets longs et périlleux : plus de la moitié des Soudanais passent par des pays de transit pendant de longues périodes, souvent un an ou plus en Libye ou en Égypte, avant de poursuivre leur route vers l'Italie et la Grèce. Environ 30 % des personnes interrogées ont déclaré avoir passé au moins un an en Libye, tandis que près de 20 % ont mentionné avoir séjourné en Égypte pendant au moins un an. À partir de ces pays, ils se dirigeant ensuite vers l'Italie et la Grèce.

Par ailleurs, l'enquête de l'OIM a examiné la vulnérabilité des Soudanais et les formes de violence, d'exploitation et d'abus subies pendant leur périple. Le long de la route de la Méditerranée centrale (arrivées par voie maritime en Italie et à Malte), les principaux problèmes signalés concernaient des difficultés financières (37 %), le manque d'abri (20 %) et les vols. En outre, près d'un tiers (28 %) des personnes interrogées ont déclaré avoir effectué un travail non rémunéré, 26 % ont déclaré avoir été retenues contre leur gré dans un lieu et 70 % ont déclaré avoir subi des violences physiques. Bon nombre de ces incidents auraient eu lieu pendant leur transit et leur séjour en Libye.

Alors que certains Soudanais cherchent à atteindre l'Europe par la Méditerranée, la majorité fuit le conflit en restant dans le pays ou en traversant les frontières vers les États voisins. L'OIM recense plus de 9,2 millions de déplacés internes dans les 18 États du Soudan, tandis que depuis le 15 avril 2023, plus de 4,4 millions ont dû se réfugier à l'étranger, illustrant l'ampleur dramatique de cette crise humanitaire.

<https://news.un.org/fr/story/2026/01/1158304>

## ROYAUME-UNI

### **La RDC se dit prête à reprendre ses ressortissants en situation irrégulière**

Le gouvernement britannique a indiqué vendredi 6 février 2026 que la République démocratique du Congo (RDC), sous le coup de restrictions de visas pour ses ressortissants, avait accepté que Londres puisse lui renvoyer les migrants en situation irrégulière. Le Royaume-Uni imposait une restriction des visas pour les ressortissants de RDC et menaçait même de ne plus en délivrer du tout, au motif que ce pays ne coopérait pas suffisamment pour reprendre ses ressortissants en situation irrégulière - que le Royaume-Uni voulait expulser.

Dans un communiqué du 27 décembre 2025, Londres écrivait que les personnes venant de RDC devaient désormais "demander un visa comme tout le monde" et menaçait Kinshasa d'un "arrêt" de la délivrance des visas, "*si la coopération ne s'amélior[ait] pas rapidement*". Dans la foulée de cette annonce, Kinshasa avait annoncé l'ouverture de discussions avec Londres.

Aujourd'hui, le temps semble à l'accalmie. "*Le ministre de l'Intérieur a obtenu la coopération de la République démocratique du Congo (RDC)*". C'est le troisième pays africain à accepter cette "coopération". L'Angola et la Namibie, également menacés de restrictions sur les visas, avaient, eux, déjà accepté en décembre de coopérer avec Londres sur le même sujet. "*Les migrants illégaux et les criminels dangereux seront désormais expulsés vers l'Angola, la Namibie et la République démocratique du Congo*", a déclaré la ministre de l'Intérieur. "*Mon message est clair : si les gouvernements étrangers refusent d'accepter le retour de leurs citoyens, ils en subiront les conséquences*". Au total, "*plus de 3 000 migrants illégaux originaires de Namibie, de RDC et d'Angola pourraient être*

*expulsés*" grâce à ces accords de coopération.

Les demandeurs d'asile au Royaume-Uni sont principalement des Pakistanais, puis des Afghans, des Iraniens et des Érythréens, selon des chiffres gouvernementaux publiés en août 2025. Les menaces de sanctions en matière de visas à l'encontre des pays d'origine font partie d'un ensemble de mesures annoncées en novembre par la ministre visant à durcir les règles britanniques en matière d'asile. Parmi elles, la réduction de la protection accordée aux réfugiés statutaires, qui seront "*forcés de rentrer dans leur pays d'origine dès qu'il sera jugé sûr*" ou la suppression de l'accès automatique aux aides sociales pour les demandeurs d'asile.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste en juillet 2024, près de 58 500 personnes ont été expulsées du Royaume-Uni.

### **Le nombre de réfugiés statutaires à la rue explose**

19 300 migrants vivent aujourd'hui à la rue au Royaume-Uni. Ils n'étaient "que" 3 500 sur la période 2021-2022. Parmi eux, de nombreuses familles de réfugiés statutaires. Londres et le Nord-Ouest, présentent la plus forte proportion de ces réfugiés sans-abri.

Pour les associations de défense des migrants, cette augmentation est "*directement*" liée à la politique migratoire de Londres. Elles pointent notamment du doigt le délai très court accordé aux réfugiés statutaires pour quitter leur hébergement d'urgence une fois leur titre de séjour obtenu. Les demandeurs d'asile obtenant leur statut de réfugié au Royaume-Uni ont en effet 28 jours pour quitter leur lieu d'hébergement - qu'il s'agisse d'une structure d'accueil ou d'une chambre d'hôtel - financé par le Home Office (l'équivalent britannique du ministère de l'Intérieur). Un délai trop court, dénonçaient déjà en 2023 les associations : trop court pour recevoir ses nouveaux papiers, trouver un emploi et un appartement abordable, organiser son déménagement. Parfois même, notent les associations, ce délai est réduit à 7 jours car le compte à rebours des 28 jours enclenché dès la notification de la décision positive. Avant même, donc, la réception du "*Biometric resident permit*" (BRP), ce titre de séjour biométrique, qui peut mettre deux à trois semaines pour arriver à son destinataire.

Naccom, une organisation caritative nationale regroupant 140 associations de défense des migrants attribue cette augmentation des sans-abris aux "*changements quasi constants de la politique gouvernementale*" et surtout, à l'introduction des visas électroniques. Le Royaume-Uni a en effet récemment remplacé les permis de séjour biométriques (BRP) et les cartes de séjour biométriques (BRC), par des visas électroniques. Ces "*E-visa*", mentionnant le statut de réfugié et le droit au séjour de la personne concernée, sont nécessaire pour accéder à un logement, à un compte bancaire, ou encore aux aides sociales. Mais de nombreux réfugiés n'arrivent pas à activer ces E-visa pour accéder aux services proposés par l'État. "Les gouvernements successifs ont aggravé ce climat délétère par des changements de politique constants qui facilitent l'accès à la misère et au sans-abrisme et rendent plus difficile la recherche d'une solution", a dénoncé la directrice de la Naccom.

C'est ainsi qu'une réfugiée soudanaise dort actuellement "*sous une tente dans les rues de Manchester*", après avoir reçu une réponse positive à sa demande d'asile. Elle a été expulsée de son hôtel où elle logeait depuis 5 mois. "*En tant que personne seule sans enfant, elle n'a pas été considérée comme prioritaire pour l'obtention d'un logement social*".

Autre exemple : un réfugié érythréen de 19 ans qui "dort sous un buisson près d'une gare du nord de Londres" depuis plus de deux mois, après avoir été expulsé d'un hôtel du ministère de l'Intérieur. "Il a sollicité l'aide de sa mairie pour trouver un nouveau logement, mais sa demande a été rejetée au motif qu'il ne faisait pas partie des personnes prioritaires". "Mon périple pour trouver refuge après avoir fui mon pays a été extrêmement difficile. J'étais réduit en esclavage en Libye et j'ai dû traverser la Manche au péril de ma vie", a-t-il déclaré. "Je suis heureux d'avoir obtenu le statut de réfugié, mais je ne m'attendais pas à devoir dormir sous un buisson en plein Londres après tout ce que j'ai enduré."

L'association caritative Asylum Welcome, qui vient en aide aux réfugiés dans le sud-est de l'Angleterre, raconte avoir dû dans l'urgence tenter de fournir un hébergement à 48 réfugiés qui venaient d'obtenir leur protection internationale mais qui avaient été expulsés de leurs centres d'asile. "Beaucoup se sont retrouvés à la rue". "Pour les personnes n'ayant pu trouver d'hébergement, l'association n'a pu leur fournir qu'un sac de couchage."

Cette crise du logement survient alors que les gouvernements successifs peinent à maîtriser le système d'asile britannique, saturé, avec un énorme arriéré de personnes attendant une décision sur leurs demandes et leurs appels. Plus de 110 000 demandeurs d'asile se sont enregistrés au Royaume-Uni entre juin 2024 et juin 2025. Soit une augmentation de 14% par rapport à 2023-2024

Mais les efforts déployés par le Home Office pour résorber les arriérés des dossiers pourraient provoquer une nouvelle vague de sans-abris, poussant les réfugiés statutaires à quitter les hôtels et hébergements d'urgence pour laisser la place aux nouveaux arrivants.

Environ 32 000 demandeurs d'asile (soit 30 % des demandeurs d'asile présents au Royaume-Uni) sont aujourd'hui hébergés dans quelque 200 hôtels. Mais le nombre a déjà été bien plus important. En 2023, durant la mandature du Premier ministre conservateur, quelque 400 hôtels hébergeaient plus de 55 000 demandeurs d'asile. Depuis l'été 2025, le gouvernement de Keir Starmer a promis d'utiliser d'anciennes casernes militaires pour sortir les demandeurs d'asile des hôtels, malgré les contestations des défenseurs des droits humains et de la population locale.

### **Des policiers devant la justice pour avoir volé de l'argent à des migrants secourus dans la Manche**

Plusieurs agents de l'immigration ont comparu, jeudi 29 janvier 2026, devant la justice britannique pour avoir volé des migrants secourus dans la Manche. Six personnes sont accusées de blanchiment d'argent, et cinq autres de complot dans le but de voler.

Selon la procureure du tribunal de Westminster les accusés, âgés entre 33 et 53 ans, "conspiraient ensemble pour voler de l'argent aux migrants sur des petites embarcations" et "ont ensuite travaillé ensemble pour prendre de l'argent et le partager". Les faits se sont produits sur des exilés arrivés à Douvres, dans le Kent, entre août 2021 et novembre 2022. L'affaire fait suite à des enquêtes menées par des policiers anti-corruption du Home Office, équivalent du ministère français de l'Intérieur. Jeudi, le juge a libéré les accusés, placés en détention provisoire, en attendant une nouvelle audience le 26 février 2026.

### **Accord sur le renvoi de migrants : le Rwanda poursuit le Royaume-Uni en justice**

Le Rwanda a engagé des poursuites contre le Royaume-Uni pour avoir suspendu les paiements prévus dans le cadre d'un accord (visant à accueillir des migrants expulsés), abandonné par Londres en 2024, a indiqué mardi 27 janvier 2026 un responsable rwandais. Le Premier ministre britannique a annulé ce plan lorsqu'il a pris ses fonctions en juillet 2024, le déclarant « *mort et enterré* ».

Londres avait déjà versé 240 millions de livres (276 millions d'euros) à Kigali avant l'abandon de l'accord, et 50 millions de livres (57,5 millions d'euros) supplémentaires devaient être versés en avril. « *Le Rwanda regrette d'avoir dû porter ces plaintes devant un tribunal arbitral, mais face à l'intransigeance du Royaume-Uni sur ces questions, il n'avait pas d'autre choix* », a déclaré le conseiller technique en chef du ministre de la Justice. Kigali a cherché à engager un dialogue diplomatique avant de recourir à une action en justice, a-t-il assuré. « *Nous défendrons fermement notre position afin de protéger les contribuables britanniques* », a réagi un porte-parole du Premier ministre britannique.

L'année dernière, le Royaume-Uni a suspendu la majeure partie de son aide financière au Rwanda pour avoir soutenu l'offensive du groupe M23 en République démocratique du Congo. Kigali a riposté, qualifiant cette décision de « punitive ». L'accord a fait l'objet d'une série de revers judiciaires, qui ont abouti en novembre 2023 à une décision de la Cour suprême britannique le jugeant illégal au regard du droit international.

Le Rwanda, pays d'environ 13 millions d'habitants, se présente comme l'une des nations les plus stables du continent africain et est salué pour ses infrastructures modernes. Néanmoins, les organisations de défense des droits humains accusent le président au pouvoir depuis 25 ans, de gouverner dans un climat de peur, étouffant la dissidence et la liberté d'expression.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/accord-sur-le-renvoi-de-migrants-le-rwanda-poursuit-le-royaume-uni-en-justice-fa267a86-fc08-11f0-9ec7-95d99014da7d>

## SERBIE

### **Un mémorial aux migrants décédés en traversant la Drina à Loznica**

28 pierres tombales ont été dévoilées le 27 janvier 2026 au cimetière de Loznica en mémoire des migrants et réfugiés ayant péri en tentant de la Drina, qui fait frontière entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. La cérémonie, organisée par plusieurs associations, s'est déroulée en présence de représentants religieux. « *Ces stèles sont dédiées aux victimes connues et inconnues, à celles dont les noms ont été oubliés, mais dont la dignité et les souffrances ne doivent pas être oubliées* », ont déclaré les organisateurs. Des représentants de la communauté musulmane, le cardinal Ladislav Nemet, chef de l'Église catholique romaine de Serbie, et des représentants de l'Association pour la promotion de l'action humanitaire Djeluj.ba, de SOS Balkanroute et de Leave No One Behind – ont assisté à la cérémonie.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/>

# AFRIQUE

## ALGERIE

### L'Algérie, souvent accusée de refoulements, signe un accord avec l'OIM

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a passé un accord avec le gouvernement algérien afin de pouvoir héberger dans un hôtel de l'aéroport de Dar El Beida, en périphérie d'Alger, des migrants sans papiers enregistrés dans le cadre du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVV) de l'organisation.

Selon la directrice générale de l'OIM, qui a visité l'hôtel et ses installations, l'Algérie fait preuve d'une "*gestion responsable et humaine*" de la migration irrégulière. "*L'Algérie est un partenaire clé dans la gouvernance régionale des migrations, à la fois en tant que pays de destination et de transit*". "*En travaillant ensemble pour lutter contre les facteurs à l'origine de la migration irrégulière, nous pouvons créer des voies fondées sur les opportunités et la dignité, en protégeant les droits et en soutenant une stabilité et un développement partagés*." Elle a également souligné que l'OIM souhaitait approfondir sa coopération avec l'Algérie. Elle a visité les centres d'accueil et d'enregistrement existants de l'OIM, où les migrants "*bénéficient d'un soutien complet dans le cadre du programme ARVV, notamment par l'accès à l'information, un hébergement temporaire et une aide pour préparer un retour volontaire dans la dignité*".

Pendant cette visite, l'OIM a également signé plusieurs accords avec le ministère algérien de la Santé afin d'établir un accès gratuit aux soins pour les migrants qui bénéficient de l'aide de l'OIM.

Elle s'est également entretenue avec les représentants diplomatiques d'une série de pays, notamment africains, en mettant l'accent sur l'importance du programme de retour volontaire. Ces réunions ont rassemblé des représentants du Mali, de la Guinée, du Burkina Faso, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Sénégal, du Cameroun, de la Somalie, du Niger ou encore du Bangladesh et d'autres pays dont des migrants se retrouvent bloqués en Afrique du Nord.

L'OIM affirme avoir aidé plus de 9 500 personnes en Algérie à rentrer volontairement chez elles au cours de l'année 2025, et le nombre de personnes intéressées par cette option ne cesse d'augmenter.

Le ministre algérien de l'Intérieur, a de son côté rappelé que son gouvernement avait "*mobilisé des ressources considérables [...] pour prendre en charge les migrants en situation irrégulière*", ajoutant que d'autres efforts étaient en cours pour contribuer à réduire la migration irrégulière. Il a lui aussi souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes de cette migration.

L'Algérie est pourtant régulièrement critiquée pour l'emploi de méthodes musclées contre les migrants en situation irrégulière, ce qui peut inclure, selon certaines informations, des refoulements en masse à ses frontières. Le partenariat avec l'OIM est donc considéré comme la dernière d'une série de mesures prises par l'Algérie pour améliorer ses méthodes et obtenir une plus grande reconnaissance pour sa gestion migratoire.

Historiquement, l'Algérie n'a joué qu'un rôle mineur dans la migration irrégulière. Ceux et celles qui veulent rejoindre l'Europe par la mer Méditerranée ou

l'océan Atlantique passent davantage par le Maroc, la Tunisie et la Libye. Cette situation a commencé à évoluer ces deux dernières années, puisqu'il est devenu plus difficile d'emprunter les routes passant par la Tunisie et le Maroc. L'organisation Alarme Phone Sahara, qui surveille et alerte sur les mouvements migratoires dans le désert du Sahara, affirme ainsi que les autorités algériennes ont refoulé plus de 34 000 migrants, dont des femmes et des enfants, vers le Niger voisin. Selon l'ONG, ils auraient été emmenés au "*Point zéro*", une zone isolée dans le désert, à la frontière entre l'Algérie et le Niger, puis contraints de marcher environ 15 kilomètres à pied pour trouver l'aide la plus proche. Nombre de migrants affirment avoir été abandonnés dans le désert sans nourriture ni eau. Ce chiffre constitue un "*record*" pour l'Algérie, assure Alarme Phone Sahara, qui avait recensé quelque 31 000 migrants refoulés en 2024 et près de 26 000 en 2023. L'ONG fait également état d'au moins sept décès lors de ces renvois.

Les organisations humanitaires travaillant dans la région ont également dénoncé l'augmentation des refoulements entre la Tunisie et l'Algérie, qui peuvent donner lieu à un cycle infernal, puisqu'une personne peut se voir expulsée de Tunisie vers l'Algérie puis vers le Niger.

Alors que l'Algérie est critiquée pour ses méthodes, ces dernières années ont vu le Maroc devenir un partenaire incontournable pour des pays européens comme l'Espagne et la France, qui lui versent des financements pour réduire le départ des migrants. Le Maroc a toutefois également tiré profit de cette situation. Dans le cadre des accords de coopération, le Royaume chérifien a notamment mis dans la balance ses revendications sur le territoire contesté du Sahara occidental, une source de tension majeure avec Alger, qui soutient les indépendantistes. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi l'Algérie cherche également à conclure des accords migratoires similaires avec ses partenaires européens. En outre, Alger souhaite endiguer les départ de ses propres ressortissants, alors que les difficultés économiques de ces dernières années ont poussé de plus en plus d'Algériens à tenter de rejoindre l'Europe, notamment en passant par les îles espagnoles des Baléares.

L'évolution de la migration reste toutefois compliquée à évaluer dans certaines régions de l'Algérie, qui est le plus grand pays d'Afrique en termes de superficie et le dixième plus grand pays du monde. De vastes étendues désertiques couvrent une grande partie du territoire, certaines zones étant dépourvues de toute infrastructure ou de toute présence humaine sur des centaines de kilomètres, ce qui en fait un terrain idéal, mais extrêmement dangereux, pour les réseaux de passeurs.

Parallèlement, un nombre croissant de migrants se retrouvent dans la capitale Alger et dans d'autres villes du nord du pays. Beaucoup d'entre eux ont épuisé leurs ressources financières pour poursuivre leur voyage vers l'Europe. Ainsi, pour certains, un retour volontaire pourrait représenter une ultime chance de s'en sortir.

Depuis que l'Union Européenne (UE) envisage d'ouvrir dans des pays tiers des centres de retour pour accélérer les expulsions de demandeurs d'asile déboutés, la presse spécule sur le rôle que pourrait jouer l'Algérie dans cette démarche. Aucune information en ce sens n'a toutefois été officiellement confirmée. En revanche, la Tunisie voisine a déjà exclu cette possibilité.

Ainsi, bien que la signature de l'accord entre l'Algérie et l'OIM n'est en aucun cas liée aux projets de l'UE, elle pourrait être considérée comme une étape dans la stratégie européenne plus large visant à établir des partenariats fiables en Afrique du Nord et trouver des pays volontaires pour accueillir ces centres de retour.

## ETHIOPIE

### **22 personnes arrêtées pour trafic d'êtres humains**

Vingt-deux personnes ont été arrêtées pour des soupçons de trafic d'êtres humains en Éthiopie, a annoncé mardi 27 janvier 2026 la police de ce pays d'Afrique de l'Est, l'un des principaux points de départ sur le continent vers l'Afrique du Nord et le Golfe. Les suspects arrêtés sont accusés "*de trafic d'êtres humains, impliquant 1 800 personnes, ayant entraîné la mort de deux personnes et la disparition de 15 autres, ainsi que le détournement de plus de 2,16 milliards de birrs (environ 11,5 millions d'euros)*". Les personnes arrêtées, qui recrutaient des passeurs, faisaient "*miroiter de faux espoirs d'entrer en Europe et de vivre une vie meilleure après avoir traversé la Libye*".

Mais lorsque les migrants se trouvaient en Libye, ils étaient retenus dans des entrepôts, ne recevant "*que le strict minimum pour survivre et étaient contraints d'appeler leurs familles pour exiger d'importantes sommes d'argent*", elles "*étaient retenues en otages jusqu'au paiement de la rançon*".

L'Éthiopie est un pays dit de départ : de nombreux Éthiopiens fuient la misère et les conflits qui ensanglantent depuis des années plusieurs régions du pays. Depuis avril 2023, un conflit oppose en effet l'armée fédérale aux combattants Fano – une milice nationaliste. Pour la population, les conséquences sont dramatiques. Les violences dans la région ont fait au moins 7 700 morts entre avril 2023 et avril 2025.

Outre, la route passant par la Libye, les candidats à l'émigration éthiopiens utilisent également "*la route de l'Est*", entre la Corne de l'Afrique et le Yémen. Chaque année, des milliers de migrants africains empruntent cet axe dans l'espoir de rejoindre ensuite les pays pétroliers du Golfe, où ils espèrent travailler comme ouvriers ou employés de maison.

Entre janvier et septembre 2025, au moins 890 personnes sont mortes ou ont été portées disparues en empruntant cette route, soit deux fois plus que la même période l'année précédente. Début août 2025, cinq personnes ont été condamnées à mort en Éthiopie pour trafic d'êtres humains. La peine capitale est peu appliquée dans le pays, et selon la Coalition mondiale contre la peine de mort (World Coalition Against Death Penalty, WCADP), la dernière remonte à 2007.

## LIBYE

### **Arrestation de 2 000 migrants et la démolition de camps de Sabha**

Aux premières heures de la journée du mardi 3 février 2026, des dizaines de véhicules de police ont débarqué dans un quartier de Sabha, une ville du sud de la Libye. Les policiers, soutenus par des militaires, ont mené une opération d'envergure dans cette municipalité, connue pour être un lieu de transit des exilés en route vers le nord du pays. Cette manœuvre visait "*les sites de rassemblements de migrants illégaux dans la ville*", indiquent les autorités libyennes sur Facebook.

Les vidéos publiées sur les réseaux sociaux du ministère libyen de l'Intérieur montrent des pièces spartiates où étaient entassés les migrants subsahariens. Les exilés étaient contraints de dormir à même le sol, parfois sur des couvertures, et ne bénéficiaient que d'un petit filet de lumière via des trous sur le toit, construit avec des morceaux de bois. Sur d'autres images, on voit des dizaines de personnes en file indienne sortir des habitations de fortune, puis assises par terre en attendant les consignes des policiers, armés de kalachnikovs. Parmi ces exilés, on compte de nombreuses femmes et plusieurs jeunes

enfants.

Au total, plus de 2 000 Subsahariens, de différentes nationalités, ont été interpellés lors de cette opération d'ampleur. Aucune information n'a été donnée sur l'endroit où ont été emmenés les migrants mais on peut supposer que ces personnes ont été transférées vers des centres de détention. Pour en sortir, elles devront certainement payer une rançon qui s'élève à plusieurs centaines d'euros.

Le camp a été totalement démolí mardi par des pelleteuses, qui ont rasé l'ensemble des abris de fortune.

Avec cette opération, les autorités entendent "*renforcer les contrôles et envoyer un message fort aux réseaux de contrebande*", écrivent-elles sur Facebook. Dans une des vidéos, un officiel rappelle qu'"*il est interdit de louer des appartements à des migrants en situation irrégulière*". "*Cette année, on va 'purifier' tous les quartiers [où vivent] des migrants irréguliers*".

Selon l'association Refugees in Libya, qui documente le quotidien des migrants en Libye, "*ces actions n'ont aucun lien avec la réglementation de l'immigration (...) mais semblent plutôt liées à des conflits politiques locaux et à des rivalités sécuritaires*". L'organisation s'inquiète de "*l'instrumentalisation des migrations à des fins de punition collective et de représailles politiques*".

### **Sabha et son marché aux esclaves**

Ville du centre de la Libye, Sabha est l'un des principaux carrefours migratoires de la région. La plupart des Subsahariens qui quittent leur pays dans l'espoir d'atteindre les côtes libyennes, puis l'Europe, transitent par cette ville au sud du pays. Mais Sabha est aussi un lieu très dangereux pour ces exilés. C'est notamment dans cette ville qu'une journaliste américaine de la chaîne de télévision CNN avait réussi à filmer un marché aux esclaves en 2017. De nombreux témoignages de migrants racontent avoir été détenus, torturés et parfois revendus dans cette ville, par des trafiquants d'êtres humains. En mars 2024, 65 corps de migrants ont été découverts dans une fosse communs située en plein désert, entre Sabha et Tripoli.

## **MAROC**

### **21 corps de migrants retrouvés à la frontière algérienne fin 2025, selon une ONG**

Selon un rapport de l'association marocaine des droits humains (AMDH), une "*tragédie*" migratoire se déroule à la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Entre le 27 novembre et le 31 décembre 2025, 21 dépouilles de migrants subsahariens ont été retrouvées dans cette zone frontalière. C'est un bilan "*très lourd jamais enregistré auparavant au niveau de cette frontière*" écrit l'AMDH. Les victimes sont originaires de Guinée, du Cameroun et du Nigeria. Des autopsies ont été réalisées sur certains corps "*mais les autorités [marocaines] ont refusé de nous donner des copies des rapports*", précise l'AMDH.

Pour l'association, les causes de décès sont multifactorielles : la militarisation de la zone rend les passages clandestins plus "*dangereux*", les déplacements de nuit entraînant des chutes sur des routes accidentées et "*méconnues*" des migrants. L'association évoque aussi le froid, "*l'impossibilité d'allumer des feux pour se réchauffer*", et la présence d'un fossé "*profond de 4,5 mètres de large sur 4 mètres de profondeur*", côté algérien. "*Les migrants [tombent dans ce fossé parce qu'ils] se déplacent la nuit dans l'obscurité totale [pour essayer de franchir la frontière], ils ne peuvent même pas allumer les lampes de leur*

*téléphones portables pour ne pas être repérés par les militaires". Et faute de secours dans la zone, de nombreuses vies "n'ont pas été sauvées à temps".*

Les familles restent, dans la plupart des cas, non informées des décès de leurs proches, déplore l'AMDH. "Non identifiés, [les corps] sont généralement enterrés anonymement au cimetière de Jerada [au sud d'Oujda] dans des tombes [...] portant uniquement un numéro de série comme il a été constaté par les membres d'AMDH Oujda qui ont assisté aux enterrements."

Selon des témoignages recueillis par l'association, "*la plupart des cadavres portaient des blessures graves au niveau des membres, du ventre et de la tête; et deux d'entre eux étaient dans un état de dégradation avancée à cause de leur long séjour en forêt probablement dévorés par des sangliers ou des chiens errants*". Les autorités marocaines n'ont pas répondu aux sollicitations.

*"En cette période de l'année, on enregistre régulièrement des décès dans cette zone causés par la fatigue, le froid, la faim ou les chutes dans les montagnes".* Dans cette région, les températures peuvent descendre jusqu'à -5°C entre la mi-novembre et la fin janvier alors que de nombreux migrants ne disposent que de vêtements légers. Au bout de quelques jours sans nourriture et avec peu d'eau, les exilés se fatiguent et n'ont parfois plus la force de bouger. Certaines finissent donc par mourir de froid ou de faim.

Les migrants d'Afrique subsaharienne traversent généralement cette frontière depuis l'Algérie pour tenter d'entrer au Maroc et continuer leur chemin vers l'Espagne. Sur cette route migratoire, beaucoup se retrouvent aussi piégés par des trafiquants. Ils sont kidnappés, rançonnés. "*Les migrants sont séquestrés, mains ligotées, interdits de sortir, torturés après avoir saisis tout ce qu'ils possédaient (argent, téléphone...). Par la suite, chaque migrant est filmé dans cet état de détresse. La vidéo enregistrée est envoyée à sa famille (qui peut être dans le pays d'origine ou en Europe) pour demander une rançon de 500 euros contre sa libération*". Les femmes sont elles aussi victimes d'exactions. "*Elles subissent d'autres violations par les chefs de ces bandes criminelles qui les exploitent sexuellement pendant des années et bloquent leur projet de migration*".

Plus de 76 décès ont été recensés dans cette zone, selon l'Association d'aide aux migrants en situation vulnérable (AMSV), basée à Oujda, ville proche de la frontière algérienne, parmi lesquels des migrants aussi originaires du Tchad et du Soudan.

## SENEGAL

### **Les migrants, fantômes de l'Atlantique**

C'est un anniversaire que personne ne célébrera au Sénégal. Il y a 20 ans commençait la grande crise migratoire de 2006, faisant découvrir au monde la route de l'exil entre l'Afrique de l'Ouest et les îles Canaries. À l'époque, des centaines de pirogues clandestines tentent la traversée depuis les côtes sénégalaises, avec un terrible slogan : "Barça ou barsaax" – "Barcelone ou la mort". Une formule devenue réalité pour des milliers de disparus, engloutis dans les flots de l'exode.

Vingt ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. Si le flux migratoire avait baissé dans les années 2010, la crise est aujourd'hui repartie de plus belle. L'année 2024 détient ainsi le triste record du plus grand nombre de morts sur la route atlantique : plus de 10 000 décès ou disparus, un chiffre qui dépasse même celui de la première crise.

Une tragédie qui condamne l'immense majorité de ses victimes à l'anonymat.

Faute de moyens – et de réelle volonté politique –, les naufragés ne sont presque jamais identifiés. Même lorsque les corps sont retrouvés au Sénégal, ils sont enterrés à la hâte dans des fosses communes, laissant derrière eux des milliers de familles, incapables de faire leur deuil. Mais face à ce silence, des voix s'élèvent. Associations et proches se mobilisent, sur le terrain ou sur les réseaux sociaux, pour redonner un nom à ces morts qui hantent le Sénégal.

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/billet-retour/20260131-s%C3%A9n%C3%A9gal-les-migrants-fant%C3%A9mes-de-l-atlantique>

## **SOUDAN**

### **Au Soudan, le retour sans promesse**

Plus de trois millions de personnes ont déjà regagné leurs lieux d'origine au Soudan, malgré la guerre civile toujours en cours, des services à l'agonie et des infrastructures vitales hors d'usage. Sans financements durables pour les accompagner, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prévient que ce phénomène pourrait n'être qu'une étape de plus dans le cycle du déplacement. « *Ces retours témoignent de la résilience et de la détermination des familles soudanaises qui veulent reconstruire leur vie chez elles* » souligne la directrice générale de l'agence onusienne. Mais l'élan se heurte au réel. « *Rentrer chez soi ne signifie pas retrouver la sécurité ou la stabilité. De nombreuses familles arrivent dans des maisons détruites, avec des services limités et des avenir incertains, et sans soutien prévisible, le retour risque de devenir un nouveau chapitre de difficultés plutôt qu'un chemin vers la reprise* ».

La dynamique est inégale. Les retours se concentrent d'abord dans l'État de Khartoum, dans le centre du pays, qui a vu revenir plus de 1,3 million de personnes. L'État voisin d'Al Jazirah a également recensé de nombreux retours. La grande majorité – 83 % – provient de déplacements internes ; 17 % rentrent de pays voisins comme l'Égypte, le Soudan du Sud ou la Libye, ainsi que des États du Golfe.

Après bientôt trois ans d'une guerre civile sans merci opposant les forces armées soudanaises aux paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), l'OIM estime que près d'un Soudanais sur trois a été déplacé, soit plus de 15 millions de personnes. Derrière chaque chiffre se cache une famille qui lutte pour survivre. Mais les retours sont le signe que certaines zones du pays sont perçues comme relativement plus sûres. Mais la sécurité perçue ne répare ni les toits ni les écoles. Selon l'agence, les besoins sont de grande ampleur. Logements à reconstruire, réseaux d'eau à remettre en service, centres de santé et établissements scolaires à rouvrir : la liste est longue, l'urgence palpable. L'agence insiste sur des conditions de vie dignes, l'accès aux services et la protection, alors que beaucoup rentrent les mains vides, sans perspectives.

Dans l'ouest du pays, en revanche, c'est tout juste l'inverse qui est en train de se produire. Au Darfour et au Kordofan, la violence continue de chasser les habitants par milliers. La prise fin octobre par les FSR de la ville d'El Fasher, dans l'État du Darfour du Nord, est à elle seule responsable de plus de 1,2 million de déplacés – 13 % du total national. Les camps environnants, notamment ceux de Zamzam et Abu Shouk, se vident sous la contrainte, grossissant encore la masse de familles en errance.

Depuis le déclenchement du conflit en avril 2023, le Soudan est devenu la plus grande crise de déplacement au monde. Plus de la moitié des personnes déplacées vivent désormais en milieu urbain, où les services déjà exsangues et les communautés d'accueil plient sous la pression. La planification humanitaire tente d'anticiper ces flux mêlés –

retours fragiles ici, fuites renouvelées là – mais le temps manque et les ressources aussi. Sans financements humanitaires soutenus, avertit l’OIM, les besoins immédiats des retournés et des communautés affectées resteront béants, et les solutions durables hors de portée. Faute d’un sursaut et d’un horizon de paix, des millions de familles soudanaises risquent de demeurer prisonnières d’un entre-deux permanent : ni exil, ni retour – seulement l’instabilité.

<https://news.un.org/fr/story/2026/01/1158314>

## TUNISIE

### **Les autorités accusées de forcer les "retours volontaires" des migrants**

Lundi 2 février 2026, des images témoignent d'une nouvelle opération des forces de l'ordre dans les campements de migrants installés sur la route qui mène de Sfax à El-Amra, dans le centre-est de la Tunisie. Le même scénario s'était joué dans la nuit du 15 au 16 janvier. Une tente qui faisait office d'hôpital de fortune a été réduite en cendres, comme la plupart des installations du campement. Les témoins et les associations accusent la Garde nationale tunisienne d'avoir procédé à ce démantèlement.

Les camps situés à El Amra et Jebeniana, à une trentaine de kilomètres du centre urbain de la ville portuaire de Sfax, sont apparus en 2023, et sont devenus les principaux regroupements de migrants de Tunisie. Les exilés se sont installés autour des oliveraies et des terres agricoles, dans l'attente d'un hypothétique embarquement pour l'Europe avec des passeurs. Déjà depuis avril 2025, les campements sont dans le collimateur des autorités. Les associations locales de défense des réfugiés dénoncent une intensification des entrées et des violences commises par les forces de l'ordre qui interviennent désormais la nuit.

Un Observateur, originaire d'un pays anglophone d'Afrique subsaharienne, fait partie des exilés vivant dans le camp d'El Amra : *"Il y a une destruction continue des tentes par le feu. Depuis le début de l'année, c'est devenu plus brutal, les forces de l'ordre viennent maintenant la nuit et très tôt le matin pour terminer ce qu'elles ont commencé. Elles interviennent dans un rayon de 10 kilomètres autour des camps. Ici, on les appelle les 'kilomètres bombes'. C'est un nouveau schéma, ils viennent toutes les deux ou trois nuits. Quand on voit beaucoup de voitures arriver, on sait que c'est eux."*

Le cofondateur et porte-parole de l'organisation Refugees in Libya qui documente la situation des migrants en Tunisie et en Libye, dénonce ces nouvelles formes de violence comme mode opératoire depuis janvier 2026.

*"Les hôpitaux de fortune autogérés sont régulièrement détruits. L'objectif est de terroriser pour forcer les retours dits volontaires. Ensuite, la police vient le matin annoncer qu'un bus viendra pour le retour. C'est une nouvelle tactique. En l'espace d'un an, la moitié des migrants, à minima, a été expulsée de force vers leur pays d'origine par le gouvernement tunisien et d'autres ont disparu dans différents villages. Certains ont été abandonnés dans le désert algérien, d'autres sont en prison. Très peu ont réussi à traverser la Méditerranée".* Selon Refugees in Libya, ce nouveau procédé impacte directement les populations présentes. Entre Jebeniana et El Amra, l'organisation estimait récemment le nombre de migrants restants dans les camps à 10 000 personnes contre 30 000 en novembre 2024.

Une des personnes présentes dans les campements de fortune d'El Amra : *"S'ils viennent la nuit et que mes enfants dorment, je les réveille. Nous partons en courant. Ils*

*volent nos affaires, nos tentes, ils nous laissent sans rien. C'est comme ça que je protège mes enfants, il n'y a pas d'autre moyen, car je n'ai nulle part où aller. Ils volent notre gaz. Si on a des téléphones, ils nous les arrachent de force. S'ils voient de l'argent, ils te le prennent. Ils te crient dessus. Ils n'hésitent pas à te déshabiller pour te fouiller. Ils ne se demandent pas si tu es une femme ou non".*

L'occupation des oliveraies crée des tensions avec les locaux à qui appartiennent ces terres. *"Des civils, armés de machettes et d'armes de chasse attaquent les migrants. Nous avons documenté plusieurs meurtres commis par des citoyens tunisiens". "Les locaux nous insultent. Ils disent qu'on est des esclaves. Parfois, tu travailles pour eux et ils ne te paient pas".*

D'après le rapport « profil migratoire de la ville de Sfax », financé par l'Union européenne et l'organisation MC2CM (Mediterranean City-to-City Migration), la région propose des emplois informels dans les domaines agricoles et industriels pour les hommes, et domestique pour les femmes. Mais la loi tunisienne interdit aux migrants les métiers que les Tunisiens pourraient exercer. Une plainte ne peut être déposée par un employeur pour agression sur une personne migrante, ce à quoi s'ajoute la peur de se déclarer résident en situation irrégulière auprès de la police tunisienne.

En juillet 2023, l'Union européenne a conclu avec la Tunisie un accord prévoyant une aide de 105 millions d'euros pour lutter contre l'immigration irrégulière. Dans les grandes lignes, il s'agit de livraisons de bateaux, radars mobiles, caméras, véhicules ainsi que d'une coopération dans la lutte contre les réseaux de passeurs. Selon les migrants et les associations locales, cette politique répressive agit directement sur les actions de terrain. Aujourd'hui, les associations comme le Croissant-Rouge ou Médecins du monde ne sont plus visibles dans les camps autour de Sfax. *"Depuis deux ans, toutes les associations locales sont ciblées par les autorités tunisiennes. Des travailleurs sociaux ont été emprisonnés, même des personnes qui donnaient bénévolement des informations juridiques ou des médicaments aux migrants dans la région ont été visées. Nous avons donc limité nos échanges avec la société civile locale".*

En juillet 2025, la Tunisie avait affirmé prendre à sa charge des billets d'avions pour renvoyer des migrants subsahariens dans leurs pays, une voie parallèle à celle des retours organisés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Un mécanisme de "retour volontaire" s'est fait connaître des migrants via des groupes Facebook et Whatsapp. Ceux qui administrent ces groupes proposent des prises en charge rapides et disent organiser un à deux retours par semaine. Selon Le Monde, les personnes rapatriées se voient proposer 100 euros, mais aucune prise en charge n'est organisée une fois arrivées dans leur pays d'origine. À l'inverse, les retours organisés par l'OIM sont plus longs à organiser mais mieux pris en charge.

Ils sont gérés par des migrants payés par le gouvernement tunisien : *"J'étais moi-même dans ce groupe. Malheureusement, certaines personnes que je connais, issues de la communauté migrante, sont devenues des agents du gouvernement tunisien et participent à la diffusion de ce discours sur le 'retour volontaire'. Nous suivons cela depuis environ sept mois. Le gouvernement a réussi à faire pression sur les administrateurs pour conclure des accords : ils reçoivent de l'argent et, en échange, convainquent les gens de rentrer chez eux. Ils ont ensuite fermé d'autres groupes WhatsApp lorsque nous avons commencé à les confronter."*

Les autorités tunisiennes n'ont pas confirmé être liées à ces groupes. Les indicatifs des numéros présents dans le groupe Whatsapp indiquent que la plupart des membres viennent de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso ou du Niger.

Contactés par notre rédaction au sujet des accusations d'interventions répétées dans les campements et de l'existence de cette initiative sur les réseaux sociaux, la Garde nationale et le ministère de l'Intérieur n'ont pas donné suite à nos sollicitations.

## AMERIQUE

### CANADA

#### **Le Canada régresse en matière de droits fondamentaux des réfugiés**

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) a déposé un rapport\* auprès du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, avertissant que le Canada recule quant à ses obligations en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) dans son traitement des personnes réfugiées et autres personnes migrantes vulnérables. Le Canada sera examiné par le Comité quant à sa conformité au Pacte en mars 2026.

Le rapport du CCR documente de graves lacunes en matière de droits de la personne dans quatre domaines : renvois forcés aux États-Unis de personnes ayant demandé la protection des réfugiés au Canada, modifications législatives qui priveraient des catégories entières d'individus d'audiences en tant que personnes réfugiées, un régime de cessation du statut de réfugié grandement élargi qui les prive de ce statut, et un système de détention des personnes immigrantes qui soumet les non-citoyens et non-citoyennes à une détention arbitraire et indéfinie. Dans tous ces domaines, le CCR conclut que les personnes réfugiées et migrantes au Canada courent des risques accrus de refoulement, de discrimination, de séparation familiale et de refus d'une audience équitable, ce qui contrevient aux obligations du Canada en vertu du Pacte.

La principale recommandation du CCR est que le Canada se retire immédiatement de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Le rapport conclut que, compte tenu des lois et pratiques américaines actuelles, l'Entente expose les personnes cherchant refuge au Canada au refoulement en chaîne, à la détention prolongée et à de graves risques pour les enfants et les familles, rendant juridiquement intenable le maintien de la désignation des États-Unis comme « pays sûr ».

*« Le Canada aime se présenter comme un chef de file mondial en matière de droits de la personne, et c'est ce que la population canadienne s'attend à voir être respecté. Or, notre rapport révèle un écart alarmant entre cette image et la réalité vécue par les personnes réfugiées et migrantes à nos frontières, en détention et dans nos communautés », a déclaré la codirectrice générale du Conseil canadien pour les réfugiés. « Mettre fin à l'Entente sur les tiers pays sûrs est une étape essentielle si le Canada veut réellement protéger les droits fondamentaux. »*

Le CCR demande également au gouvernement de retirer le projet de loi et de veiller à ce que tous les personnes demandeuses d'asile aient accès à une audience et à un appel indépendants, de mettre fin à la perte automatique de la résidence permanente par la cessation du statut de réfugié et de rétablir le statut de ceux qui l'ont perdu, et de réformer la détention des personnes immigrantes en fixant une limite de temps de courte durée et non dérogeable quant à la durée de la détention, dans le but ultime de remplacer la détention par des solutions de rechange communautaires.

*« D'un point de vue juridique, le Canada entre en collision avec ses obligations*

*en vertu du PIDCP », a déclaré la coprésidente du Comité des affaires juridiques du CCR, professeure de droit à l'Université Queen's. « Le fait de continuer à s'appuyer sur l'Entente sur les pays tiers sûrs malgré des preuves évidentes de refoulement en chaîne aux États-Unis, de refuser aux personnes demandeuses d'asile l'accès à un procès équitable devant un tribunal indépendant en vertu du projet de loi et de maintenir un régime de cessation qui peut retirer le statut de réfugié à des personnes établies de longue date sans réévaluation du risque actuel, constitue une violation des protections fondamentales contre le refoulement, la détention arbitraire et le droit à une audience équitable. »*

<https://ccrweb.ca/fr/ccr-avertit-lonu-que-canada-regresse-en-matiere-droits-fondamentaux-refugies-nouveau-rapport>

\*[https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/2026-02/CCR\\_Report\\_UNHRC\\_February\\_2026.pdf](https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/2026-02/CCR_Report_UNHRC_February_2026.pdf)

## USA

### **Les événements de Minneapolis augmentent le risque de paralysie budgétaire**

La semaine prochaine, le Sénat doit examiner une loi sur le budget qui doit permettre d'éviter une situation de paralysie budgétaire. Or, il manque sept voix à la majorité républicaine pour faire passer son texte alors que les médias américains font le décompte : il reste moins de six jours avant un « shutdown ». Les événements de Minneapolis ont chamboulé la situation. Or ce texte comporte un volet sur le financement du département de la Sécurité intérieure et donc de la police de l'immigration (ICE). Face à l'absolue brutalité de ce qui se passe en ce moment à Minneapolis (une jeune femme, un infirmier et un enfant), le leadership démocrate annonce qu'il ne votera pas le budget au Sénat.

Plusieurs sénateurs démocrates, qui, dans le passé ont pu voter avec les républicains sur ces sujets, ont annoncé qu'ils voteront contre le texte budgétaire. Pour un sénateur démocrate, la « *répression brutale doit cesser* » : « *Je ne peux pas voter et je ne voterai pas pour financer le DHS pendant que cette administration continue ces prises de pouvoir violentes de nos villes.* » Ces élus ont dit refuser d'approuver le texte tel quel car il comprend le financement du ministère de la Sécurité intérieure (DHS), chargé de mener la politique migratoire voulue par Donald Trump : « *Les démocrates du Sénat n'apporteront pas leur vote pour ces textes si le financement du DHS est inclus* ». L'administration Trump et la ministre à la Sécurité intérieure « *mettent des agents fédéraux sous-entraînés et belliqueux dans les rues sans qu'ils n'aient de comptes à rendre* », a dénoncé la sénatrice du Nevada à la réputation d'élue modérée, menaçant également de rejeter le texte.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260125-%C3%A9tats-unis-%C3%A9v%C3%A9nements-minneapolis-augmentent-risque-paralysie-budg%C3%A9taire-ice-alex-pretti>

### **Minneapolis : un Américain de 37 ans tué par balle par des agents fédéraux**

Un Américain de 37 ans a été tué samedi 24 janvier 2026 par des agents fédéraux. Il habitait à trois km du lieu où il a été abattu et travaillait dans un service de soins intensif d'un l'hôpital pour vétérans de l'armée américaine (Minneapolis VA Health Care System). Le chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital des anciens combattants de Minneapolis un de ses collègues, le décrit comme "une personne bonne et généreuse qui vivait pour aider les autres", soulignant qu'il travaillait "au soutien des vétérans gravement malades". "Il avait une attitude tellement formidable. Entre deux consultations, on discutait de nos projets de sorties en VTT. Ce ne sera plus jamais possible désormais". Il était membre d'un syndicat de fonctionnaires.

Une vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux et à l'authenticité confirmée par les autorités. L'homme filmait des agents fédéraux avec son téléphone portable. Ceux-ci s'approchent de lui et d'une femme avant de les asperger de gaz lacrymogène. montre plusieurs agents avec des gilets affublés du sigle "Police" lutter pour amener une personne au sol puis la frapper plusieurs fois. Un tir résonne alors, les agents s'écartent de l'homme allongé dans la rue, avant de tirer à plusieurs reprises sur lui. Selon une analyse des images "*quelques instants avant que le premier coup ne soit tiré*", on peut voir l'un des agents s'éloigner avec un pistolet semblable à l'arme postée par le DHS. Ensuite, "*deux agents différents tirent manifestement avec leurs armes, et au moins dix coups sont tirés au total*", "*la plupart*" l'ont été alors que "*l'homme était déjà allongé au sol immobile*". Le DHS a publié une photo d'un pistolet présenté comme celui de l'homme tué et affirmé : "*Cela ressemble à une situation où un individu voulait commettre un maximum de dégâts et massacer des forces de l'ordre*". "*Il tenait son téléphone dans sa main droite et levait sa main gauche vide au-dessus de sa tête, tentant de protéger la femme que l'ICE venait de plaquer au sol, tout en étant aspergé de gaz poivre.*"

Le chef de la police de Minneapolis a indiqué que cet homme était un résident de Minneapolis, possédait un permis légal de port d'arme et n'était pas connu des services de police.

La famille a demandé au public de "*faire éclater la vérité*" sur leur fils. "*C'était un homme bien*". "*Nous avons le cœur brisé et nous sommes aussi très en colère*". Les parents ont accusé l'administration Trump de répandre "*des mensonges écœurants*" sur leur fils.

Selon le ministère américain de la Sécurité intérieure (DHS), l'homme tué samedi était armé d'un pistolet semi-automatique et avait "*violemment résisté*" avant que l'agent "*craignant pour sa vie*" ne lui tire dessus. Donald Trump a soutenu l'action des agents fédéraux, rejetant la faute sur les élus démocrates locaux. "*Il était là pour se livrer à la violence*", a déclaré la secrétaire à la Sécurité intérieure, tandis que le conseiller de la Maison Blanche a qualifié l'homme décédé d"*"assassin"*

*"Le maire et le gouverneur poussent à l'insurrection avec leur rhétorique pompeuse, dangereuse, et arrogante"* la police de l'immigration doit être laissée tranquille pour "*faire son boulot*".

Le gouverneur démocrate du Minnesota a exhorté à ce que les autorités locales, et non fédérales, mènent l'enquête sur la mort de l'Américain tué par balle samedi. "*On ne peut pas se fier à l'Etat fédéral pour mener l'enquête*", a-t-il affirmé avant d'accuser l'ICE de "*semer le chaos et la violence*" à Minneapolis. Un peu plus tôt, le gouverneur du Minnesota avait dénoncé "*de nouveaux tirs atroces*" par des agents fédéraux. Le sénateur républicain de Louisiane a appelé à une enquête conjointe, locale et fédérale, sur cet événement "*incroyablement perturbant*", jugeant que "*la crédibilité de l'ICE et du DHS (ministère américain de la Sécurité intérieure) sont en jeu*".

Le maire de Minneapolis a appelé Donald Trump à mettre fin aux opérations de l'ICE dans sa ville après ce second décès en quelques semaines. "*Président Trump : c'est un moment où il faut se comporter en leader. Faites passer Minneapolis, faites passer l'Amérique d'abord. Rétablissez la paix. Mettons fin à cette opération*". Le chef de la police locale a également appelé au calme. "*Nous exhortons tout le monde à rester pacifique. Nous reconnaissions le fait qu'il existe beaucoup de colère et beaucoup de questions autour de ce qui s'est passé, mais nous avons besoin que les gens restent pacifiques*".

Vendredi 23 janvier 2026, des milliers de personnes avaient déjà défilé dans le centre de Minneapolis pour protester contre les opérations antimigrants de l'ICE, au moment où les autorités américaines tentaient de calmer l'indignation provoquée par la détention d'un garçon de 5 ans. Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés samedi 24 janvier 2026 pour dénoncer ces violences dans un parc de Minneapolis samedi soir malgré le froid glacial (-20°). Des rassemblements de protestation ou d'hommages ont également eu lieu dans plusieurs villes de New York à Los Angeles, tandis que sur le plan politique les démocrates ont fait part de leur indignation, menaçant de bloquer le financement de l'État fédéral qui risque une nouvelle paralysie à la fin du mois.

Le Minnesota, dont de nombreuses zones sont des "sanctuaires" limitant la coopération entre les forces de l'ordre locales et l'ICE, a demandé à la justice la suspension de l'opération à l'intérieur de ses frontières. Une audience est prévue lundi.

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260124-nouveaux-tirs-atroces-des-agents-de-l-ice-%C3%A0-minneapolis-d%C3%A9nonce-le-gouverneur-du-minnesota>

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260125-minneapolis-mort-americain-tue-pretti-ice-nouvelles-protestations-trump>

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260125-minneapolis-dans-quelles-circonstances-alex-pretti-a-t-il-%C3%A9t%C3%A9-abattu-par-des-agents-f%C3%A9d%C3%A9raux>

## INTERNATIONAL

### Une vaste opération d'Interpol permet l'arrestation de plus de 3 700 personnes accusées de trafic d'êtres humains

Lundi 26 janvier 2026, Interpol, l'organisation internationale de police criminelle, a annoncé qu'une vaste opération de police avait eu lieu entre le 10 et le 21 novembre 2025. Baptisée Libertia III, elle a conduit "à l'arrestation de 3 744 suspects, dont plus de 1 800 pour traite d'êtres humains et trafic de migrants". Elle a permis de "secourir 4 414 victimes potentielles de la traite d'êtres humains et de localiser 12 992 migrants en situation irrégulière dans 119 pays".

L'opération s'est déclinée sur tous les continents grâce à un partenariat avec des nombreux agences de police. En Afrique notamment, une collaboration des autorités de sept pays (Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal et Sierra Leone) contre des réseaux de traite d'êtres humains a permis de secourir plus de 200 victimes et de démanteler de nombreux centres de recrutement et d'exploitation.

*"Ces systèmes, spécifiques à l'Afrique centrale et de l'Ouest, consistent à recruter des victimes sous prétexte de travail à l'étranger, en leur facturant des 'frais de recrutement' exorbitants, puis en les forçant à recruter des amis ou des membres de leur famille en échange d'une amélioration de leurs conditions de travail"*, détaille Interpol. Parmi les nombreux cas de personnes victimes de ces abus, certains illustrent tout particulièrement le fonctionnement de ces réseaux qui se saisissent de leurs victimes en leur promettant un avenir meilleur.

En Espagne, par exemple, les autorités ont démantelé "un réseau criminel impliqué dans la traite de femmes à des fins d'exploitation sexuelle dans des salons de beauté et de massage à Barcelone et Marbella, et ont identifié 21 victimes. Ces femmes,

*majoritairement colombiennes, étaient soumises à une surveillance constante et à des abus, et contraintes de rembourser des dettes de 6 000 euros en se prostituant".*

De même, au Kazakhstan, les autorités ont démantelé des réseaux de trafiquants qui forçaient les victimes à se prostituer dans de nombreux saunas et dissimulaient leurs activités "*sous couvert d'un service de taxi*".

Au Mali, les autorités ont, elles, identifié 47 Nigérianes "*ayant été amenées dans le pays à des fins d'exploitation sexuelle*".

Un autre grand volet de l'opération d'Interpol a consisté à s'attaquer aux réseaux de passeurs qui envoient des migrants en Europe de manière irrégulière. "*Les autorités ont intercepté de nombreuses embarcations surchargées, prêtes à partir en mer pour des traversées très risquées avec à leur bord de grands groupes de migrants et très peu d'équipements de sécurité*", souligne l'organisation policière. Ces interceptions ont eu lieu sur les côtes sénégalaises mais aussi de Guinée Bissau, du Maroc et d'Algérie.

Interpol indique également avoir mis en place "*un programme fructueux avec le secteur logistique*" au Royaume-Uni, via le déploiement d'agents dans les aires de repos "*afin d'interagir avec les chauffeurs routiers, d'identifier les risques, de recueillir des renseignements et d'encourager les signalements anonymes*" pour intercepter les migrants entrés sur le territoire britannique à bord de camions.

En 2024, plus de 5 000 exilés ont tenté de se cacher dans de véhicules pour rejoindre illégalement le Royaume-Uni. Les passages par camions sont utilisés par certains réseaux de passeurs. Mais beaucoup sont aussi des migrants désargentés qui ne peuvent pas - ou plus - se payer un passeur pour obtenir une place sur un pneumatique. Généralement, les candidats sont soudanais. Ils patientent à des endroits stratégiques au bord de l'A16, sur des aires de parkings, ou marchent le long des voies en tentant leur chance à l'improviste.